

VOLUME

1

COMPTES PUBLICS 2019-2020

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2020

VOLUME

1

COMPTES PUBLICS 2019-2020

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2020

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2019-2020 – Volume 1

**Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Décembre 2020**

**ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)**

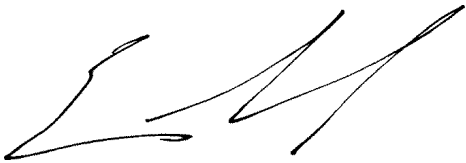
© Gouvernement du Québec, 2020

Son Honneur l'honorable J. Michel Doyon
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2020.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard

Québec, décembre 2020

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2020, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Simon-Pierre Falardeau". The signature is fluid and cursive, with the first name "Simon" and last name "Falardeau" clearly distinguishable.

Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, décembre 2020

Table des matières

Présentation des comptes publics	11
--	----

Section A : Analyse des états financiers consolidés

1. Faits saillants de l'année financière 2019-2020	15
2. Retour sur le budget 2019-2020.....	17
3. Risques et incertitudes	18
4. Analyse des écarts	20
4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget.....	21
4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente	25
5. Loi sur l'équilibre budgétaire	31
6. Analyse des principales tendances.....	34
7. Résultat de l'analyse des indicateurs.....	44
Annexe 1 – Statistiques financières.....	55
Annexe 2 – Informations par secteurs de reddition de comptes	61
Annexe 3 – Informations par portefeuilles ministériels.....	65

Section B : États financiers consolidés

Déclaration de responsabilité	71
Rapport de l'auditeur indépendant.....	73
État consolidé des résultats et du déficit cumulé.....	79
État consolidé de la situation financière	80
État consolidé de la variation de la dette nette.....	81
État consolidé des flux de trésorerie.....	82

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Sommaire des principales conventions comptables	84
2. Modifications comptables et reclassement des données financières comparatives	88
3. Revenus.....	89
4. Dépenses.....	94
5. Déficit cumulé	96
6. Équivalents de trésorerie et placements temporaires.....	97
7. Débiteurs	98
8. Placements de portefeuille	100
9. Participations dans les entreprises du gouvernement	102
10. Prêts.....	106
11. Fonds des générations	109
12. Autres actifs financiers	111
13. Créditeurs et frais à payer	112
14. Revenus reportés	113
15. Passif environnemental	114
16. Autres passifs	116
17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs.....	120
18. Gestion du risque et instruments financiers dérivés	134
19. Dettes.....	137
20. Immobilisations	144
21. Autres actifs non financiers	148
22. Obligations contractuelles et droits contractuels.....	148
23. Éventualités	152
24. Informations sur les flux de trésorerie	154
25. Informations relatives aux apparentés	157
26. Évènements postérieurs à la date des états financiers	157

Annexes aux états financiers consolidés

1. Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu	159
2. Organismes et fonds spéciaux du gouvernement.....	161
3. Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement.....	164
4. Entreprises du gouvernement	169
5. Partenariats commerciaux et non commerciaux.....	170
6. Biens détenus et activités fiduciaires	172
7. Informations sectorielles.....	174
8. Opérations fiduciaires du gouvernement	179

Glossaire.....	183
-----------------------	------------

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2019-2020* présentent les résultats et la situation financière du gouvernement du Québec. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, une analyse financière y est présentée. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances considère que l'utilisation d'indicateurs constitue un outil efficace pour être en mesure d'étudier l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle dix indicateurs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

Les *Comptes publics 2019-2020* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière terminée le 31 mars 2020. Les prévisions initiales pour cette année financière ont été présentées dans le budget 2019-2020 du 21 mars 2019 et ont été révisées dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2019* du 7 novembre 2019. Des résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2020-2021 du 10 mars 2020. Conformément aux normes adoptées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, l'analyse comparative avec le budget, présentée dans ce document, a été réalisée à partir des prévisions initiales du budget 2019-2020 présentées le 21 mars 2019.

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2020 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables adoptées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds et organismes du gouvernement et d'employés des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la préparation de ces documents.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2019-2020.

L'information présentée dans l'analyse financière correspond aux portefeuilles et aux responsabilités établies dans le *Budget de dépenses 2019-2020*. Le seul portefeuille dont le nom a été modifié dans le *Budget de dépenses 2020-2021* est le suivant :

- Immigration, Diversité et Inclusion, qui est devenu Immigration, Francisation et Intégration.

Présentation des comptes publics (suite)

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats et du déficit cumulé rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'année financière. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges de l'année. Il montre également l'évolution du déficit cumulé en tenant compte des résultats de l'année financière, des éléments qui y ont été imputés directement ainsi que divers redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il établit la dette nette, composée du déficit cumulé et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'année financière, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement au déficit cumulé ainsi que des redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les flux de trésorerie générés ou utilisés au cours de l'année financière dans le cadre des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes fournissent des renseignements additionnels à l'égard des rubriques des états financiers consolidés et font partie intégrante de ceux-ci. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés.
- Les annexes fournissent la liste des entités qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, les participations dans des partenariats, les biens détenus et les opérations fiduciaires du gouvernement ainsi que de l'information consolidée sur les résultats par missions gouvernementales. Celles-ci font également partie intégrante des états financiers consolidés.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare un rapport de l'auditeur indépendant accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement et dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux parties. La première partie expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés sur chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième partie présente les revenus des fonds spéciaux, leurs dépenses approuvées et réalisées ainsi que leurs investissements approuvés et réalisés.

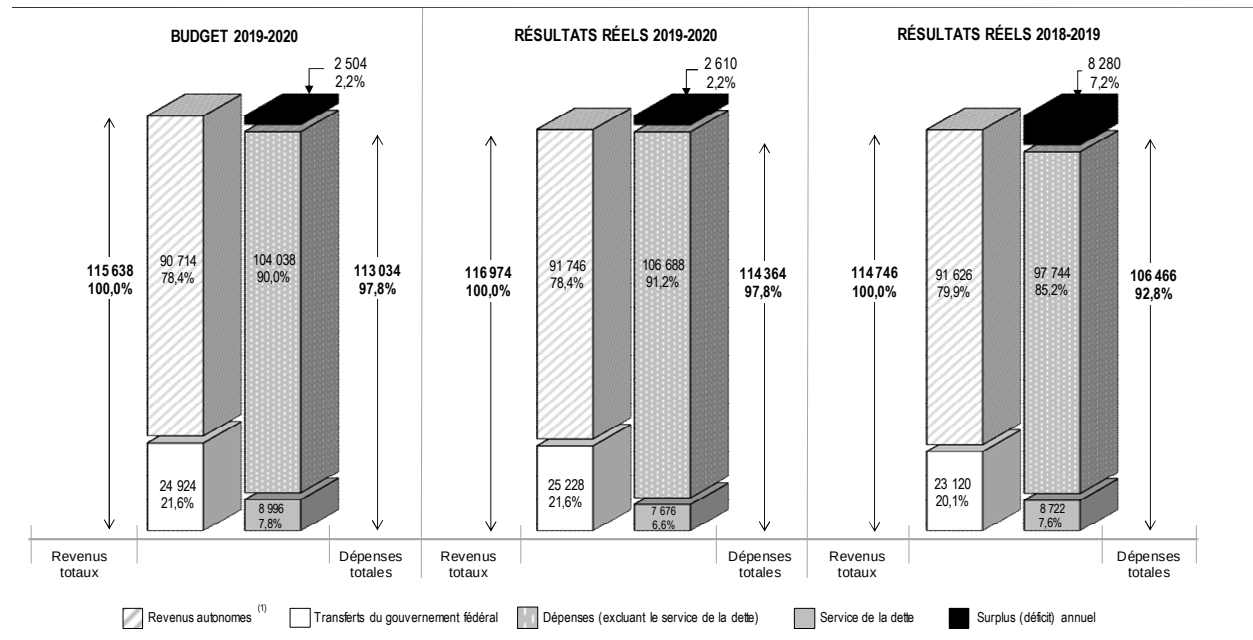
ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



1. Faits saillants de l'année financière 2019-2020

Résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2020
(en millions de dollars, sauf indication contraire)



Note : Selon les données du tableau « [Sommaire des résultats consolidés](#) » présenté à la page 20. Les proportions exprimées en pourcentage sont établies sur la base des revenus totaux.

(1) Les revenus autonomes incluent les revenus de 2 504 M\$, 2 606 M\$ et 3 477 M\$ du Fonds des générations, qui correspondent respectivement au budget 2019-2020 du 21 mars 2019 et aux résultats réels 2019-2020 et 2018-2019.

Solde budgétaire

Dans le budget 2019-2020 du 21 mars 2019 (ci-après « le budget »), le gouvernement prévoyait un surplus annuel de 2 504 millions de dollars pour l'année financière 2019-2020. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire¹, et ce, en tenant compte de l'affectation au Fonds des générations de 2 504 millions de dollars de revenus, l'équilibre budgétaire était prévu.

Les résultats de l'année financière 2019-2020 présentent un surplus annuel de 2 610 millions de dollars. En tenant compte des versements de 2 606 millions de dollars de revenus consacrés au Fonds des générations, le solde budgétaire au 31 mars 2020 est de 4 millions de dollars. Cette somme est affectée à la réserve de stabilisation, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

¹ RLRQ, chapitre E-12.00001

1. Faits saillants de l'année financière 2019-2020 (suite)

Revenus consolidés

Le total des revenus consolidés s'établit à 116 974 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 1 336 millions de dollars ou de 1,2 % comparativement au budget. Par rapport à l'année financière 2018-2019, les revenus ont augmenté de 2 228 millions de dollars ou de 1,9 %.

- Le budget 2019-2020 prévoyait une croissance de 1,8 % des revenus consolidés, alors qu'elle a été de 1,9 %. Cette croissance plus élevée que prévu s'explique par des révisions à la hausse des revenus de 1 319 millions de dollars au chapitre de l'impôt sur le revenu et les biens, de 306 millions de dollars pour les droits et permis, de 282 millions de dollars en ce qui concerne les revenus divers et de 304 millions de dollars pour les transferts du gouvernement fédéral, compensées partiellement par des révisions à la baisse de 516 millions de dollars des taxes à la consommation et de 359 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement.
- L'augmentation de 2 228 millions de dollars entre les revenus de la présente année financière et ceux de l'année financière précédente s'explique par des hausses de 1 314 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, de 347 millions de dollars des taxes à la consommation, de 174 millions de dollars des droits et permis et de 2 108 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral, compensées partiellement par des baisses de 586 millions de dollars des revenus divers et de 1 129 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement.

Dépenses consolidées

Les dépenses consolidées s'élèvent à 114 364 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 1 330 millions de dollars ou de 1,2 % par rapport à la prévision du budget. En comparaison avec l'année financière précédente, ces dépenses ont augmenté de 7 898 millions de dollars ou de 7,4 %.

- L'écart entre les dépenses de la présente année financière et celles du budget initial s'explique par une révision à la hausse des dépenses de 1 869 millions de dollars pour la mission « Économie et environnement », de 94 millions de dollars pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles » et de 1 507 millions de dollars pour la mission « Gouverne et justice », compensée en bonne partie par une révision à la baisse des dépenses de 730 millions de dollars pour la mission « Santé et services sociaux », de 90 millions de dollars pour la mission « Éducation et culture » et de 1 320 millions de dollars du « Service de la dette ».
- L'augmentation de 7 898 millions de dollars entre les dépenses de l'année financière 2019-2020 et de l'année financière précédente s'explique par les hausses des dépenses de 2 177 millions de dollars de la mission « Santé et services sociaux », de 1 380 millions de dollars de la mission « Éducation et culture », de 2 563 millions de dollars de la mission « Économie et environnement », de 831 millions de dollars de la mission « Soutien aux personnes et aux familles » et de 1 993 millions de dollars de la mission « Gouverne et justice », partiellement compensées par une baisse de dépenses de 1 046 millions de dollars de la mission « Service de la dette ».



2. Retour sur le budget 2019-2020

Revenus autonomes

La croissance prévue des revenus autonomes, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement, s'élevait à 1,0 %. Cette croissance reflétait les prévisions de l'activité économique au Québec ainsi que les effets des mesures mises en place, entre autres lors des budgets, comme la réforme de la taxe scolaire, la bonification du crédit d'impôt pour la prolongation de la carrière et l'effet des mesures d'amortissement accéléré pour favoriser l'investissement des entreprises.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement en 2019-2020 devaient décroître de 5,8 %. Cela était principalement attribuable à la prévision des résultats d'Hydro-Québec, qui diminuaient en raison de la non-récurrence des gains liés à la cession partielle de la filiale TM4 par Hydro-Québec en 2018-2019.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral devaient augmenter de 6,5 % en 2019-2020. Cette évolution s'expliquait principalement par une hausse des revenus de péréquation de 11,9 % en raison, d'une part, de l'enveloppe de péréquation qui croît à l'échelle canadienne au même rythme que le PIB nominal canadien et, d'autre part, d'un accroissement observé dans les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces par rapport à 2018-2019.

Dépenses consolidées

Le budget 2019-2020 prévoyait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 5,0 %. Le budget prévoyait une hausse de 2 451 millions de dollars des dépenses de la mission « Santé et services sociaux », de 1 651 millions de dollars des dépenses de la mission « Éducation et culture », de 632 millions de dollars des dépenses de la mission « Soutien aux personnes et aux familles » et de 635 millions de dollars des dépenses de la mission « Gouverne et justice », ainsi qu'une baisse de 383 millions de dollars des dépenses de la mission « Économie et environnement ».

Service de la dette consolidé

Le service de la dette devait augmenter de 1,1 %. Cette évolution s'expliquait principalement par la hausse prévue des taux d'intérêt et des investissements en immobilisations du gouvernement financés par des emprunts.



3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 750 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population. À cela s'ajoute le taux de réalisation des investissements publics en immobilisations, qui influence les dépenses au titre de l'amortissement des immobilisations;
- les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui varient en fonction de certaines hypothèses difficilement prévisibles, comme les conditions météorologiques. Par exemple, une variation de 1 °C de la température hivernale comparativement à la température normale a un impact de près de 50 millions de dollars sur le bénéfice net d'Hydro-Québec;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles qu'une pandémie, des catastrophes naturelles ou des arrêts de travail;
- la variation des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite, qui ont un impact sur le service de la dette;
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet.

Les états financiers consolidés font également état, aux notes complémentaires, des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

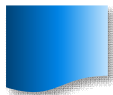
3. Risques et incertitudes (suite)

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses, autres que le service de la dette, par :

- l'utilisation de prévisions économiques qui n'induisent pas une prévision de revenus trop élevée ou trop faible, ce qui pourrait conduire à des décisions inadaptées en matière de politiques;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou les effets d'un ralentissement de l'économie. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies.



4. Analyse des écarts

Sommaire des résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2020

(en millions de dollars)

	Budget 2019-2020 ⁽¹⁾	Résultats réels au 31 mars 2020	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2019 ⁽²⁾	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			M\$	%		M\$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	49 163	50 482	1 319	2,7	49 168	1 314	2,7
Taxes à la consommation	21 864	21 348	(516)	(2,4)	21 001	347	1,7
Droits et permis	4 229	4 535	306	7,2	4 361	174	4,0
Revenus divers	10 680	10 962	282	2,6	11 548	(586)	(5,1)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 778	4 419	(359)	(7,5)	5 548	(1 129)	(20,3)
Revenus autonomes	90 714	91 746	1 032	1,1	91 626	120	0,1
Transferts du gouvernement fédéral	24 924	25 228	304	1,2	23 120	2 108	9,1
Total des revenus	115 638	116 974	1 336	1,2	114 746	2 228	1,9
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	44 429	43 699	(730)	(1,6)	41 522	2 177	5,2
Éducation et culture	25 357	25 267	(90)	(0,4)	23 887	1 380	5,8
Économie et environnement	15 424	17 293	1 869	12,1	14 730	2 563	17,4
Soutien aux personnes et aux familles	10 832	10 926	94	0,9	10 095	831	8,2
Gouverne et justice	7 996	9 503	1 507	18,8	7 510	1 993	26,5
Sous-total	104 038	106 688	2 650	2,5	97 744	8 944	9,2
Service de la dette	8 996	7 676	(1 320)	(14,7)	8 722	(1 046)	(12,0)
Total des dépenses	113 034	114 364	1 330	1,2	106 466	7 898	7,4
Provision pour éventualités	(100)		100	(100,0)			
SURPLUS ANNUEL	2 504	2 610	106	—	8 280	(5 670)	—

(1) Selon les données présentées dans le budget 2019-2020 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2019.

(2) Certaines données de l'année 2018-2019 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2020.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'année financière 2019-2020 ont été plus élevés que prévu de 1 336 millions de dollars par rapport au budget, en raison d'une révision à la hausse de 1 032 millions de dollars des revenus autonomes et de 304 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La révision à la hausse des revenus autonomes de 1 032 millions de dollars par rapport au budget résulte :

- des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens plus élevés que prévu de 1 319 millions de dollars, ce qui s'explique notamment par :
 - une augmentation des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers de 1 316 millions de dollars en raison notamment du niveau de revenu imposable en 2019, dont un niveau de salaires et traitements plus élevé que prévu,
 - une diminution de 74 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, qui reflète des retenues à la source plus faibles que prévu, malgré un niveau de salaires et traitements plus élevé,
 - des revenus plus importants que prévu de 91 millions de dollars des impôts des sociétés, notamment en raison de la hausse des acomptes provisionnels;
- de la révision à la baisse de 516 millions de dollars des revenus de taxes à la consommation, qui provient notamment des revenus de la taxe de vente plus faibles que prévu, attribuables en partie à une croissance plus faible de la consommation des ménages pour l'année financière;
- de la révision à la hausse de 306 millions de dollars des revenus de droits et permis, qui découle notamment des revenus plus élevés que prévu des droits d'émission dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, ainsi que de la hausse des revenus miniers;
- des revenus divers plus élevés que prévu de 282 millions de dollars, provenant principalement :
 - d'une hausse de 178 millions des revenus de Capital ressources naturelles et énergie, en raison notamment de la disposition d'actions,
 - d'une hausse de 48 millions de dollars des revenus de placements de portefeuille matérialisés du Fonds des générations;

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Revenus consolidés (suite)

Revenus autonomes (suite)

- de la révision à la baisse de 359 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement, s'expliquant principalement par des résultats plus bas que prévu pour :
 - Hydro-Québec, en raison d'une baisse de la demande au Québec et d'une diminution de la valeur des exportations d'électricité,
 - Investissement Québec, en raison de l'augmentation de la provision pour pertes et de la réévaluation à la baisse de certains placements à la suite de la crise de la COVID-19.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement fédéral sont supérieurs de 304 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget. Les principales variations sont :

- la hausse de 340 millions de dollars des revenus provenant du programme fédéral des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, en lien avec les inondations printanières de 2019 au Québec;
- la hausse de 250 millions de dollars de la compensation financière pour les coûts liés à l'afflux des demandeurs d'asile en 2017 et 2018;
- la baisse de 150 millions de dollars des revenus provenant du programme « Fonds pour l'infrastructure de transport en commun » et de l'Entente bilatérale intégrée;
- la baisse de 61 millions de dollars des revenus provenant du Fonds du leadership et du Programme de traitement par biométhanisation et compostage;
- la baisse de 55 millions de dollars des revenus constatés de la taxe fédérale sur l'essence pour le financement des infrastructures municipales.

Dépenses consolidées

Le total des dépenses consolidées pour l'année financière 2019-2020, excluant le service de la dette, s'établit à 106 688 millions de dollars, soit une révision à la hausse de 2 650 millions de dollars par rapport à celui prévu au budget.

Cette révision à la hausse provient essentiellement des missions « Économie et environnement » et « Gouverne et justice » et est compensée en partie par des économies de la mission « Santé et services sociaux ».

Les variations des dépenses consolidées dans chacune des missions s'expliquent par :

- la diminution de 730 millions de dollars des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle notamment de l'évolution dans les services médicaux rendus par les médecins;

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

- la diminution de 90 millions de dollars des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui résulte principalement :
 - de la baisse de 126 millions de dollars du coût de l'aide financière aux études, en raison principalement d'une diminution du nombre de demandes d'aide par rapport à celui prévu,
 - du coût plus élevé que prévu de 60 millions de dollars des crédits d'impôt pour production cinématographique et pour l'incitatif québécois à l'épargne-études;
- l'augmentation de 1 869 millions de dollars des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui provient notamment :
 - de la hausse de 1 686 millions de dollars des dépenses du Fonds de développement économique, attribuable à une perte sur disposition de placement, à des moins-values durables sur actifs financiers, notamment sur le placement du gouvernement dans la Société en commandite Airbus Canada inc., et à une augmentation de la provision pour pertes attribuable, entre autres, à la pandémie de la COVID-19,
 - d'une bonification de 335 millions de dollars de la contribution aux titulaires de permis de propriétaire de taxi dans le cadre du Programme d'indemnisation des titulaires de permis de propriétaire de taxi,
 - d'une hausse de 308 millions de dollars en raison du soutien à la région métropolitaine,
 - de la hausse de 192 millions de dollars des dépenses attribuable aux transferts plus élevés pour les projets de transport en commun,
 - de la baisse de 157 millions de dollars des dépenses du Fonds vert, due notamment au rythme plus lent que prévu de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques,
 - d'une baisse de 105 millions de dollars causée principalement par des transferts moindres aux organismes municipaux, en raison du niveau plus faible que prévu de leurs investissements dans les infrastructures municipales, en particulier celles de transport en commun;
- la hausse de 94 millions de dollars des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment :
 - du coût plus élevé que prévu de 151 millions de dollars de l'Allocation famille en raison de la bonification de ce crédit,
 - du coût moins élevé que prévu de 69 millions de dollars du crédit d'impôt pour la prime au travail;

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- l'augmentation de 1 507 millions de dollars des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui découle notamment :
 - de la hausse de 1 160 millions de dollars des dépenses de rémunération pour des révisions des conditions de travail du personnel de la fonction publique, incluant les impacts financiers des offres gouvernementales déposées dans le cadre du renouvellement des conventions collectives,
 - de la hausse de 340 millions de dollars relative au programme d'aide financière en cas de catastrophe, en lien avec les inondations printanières de 2019 au Québec,
 - de la hausse de 188 millions de dollars des dépenses pour mauvaises créances, principalement en raison des effets de la pandémie de la COVID-19 sur le risque de crédit des particuliers et des sociétés,
 - de la hausse de 167 millions de dollars des dépenses du programme « Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités ».

Le service de la dette est inférieur de 1 320 millions de dollars à la prévision du budget, en raison principalement de taux d'intérêt plus faibles que prévu et du rendement plus élevé que prévu du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente

Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'année financière 2019-2020 ont augmenté de 2 228 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente, en raison de l'augmentation de 120 millions de dollars des revenus autonomes et de 2 108 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 120 millions de dollars, soit de 0,1 %, est attribuable à :

- une augmentation de 1 314 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, plus particulièrement :
 - une hausse de 2 041 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente,
 - une hausse de 163 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente, hausse partiellement compensée par une réduction du taux de cotisation pour l'ensemble des PME québécoises,
 - une diminution de 576 millions de dollars des revenus de l'impôt des sociétés, attribuable principalement à l'accélération de la déduction pour amortissement et à la baisse graduelle du taux général d'imposition des sociétés,
 - une baisse de 314 millions de dollars des revenus de l'impôt foncier scolaire, attribuable à l'entrée en vigueur progressive de la réforme du régime de la taxe scolaire, qui vise essentiellement la diminution des taxes scolaires au Québec;
- une augmentation de 347 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation, qui résulte essentiellement des revenus de taxe sur les ventes, laquelle est attribuable en bonne partie à la hausse des ventes taxables ainsi qu'aux revenus provenant des entreprises numériques hors Québec, partiellement compensée par la hausse du remboursement lié au crédit d'impôt pour la solidarité ainsi que par l'abolition graduelle des restrictions sur les remboursements de la taxe sur les intrants pour les grandes entreprises;
- une augmentation de 174 millions de dollars des revenus de droits et permis, qui s'explique principalement par l'augmentation des revenus dans le cadre du système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec en raison de la hausse du coût des droits;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Revenus autonomes (suite)

- une diminution de 586 millions de dollars des revenus divers, qui s'explique notamment par :
 - une diminution de 931 millions de dollars des revenus du Fonds des générations, découlant en grande partie de gains plus importants réalisés en 2018-2019 résultant de la disposition de placements pour 8 milliards de dollars en 2018-2019, comparativement à 2 milliards en 2019-2020 afin de rembourser des dettes du gouvernement,
 - une hausse de 166 millions de dollars des revenus à la suite de la disposition d'actions de Minerais de fer Québec inc.;
- une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 1 129 millions de dollars qui résulte essentiellement de :
 - la diminution de 809 millions de dollars des résultats nets d'Hydro-Québec, découlant notamment de l'effet des températures, de l'incidence de la cession partielle de la filiale TM4 en 2018-2019 ainsi que de la baisse des exportations nettes d'électricité,
 - la diminution de 377 millions de dollars des résultats nets d'Investissement Québec, découlant principalement d'un gain sur disposition d'actions de la Corporation Développement Knowlton inc. en 2018-2019 et de l'incidence de la COVID-19 sur la valeur recouvrable des prêts et la valeur des placements.

Transferts du gouvernement fédéral

L'augmentation des transferts du gouvernement fédéral de 2 108 millions de dollars résulte :

- d'une hausse de 1 392 millions de dollars des revenus de péréquation, qui découle essentiellement de l'augmentation de l'enveloppe de péréquation, laquelle croît à l'échelle canadienne au même rythme que le PIB nominal canadien, et de l'accroissement observé dans les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces par rapport à 2018-2019;
- d'une hausse de 311 millions de dollars des revenus de transfert pour la santé qui s'explique, entre autres, par l'augmentation de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS), laquelle croît à l'échelle canadienne au même rythme que le PIB nominal canadien, et par l'obtention d'un paiement supplémentaire au titre du TCS en lien avec la pandémie de la COVID-19, hausse partiellement compensée par une augmentation de la valeur de l'abattement spécial du Québec;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral (suite)

- d'une augmentation de 459 millions de dollars des revenus de transfert pour les autres programmes, qui s'explique principalement par :
 - une hausse de 343 millions de dollars des revenus provenant du programme fédéral d'aide financière en cas de catastrophe, en lien avec les inondations survenues au printemps 2019 au Québec,
 - une hausse de 250 millions de dollars de la compensation financière pour les coûts liés à l'afflux des demandeurs d'asile en 2017 et en 2018, attribuable notamment à l'entente conclue avec le gouvernement fédéral en août 2019,
 - une diminution de 154 millions de dollars des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour le financement des dépenses de divers programmes de logement comme Allocation-logement et AccèsLogis Québec,
 - une baisse de 111 millions de dollars des revenus causée par un rythme des travaux réalisés plus lent que l'année dernière du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec qui finance des infrastructures d'eau potable et de transport en commun.

Dépenses consolidées

L'augmentation de 8 944 millions de dollars, soit de 9,2 %, des dépenses consolidées excluant le service de la dette est attribuable aux variations suivantes :

- une hausse de 2 177 millions de dollars, soit de 5,2 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle de :
 - l'augmentation de 934 millions de dollars des dépenses de rémunération des employés des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable principalement à l'indexation et à la relativité salariale prévues aux conventions collectives pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, à l'accroissement de la masse salariale pour réaliser les nouveaux investissements et pour l'actualisation de ceux annoncés antérieurement ainsi qu'aux coûts additionnels directement reliés à la pandémie de la COVID-19,
 - la hausse de 546 millions de dollars des dépenses de fonctionnement des organismes du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable principalement à la hausse du coût des médicaments, notamment ceux en lien avec l'oncologie, à la hausse des rétributions versées aux ressources non institutionnelles, à la hausse des dépenses pour les fournitures médicales et chirurgicales ainsi qu'aux coûts additionnels directement reliés à la pandémie de la COVID-19,

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- l'augmentation de 164 millions de dollars des dépenses découlant de la hausse, pour les personnes de 65 ans et plus, du coût des médicaments et des services pharmaceutiques et de la hausse du coût des aides techniques et financières qui est principalement due au nouveau programme pour le remboursement des lunettes pour enfants,
- l'augmentation de 136 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite des employés dans le réseau de la santé,
- la hausse de 93 millions de dollars de la dépense de transfert, notamment pour le programme de soutien aux organismes communautaires dans la réalisation de leur mission globale auprès des personnes les plus vulnérables, ainsi que la hausse du coût des services préhospitaliers d'urgence;
- une augmentation de 1 380 millions de dollars, soit de 5,8 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui découle notamment de :
 - la hausse de 566 millions de dollars de la dépense de rémunération des employés des commissions scolaires, attribuable à l'indexation des salaires et à l'embauche d'enseignants pour répondre à l'augmentation de la clientèle,
 - l'augmentation de 149 millions de dollars de la dépense de rémunération des employés des cégeps, attribuable à l'exercice de relativité salariale, à l'augmentation des effectifs en milieu scolaire et aux avancements d'échelon du personnel,
 - l'augmentation de 132 millions de dollars des dépenses de fonctionnement des commissions scolaires, résultant essentiellement de la réévaluation du passif au titre des sites contaminés et de l'augmentation des frais relatifs aux services, honoraires et contrats,
 - la hausse de 123 millions de dollars de la dépense des régimes de retraite des employés dans les réseaux de l'éducation,
 - la hausse de 71 millions de dollars des dépenses de transfert découlant de divers programmes d'aide financière visant l'intégration, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes;
- une hausse de 2 563 millions de dollars, soit de 17,4 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui s'explique notamment par :
 - des pertes de 1 037 millions de dollars dans le placement du gouvernement dans la Société en commandite Airbus Canada inc., dont 745 millions de dollars à la suite du retrait de Bombardier du programme Airbus A220 et 292 millions de dollars en raison des incidences de la pandémie de la COVID-19,

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une augmentation de 782 millions de dollars des dépenses de créances douteuses et autres provisions attribuable à des moins-values durables prises sur des placements et à la hausse de différentes provisions relatives aux prêts, aux placements, aux débiteurs et aux interventions financières garanties, en raison notamment de la pandémie de la COVID-19,
- une augmentation de 237 millions de dollars des dépenses de transfert attribuable au versement de subventions à la Ville de Montréal afin d'accélérer ses investissements en matière d'infrastructures vertes pour la gestion des eaux et de la soutenir dans son développement et dans son rôle de métropole du Québec,
- une hausse de 198 millions de dollars des dépenses en transport terrestre, principalement attribuable :
 - à la hausse de 117 millions de dollars des dépenses dans le cadre du projet Réno-systèmes phase 3 de la Société de transport de Montréal pour la modernisation des équipements du métro de Montréal ainsi que du programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun,
 - à la hausse de 89 millions de dollars des subventions accordées aux municipalités pour le Programme d'aide à la voirie locale, majoritairement pour les volets Redressement des infrastructures routières locales et Accélération des investissements sur le réseau routier local, laquelle hausse est compensée par une diminution pour le volet Entretien des routes locales,
 - à une contribution supplémentaire de 86 millions de dollars en soutien aux titulaires d'un permis de propriétaire de taxi,
- un remboursement partiel de 169 millions de dollars du déficit du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (Fonds ASRA),
- la hausse de 112 millions de dollars des dépenses de transfert attribuable principalement au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments, incluant la hausse relative au remboursement des taxes foncières et aux compensations aux exploitations agricoles;
- une augmentation de 831 millions de dollars, soit de 8,2 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment :
 - d'une hausse de 350 millions de dollars de l'Allocation famille attribuable à la bonification de l'aide accordée aux familles pour le deuxième et le troisième enfant ainsi qu'à la bonification complète de l'allocation, qui accorde la même somme pour chaque enfant, peu importe son rang dans la famille, à compter de janvier 2020,

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- d'une augmentation des subventions de 194 millions de dollars en service de garde à la suite de l'abolition de la contribution additionnelle des parents pour la garde d'enfants en janvier 2019,
- du versement d'une subvention de 45 millions de dollars à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour l'administration de la Loi sur l'équité salariale et de la Loi sur les normes du travail,
- d'une augmentation des subventions de 44 millions de dollars pour le Programme d'aide financière de dernier recours et pour le Programme d'aide temporaire aux travailleurs;
- une augmentation de 1 993 millions de dollars, soit de 26,5 %, des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui s'explique notamment par :
 - une hausse de 1 010 millions de dollars des dépenses de rémunération pour des révisions des conditions de travail du personnel de la fonction publique, incluant les impacts financiers des offres gouvernementales proposées dans le cadre du renouvellement des conventions collectives,
 - une augmentation de 314 millions de dollars de l'aide financière accordée à la suite des inondations printanières de 2019,
 - une hausse de 263 millions de dollars de la dépense au titre des créances douteuses, principalement en raison des effets de la pandémie de la COVID-19 sur le risque de crédit des particuliers et des sociétés,
 - une hausse de 128 millions de dollars attribuable à l'augmentation des compensations tenant lieu de taxes et de subventions de soutien aux municipalités,
 - une hausse de 75 millions de dollars de la dépense de rémunération relative aux régimes de retraite pour les employés de la fonction publique,
 - une augmentation de 58 millions de dollars des subventions aux Cris du Québec pour le financement de diverses mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik et pour la contribution à la réalisation du Programme Cris Québec.

Enfin, le service de la dette a diminué de 1 046 millions de dollars par rapport à 2018-2019, soit de 12,0 %. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des revenus inscrits en réduction du service de la dette, soit ceux du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts et ceux du FARR. Cette baisse est compensée en partie par l'augmentation des intérêts sur les obligations des régimes de retraite.



5. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement du Québec. Elle prévoit que ce dernier ne peut encourir aucun déficit budgétaire.

L'année financière 2019-2020 s'est terminée avec un solde budgétaire de 4 millions de dollars, lequel prend en compte l'affectation d'une somme de 2 606 millions de dollars au Fonds des générations.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2020

(en millions de dollars)

	2020		2019
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Surplus annuel	2 504	2 610	8 280
Revenus du Fonds des générations	(2 504)	(2 606)	(3 477)
Solde budgétaire	—	4	4 803

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Réserve de stabilisation

La Loi prévoit l'établissement d'une réserve de stabilisation afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement. Sur le plan comptable, cette réserve n'a aucun impact sur le surplus annuel.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

L'excédent de 4 millions de dollars constaté en 2019-2020 est ainsi affecté à la réserve de stabilisation, ce qui porte le solde de la réserve à 11 981 millions de dollars au 31 mars 2020.

Réserve de stabilisation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2020
(en millions de dollars)

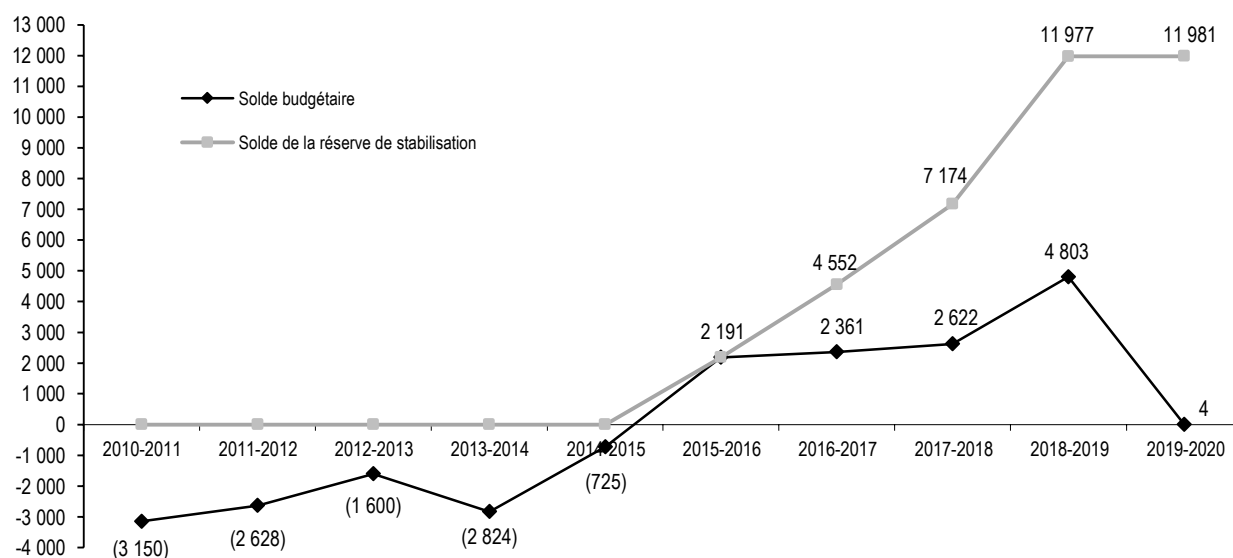
	2020	2019
Solde au début	11 977	7 174
Excédent de l'année	4	4 803
Solde à la fin	11 981	11 977

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Solde budgétaire et réserve de stabilisation

Évolution du solde budgétaire et du solde de la réserve de stabilisation⁽¹⁾

(en millions de dollars)



(1) Sur le plan comptable, la réserve de stabilisation n'a aucun impact sur le surplus annuel.

En 2010-2011, la crise financière et la récession mondiale qui sévissaient depuis 2008-2009 ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. Les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire adoptées le 21 avril 2015 et prohibant tout déficit budgétaire, ne s'appliquaient pas pour les années financières 2010-2011 à 2014-2015. Au cours de cette période, le gouvernement a affiché annuellement des déficits budgétaires dans le respect de la Loi.

Depuis 2015-2016, le gouvernement a affiché des surplus budgétaires qui ont été affectés à la réserve de stabilisation. Pour l'année financière 2019-2020, le solde budgétaire est de 4 millions de dollars, lequel est affecté à la réserve de stabilisation et porte cette dernière à 11 981 millions de dollars au 31 mars 2020.

Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement. L'état de l'évolution du solde du Fonds des générations est présenté à la [note 11](#), « Fonds des générations » des états financiers consolidés.

Dans le budget 2019-2020, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 2 504 millions de dollars. Les revenus réels se sont élevés à 2 606 millions de dollars, soit 102 millions de dollars de plus que ce qui était prévu. En tenant compte des sommes de 2 milliards de dollars utilisées pour le remboursement de dettes, le solde du fonds atteint 8 899 millions de dollars au 31 mars 2020.

6. Analyse des principales tendances

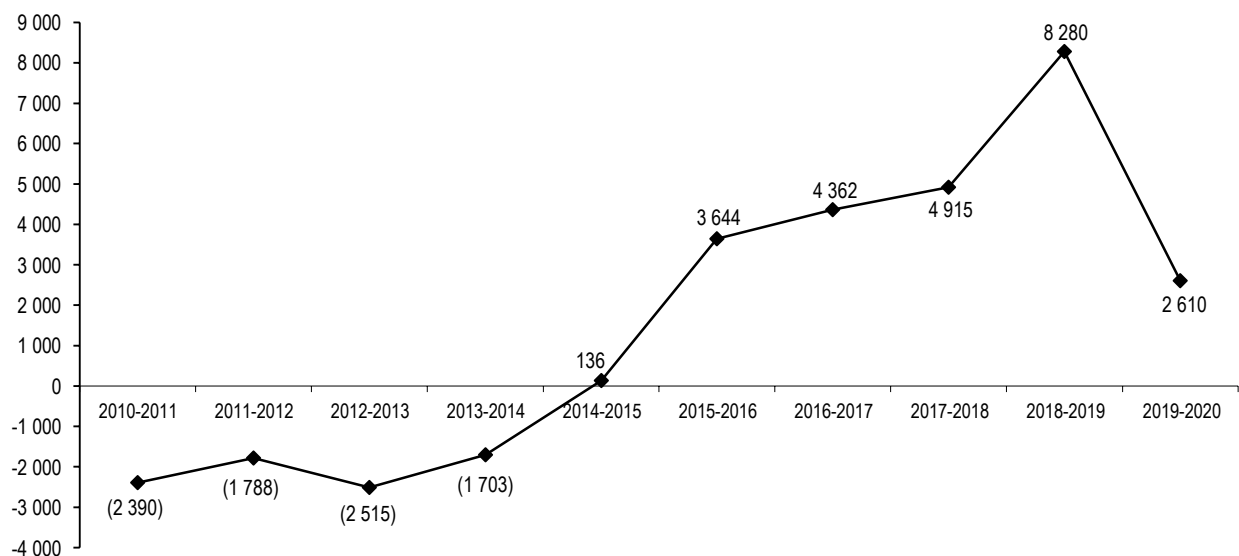
L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les informations financières provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Les données présentées mettent en perspective les tendances observées au cours des dix dernières années pour les principales rubriques suivantes :

- les surplus (déficits) annuels;
- les revenus consolidés par source;
- les dépenses consolidées par mission;
- la valeur comptable nette des immobilisations;
- la dette brute du gouvernement.

Surplus (déficits) annuels

Évolution des surplus (déficits) annuels (en millions de dollars)



De 2010-2011 à 2013-2014, les déficits présentés ont diminué graduellement à la suite de la limitation de la croissance des dépenses de programmes, sauf pour l'année 2012-2013 en raison de l'inscription d'une perte de 1 876 millions de dollars provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2. De 2014-2015 à 2018-2019, le gouvernement a engendré des surplus annuels croissants, qui ont atteint 8 280 millions de dollars en 2018-2019.

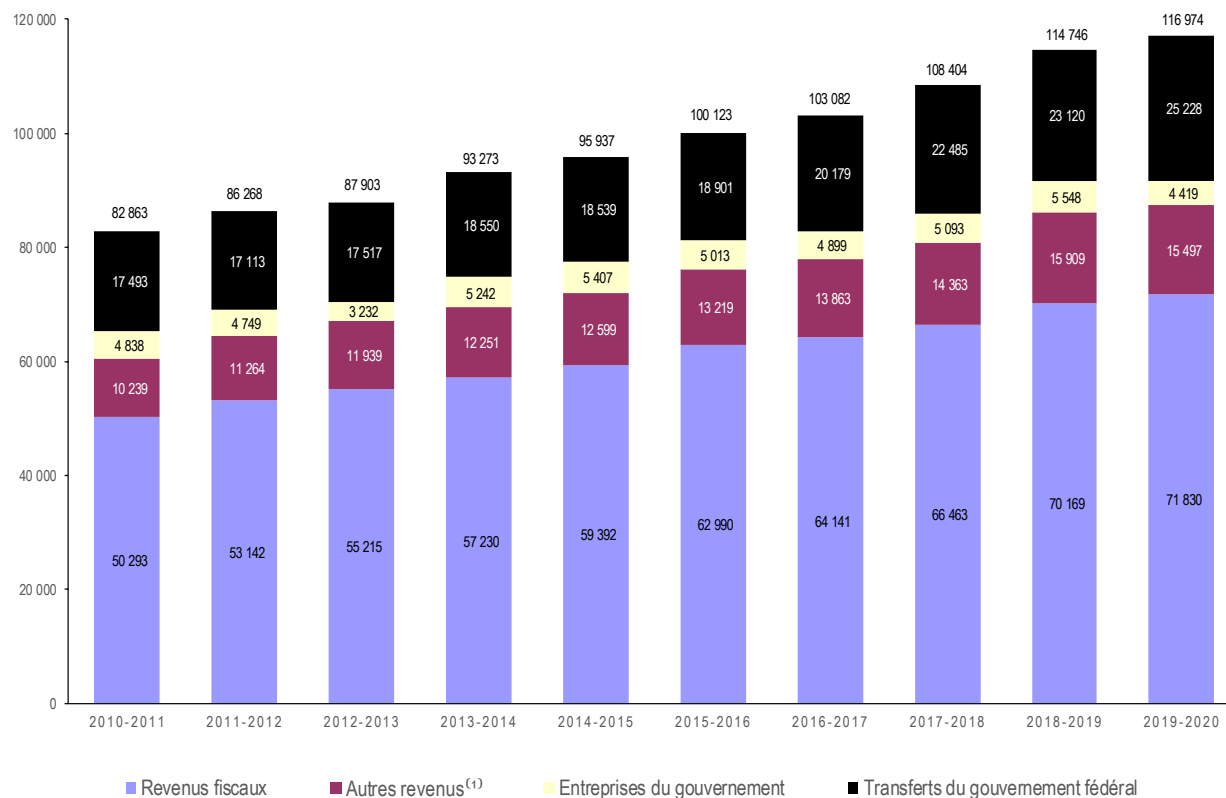
En 2019-2020, des initiatives ciblées dans le budget de mars 2020 ainsi que la pandémie de la COVID-19, qui a entraîné des pertes de revenus et des dépenses additionnelles pour le gouvernement, ont fait partie des facteurs contribuant à la baisse du surplus, qui s'établit à 2 610 millions de dollars.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCES
(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis ainsi que les revenus divers.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 82,9 à 117,0 milliards de dollars de l'année financière 2010-2011 à l'année financière 2019-2020. La croissance annuelle moyenne a été de 3,9 %, pendant que celle du PIB se situait à 3,8 % pour la même période.

Depuis 2010-2011, les revenus totaux ont été en constante progression.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens sont passés de 35 486 millions de dollars en 2010-2011 à 50 482 millions de dollars en 2019-2020. La croissance annuelle moyenne de ces revenus pendant cette période est de 4,0 %, notamment en raison de la hausse du salaire moyen et du nombre d'emplois au Québec.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2010-2011 et sont passés de 14 807 millions de dollars en 2010-2011 à 21 348 millions de dollars en 2019-2020. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 4,1 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, de deux augmentations successives de 1 point de pourcentage du taux de la TVQ, soit à compter du 1^{er} janvier 2011 et du 1^{er} janvier 2012, ainsi que de l'harmonisation de la TVQ à la TPS depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les institutions financières.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 17 493 millions de dollars en 2010-2011 à 25 228 millions de dollars en 2019-2020. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 4,2 % pendant cette période. Ils ont subi une diminution en 2011-2012, principalement en raison de la baisse des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec. Les revenus de transfert du gouvernement fédéral ont augmenté en 2012-2013 et en 2013-2014, en raison notamment des versements totalisant 2 200 millions de dollars provenant de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente. Depuis 2014-2015, ces revenus ont connu une croissance annuelle moyenne de 6,4 %, pour atteindre 25 228 millions de dollars en 2019-2020. Cette croissance est attribuable à une hausse de l'ensemble des types de transferts fédéraux.

Entreprises du gouvernement

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, sont passés de 4 838 millions de dollars en 2010-2011 à 4 419 millions de dollars en 2019-2020, ce qui correspond à une décroissance annuelle moyenne de 1,0 % pendant cette période. Ce taux de décroissance est fortement influencé par les baisses de revenus estimées à 431 millions de dollars en 2019-2020 attribuables à la pandémie de la COVID-19.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2010-2011 à 2019-2020. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

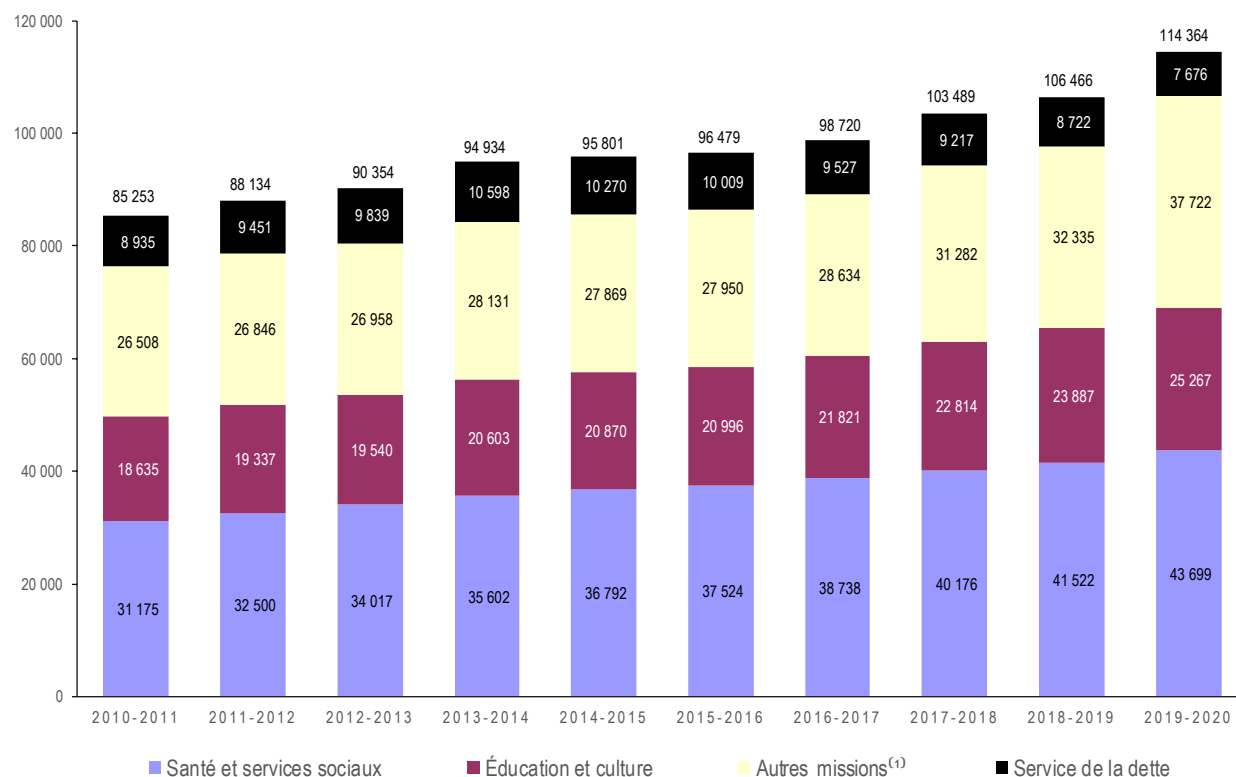
- la vente aux enchères, depuis 2013-2014, de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec;
- la croissance des revenus du Fonds des générations, notamment les revenus sur les placements de portefeuille;
- la croissance des revenus provenant des droits d'immatriculation;
- la hausse des revenus de contributions des usagers des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSIONS
(en millions de dollars)



(1) Les autres missions sont « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a enregistré une augmentation de 29,1 milliards de dollars de 2010-2011 à 2019-2020, passant de 85,3 milliards de dollars à 114,4 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 3,3 %.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2020, les dépenses de santé et d'éducation représentent 60,3 % des dépenses consolidées, soit 38,2 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 22,1 % pour la mission « Éducation et culture ».

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance des dépenses liées aux sommes investies dans l'amélioration, dans le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et à l'habitation, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- l'accroissement des mesures de protection de l'environnement, de développement durable et de lutte contre les changements climatiques;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières.

Service de la dette

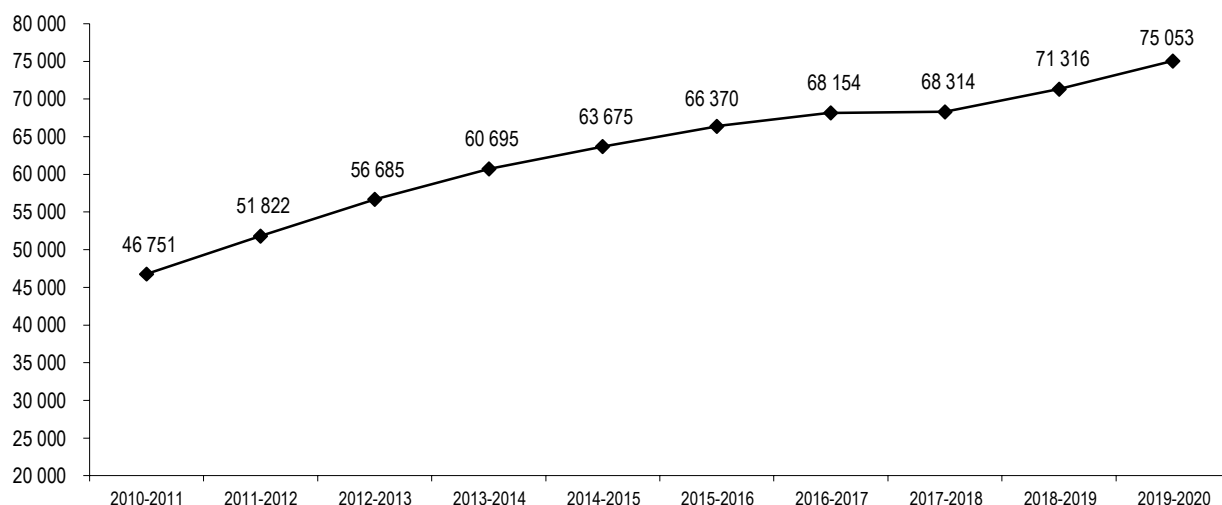
Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 5,9 % entre 2010-2011 et 2013-2014. Depuis 2014-2015, il a plutôt connu une diminution annuelle moyenne de 5,2 %, et il s'établit à 7 676 millions de dollars en 2019-2020.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations

(en millions de dollars)



Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes, composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières et qui représentent 36,2 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2020.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 3,8 milliards de dollars au cours de la dernière année, passant de 71,3 milliards de dollars au 31 mars 2019 à 75,1 milliards de dollars au 31 mars 2020. Cela démontre que les investissements en immobilisations sont plus importants que l'amortissement associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute

Dette brute du gouvernement

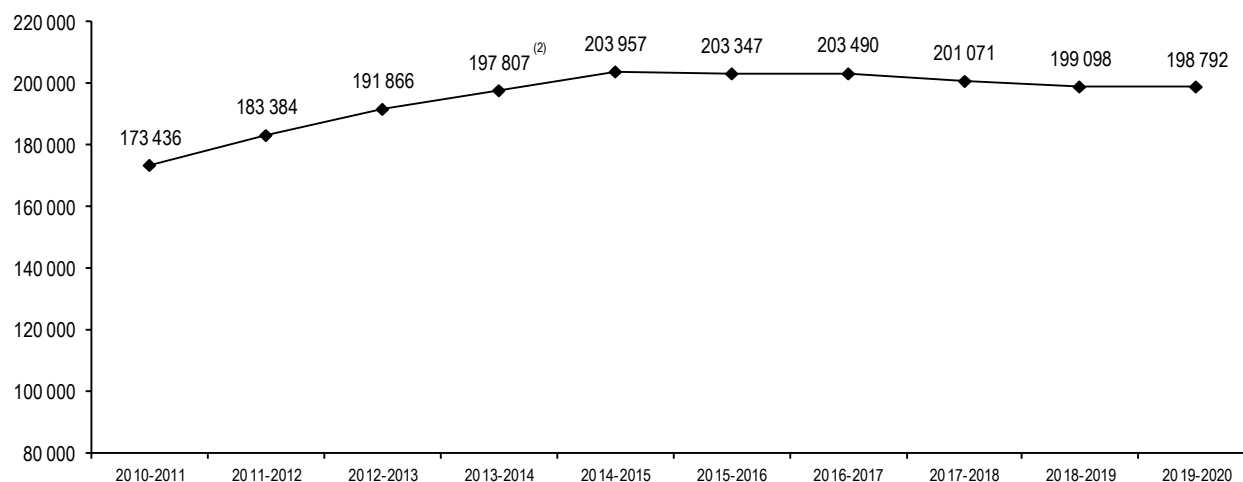
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 mars 2020
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2020	Résultats réels au 31 mars 2019
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	200 963	195 188
Moins		
Dette du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement	- ⁽¹⁾	(210)
	200 963	194 978
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	14 716	18 362
Moins		
Fonds des générations	(8 899)	(8 293)
Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation	206 780	205 047
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(7 988)	(5 949)
Dette brute	198 792	199 098
En % du PIB nominal	43,2%	45,1%

(1) À compter de 2019-2020, à la suite d'un changement de la définition de la dette brute dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, la dette brute inclut les dettes du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement et des entités hors du périmètre comptable du gouvernement.

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)



Note : La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2010 au 31 mars 2020

La dette brute au 31 mars 2010 s'établissait à 163,3 milliards de dollars. Elle s'élève à 198,8 milliards de dollars au 31 mars 2020. Ainsi, pour les années financières 2010-2011 à 2019-2020, la dette brute du gouvernement a augmenté de 35,5 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

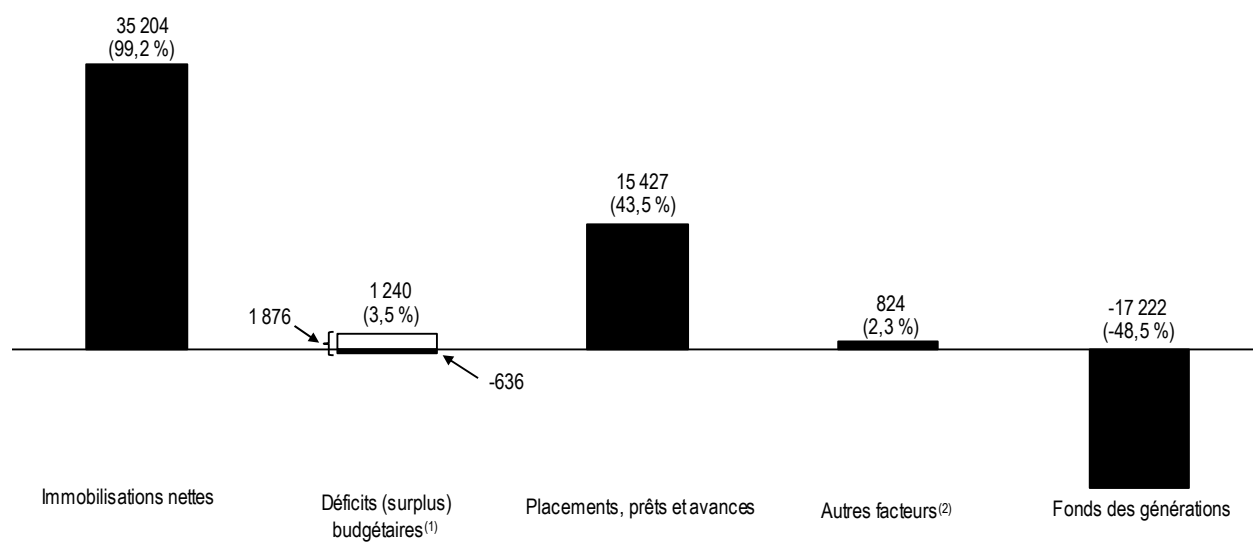
- des investissements de 35,2 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des placements, prêts et avances de 15,4 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement;
- des déficits budgétaires de 1,2 milliard de dollars;
- la variation des autres facteurs, qui ont fait diminuer de 0,8 milliard de dollars la dette brute.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette brute de 17,2 milliards de dollars.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2010 au 31 mars 2020

(en millions de dollars)



(1) Les déficits (surplus) budgétaires incluent la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 en 2012-2013.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

Les surplus ou besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Plus précisément, c'est le niveau de liquidités dont le gouvernement dispose ou dont il a besoin au cours d'une année financière après avoir effectué toutes ses activités.

Les surplus ou besoins financiers nets regroupent les incidences financières de la totalité des entités du périmètre comptable du gouvernement, qu'il s'agisse des opérations budgétaires (état consolidé des résultats) ou des opérations non budgétaires (état consolidé de la situation financière).

Le principal objectif lié à l'établissement des surplus ou besoins financiers nets est d'alimenter le plus justement possible le ministère des Finances pour qu'il prenne les décisions en ce qui a trait aux changements à apporter aux emprunts du gouvernement.

Généralement, l'incidence des surplus ou besoins financiers nets sur la dette brute varie dans le même sens, c'est-à-dire qu'une augmentation des besoins financiers nets nécessite le recours à des emprunts et, conséquemment, augmente la dette brute. Un surplus financier net conduit plutôt à un remboursement d'emprunts qui fait diminuer la dette brute.

Opérations de financement

Les opérations de financement font état des emprunts contractés (remboursés) et de la trésorerie générée (utilisée) durant l'année financière pour effectuer toutes les activités du gouvernement.

Surplus (besoins) financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	3 433	3 948
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements ⁽¹⁾	1 151	2 681
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(7 545)	(6 772)
Surplus (besoins) financiers nets⁽²⁾	(2 961)	(143)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement ⁽¹⁾	6 768	185
Variation des flux de trésorerie au cours de l'année financière	(3 807)	(42)
Opérations de financement	2 961	143

(1) Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements incluaient les rachats de titres par anticipation de 3 000 M\$ (4 000 M\$ au 31 mars 2019) et les retraits du Fonds des générations pour le remboursement de dettes de 2 000 M\$ (8 000 M\$ au 31 mars 2019). Aux fins des surplus (besoins) financiers nets et des opérations de financement, ces opérations sont présentées dans les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement.

(2) Les surplus (besoins) financiers nets incluent les besoins financiers liés aux versements des revenus consacrés au Fonds des générations totalisant 2 606 M\$ en 2019-2020 (3 477 M\$ en 2018-2019).

7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Ces indicateurs sont établis à partir des informations financières publiées aux états financiers consolidés du gouvernement depuis 2015-2016.

Le gouvernement du Québec présente dix indicateurs inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées. Ces indicateurs visent à mesurer la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité d'un gouvernement :

- la durabilité fait référence à la mesure dans laquelle le gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie;
- la flexibilité est la mesure dans laquelle le gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures;
- la vulnérabilité est la mesure dans laquelle le gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Évolution des indicateurs depuis 2015-2016

(en pourcentage)

	<u>2015-2016</u>	<u>2016-2017</u>	<u>2017-2018</u>	<u>2018-2019</u>	<u>2019-2020</u>
Durabilité					
1. Actifs / Passifs	53,9	56,6	59,3	60,5	63,3
2. Dette brute / Revenus totaux	203,1	197,4	185,5	173,5	169,9
3. Dépenses par missions / Dépenses consolidées					
3a. Dépenses mission Santé et services sociaux / Dépenses consolidées	38,9	39,2	38,8	39,0	38,2
3b. Dépenses mission Éducation et culture / Dépenses consolidées	21,8	22,1	22,0	22,4	22,1
3c. Dépenses mission Service de la dette / Dépenses consolidées	10,4	9,7	8,9	8,2	6,7
3d. Dépenses autres missions / Dépenses consolidées	29,0	29,0	30,2	30,4	33,0
4. Dette brute / PIB	52,5	51,0	48,0	45,1	43,2
5. Dette représentant déficits cumulés / PIB	30,4	28,3	25,7	22,8	20,7
6. Dépenses consolidées / PIB	22,3	22,3	22,5	22,1	23,2
Flexibilité					
7. Service de la dette / Revenus totaux	10,0	9,2	8,5	7,6	6,6
8. VCN immobilisations / Coût immobilisations	57,2	56,8	56,1	56,0	56,0
9. Revenus autonomes / PIB	21,0	20,8	20,5	20,8	19,9
Vulnérabilité					
10. Transferts du gouvernement fédéral / Revenus totaux	18,9	19,6	20,7	20,1	21,6

Dans la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au PIB nominal en date du 10 novembre 2020.

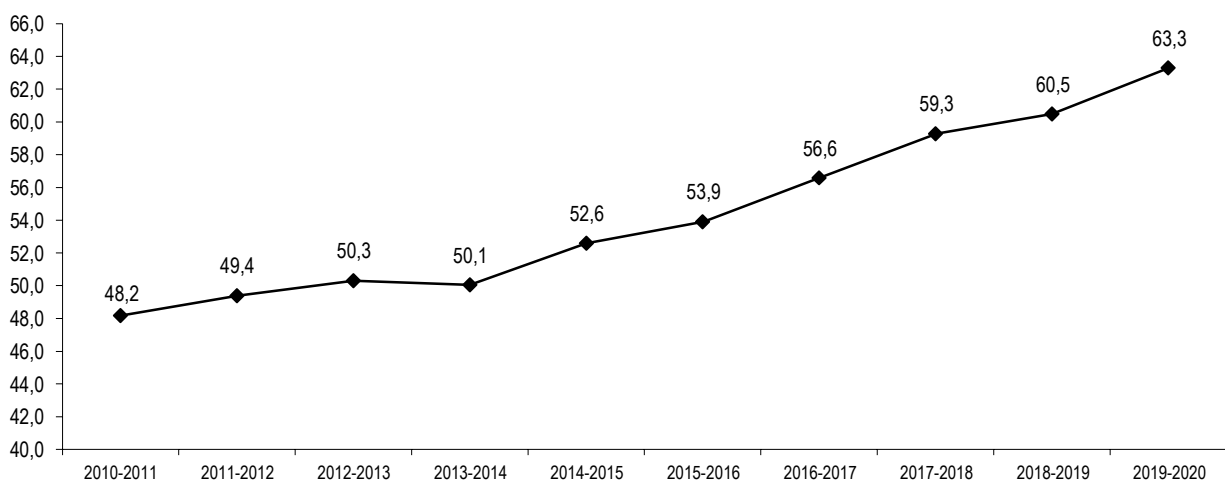
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des passifs. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers

(en pourcentage du total des passifs)



Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 48,2 % en 2010-2011. Il s'établit à 63,3 % au 31 mars 2020. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, au cours des dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

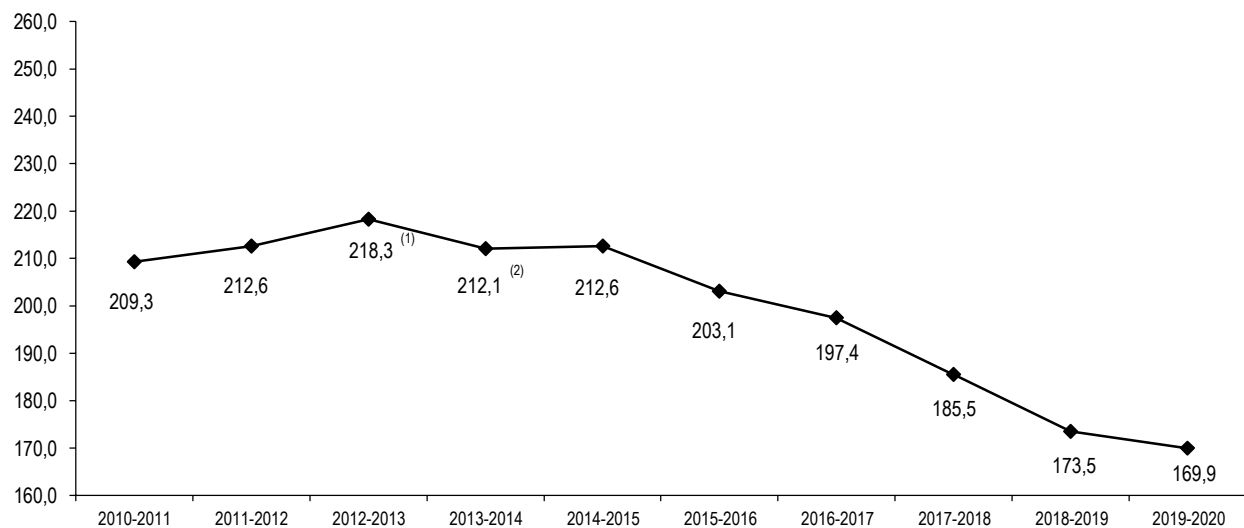
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) La hausse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établirait à 213,7 %.

(2) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

En 2010-2011, la dette brute en pourcentage des revenus totaux s'établissait à 209,3 %. De 2010-2011 à 2012-2013, le ratio a augmenté, atteignant 218,3 %. Il s'établit à 169,9 % au 31 mars 2020, en diminution pour une cinquième année consécutive.

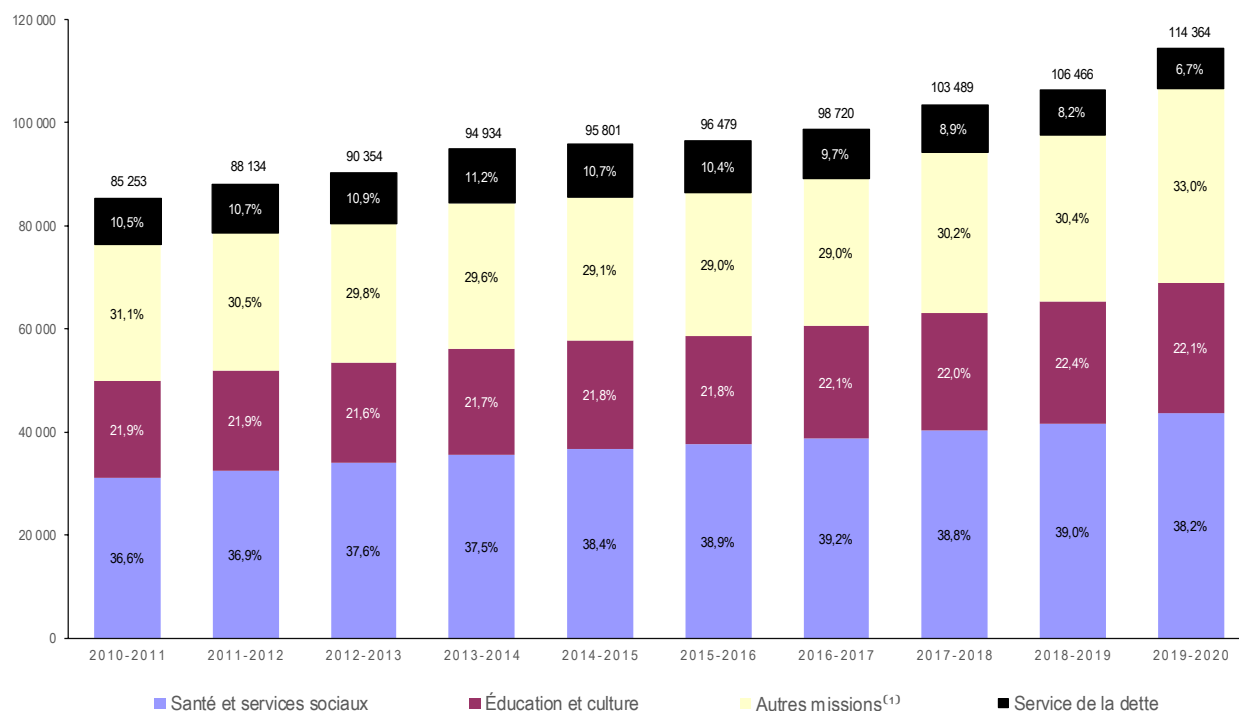
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par mission par rapport aux dépenses consolidées

Cet indicateur illustre l'évolution de la répartition des dépenses consolidées du gouvernement entre les missions.

Dépenses par mission

(en millions de dollars et en pourcentage des dépenses consolidées)



(1) Les autres missions sont « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2010-2011 à 2019-2020, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » ont affiché une progression annuelle moyenne de 3,8 %, comparativement à 3,3 % pour les dépenses consolidées. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission, qui sont passées de 36,6 % à 38,2 % au cours des dix dernières années. Cela traduit notamment la hausse des besoins attribuable au vieillissement de la population.

L'indicateur montre aussi que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » est plus importante, étant passée de 21,9 % à 22,1 %. L'évolution des dépenses de cette mission reflète notamment celle des clientèles des établissements d'enseignement. Quant aux dépenses des autres missions, leur part dans les dépenses consolidées est passée de 31,1 % en 2010-2011 à 33,0 % en 2019-2020.

La part des dépenses consacrées au service de la dette est passée de 10,5 % en 2010-2011 à 6,7 % en 2019-2020. Le service de la dette a connu une croissance annuelle moyenne de 5,9 % entre 2010-2011 et 2013-2014. Depuis 2014-2015, il a plutôt connu une diminution annuelle moyenne de 5,2 %.

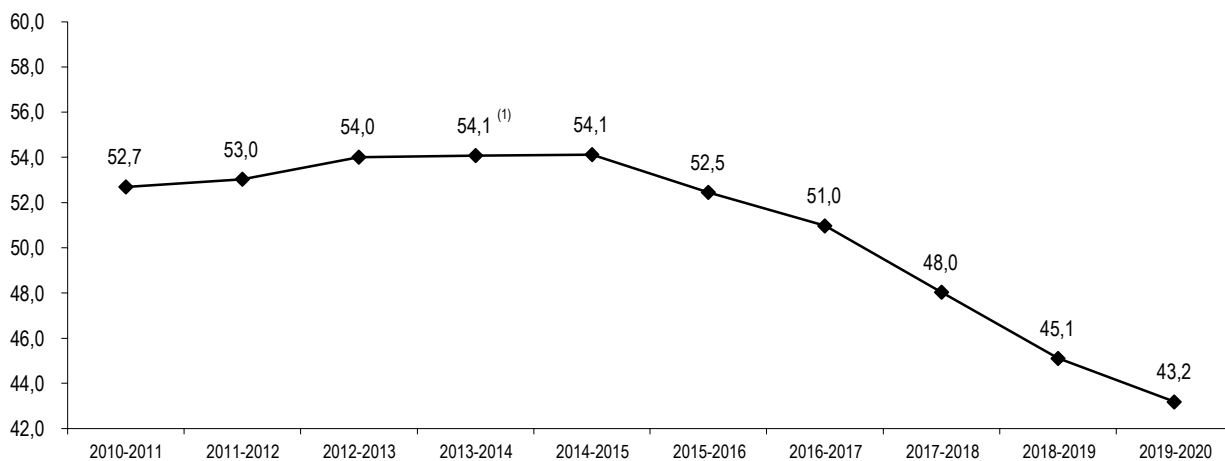
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de celui-ci, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage du PIB)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin que la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors du périmètre comptable du gouvernement soit reflétée.

En 2010-2011, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 52,7 %. Il s'établit à 43,2 % au 31 mars 2020, en diminution pour une cinquième année consécutive.

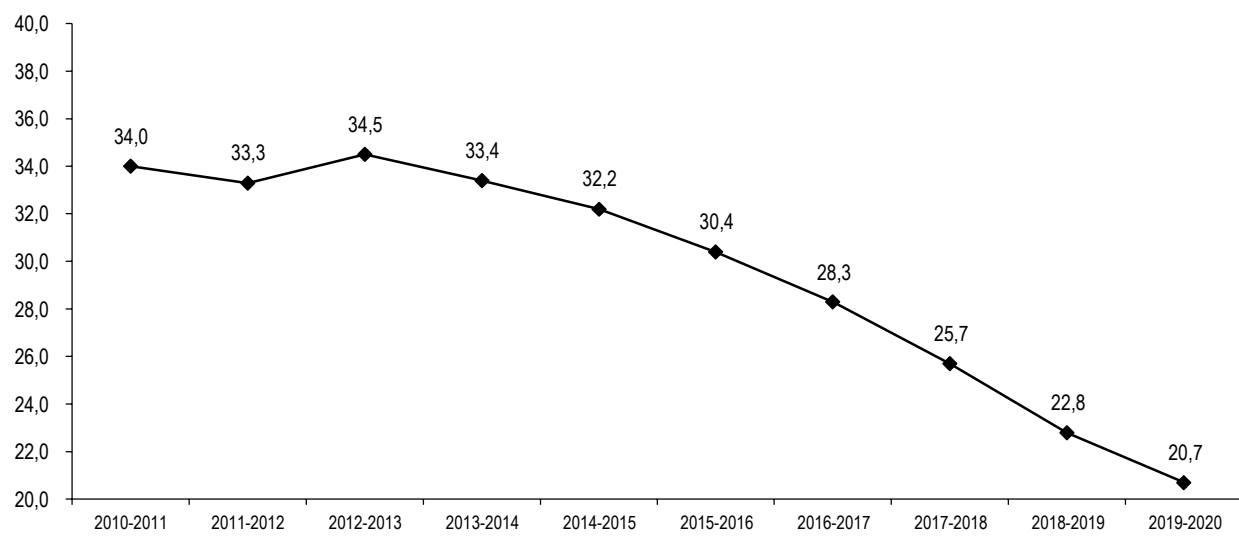
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur met en relation la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés

(en pourcentage du PIB)



Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

En 2010-2011, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'établissait à 34,0 %. Le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a constamment diminué au cours des sept dernières années, passant de 34,5 % à 20,7 %.

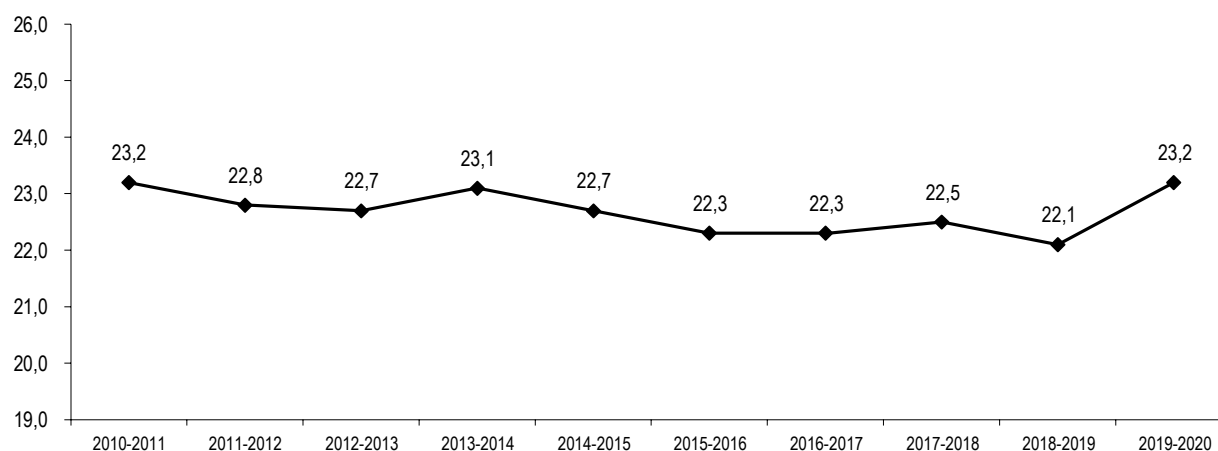
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. Une baisse de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins rapidement que l'économie. L'indicateur illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)

(en pourcentage du PIB)



De 2010-2011 à 2012-2013, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, faisant passer leur importance dans l'économie de 23,2 % à 22,7 %. En 2013-2014, la croissance élevée des dépenses a augmenté le ratio à 23,1 %. Le ratio a diminué progressivement jusqu'à 22,1 % en 2018-2019. En 2019-2020, le ratio a augmenté à 23,2 % en raison de la croissance élevée des dépenses qui s'explique notamment par certains coûts ponctuels dont ceux relatifs à la pandémie de la COVID-19, à la révision des conditions de travail du personnel de la fonction publique et à la perte relative au placement du gouvernement dans la société en commandite Airbus Canada inc.

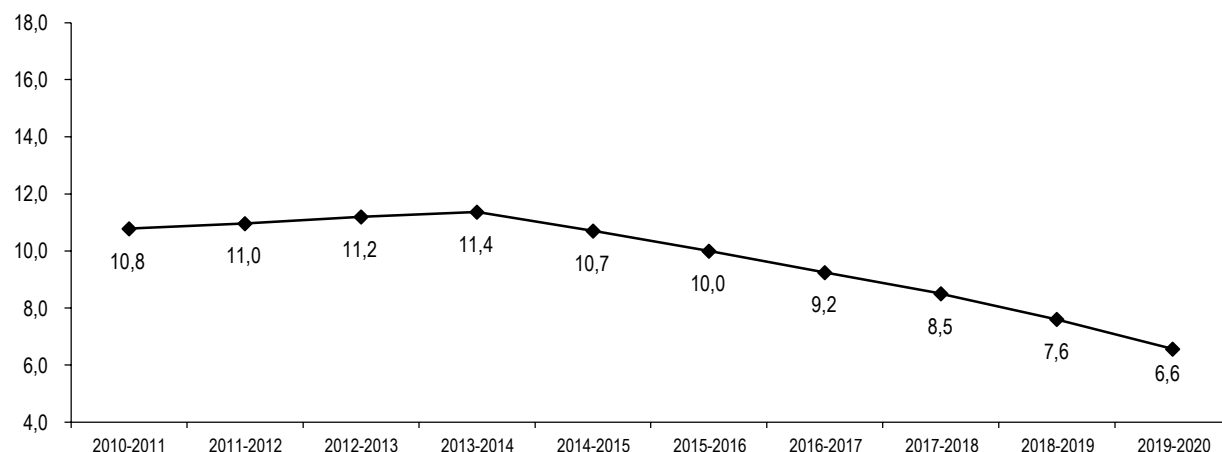
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des autres missions.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



Dans l'ensemble, la part des revenus consacrée au service de la dette a diminué depuis 2010-2011, passant de 10,8 % à 6,6 % en 2019-2020. Cette part est en diminution constante depuis six ans.

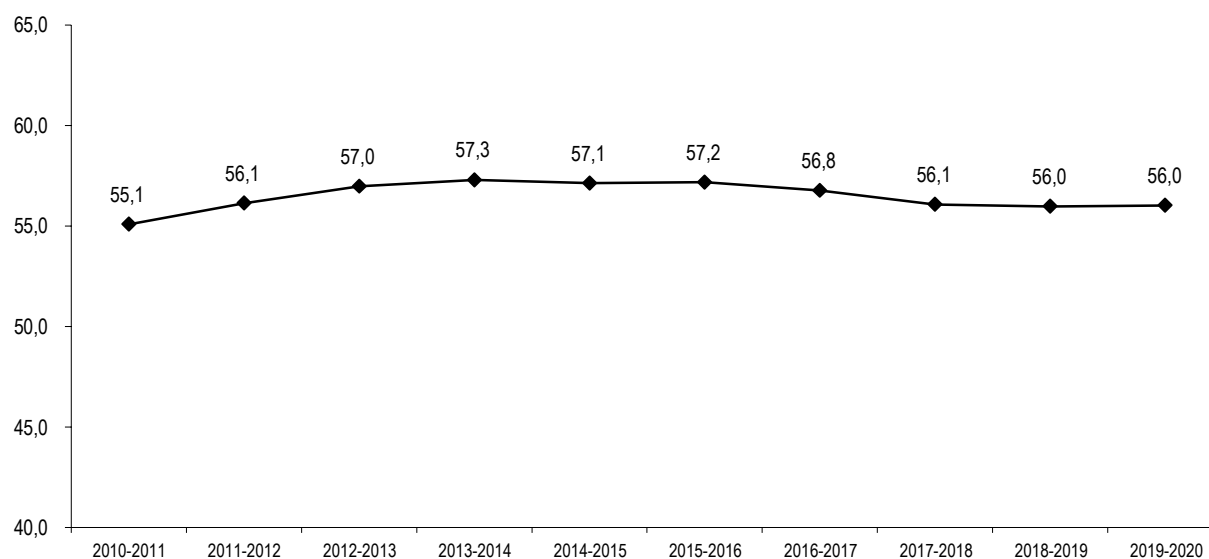
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle l'estimation de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses biens et services dans l'avenir. Une hausse de ce ratio indique que, en moyenne, l'âge des immobilisations est moins élevé, et donc que leur durée de vie utile restante est plus grande. Les immobilisations peuvent alors être utilisées plus longtemps avant de devoir être remplacées.

Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)



L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté au cours des dernières années, passant de 55,1 % au 31 mars 2011 à 56,0 % au 31 mars 2020. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations ont été plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement.

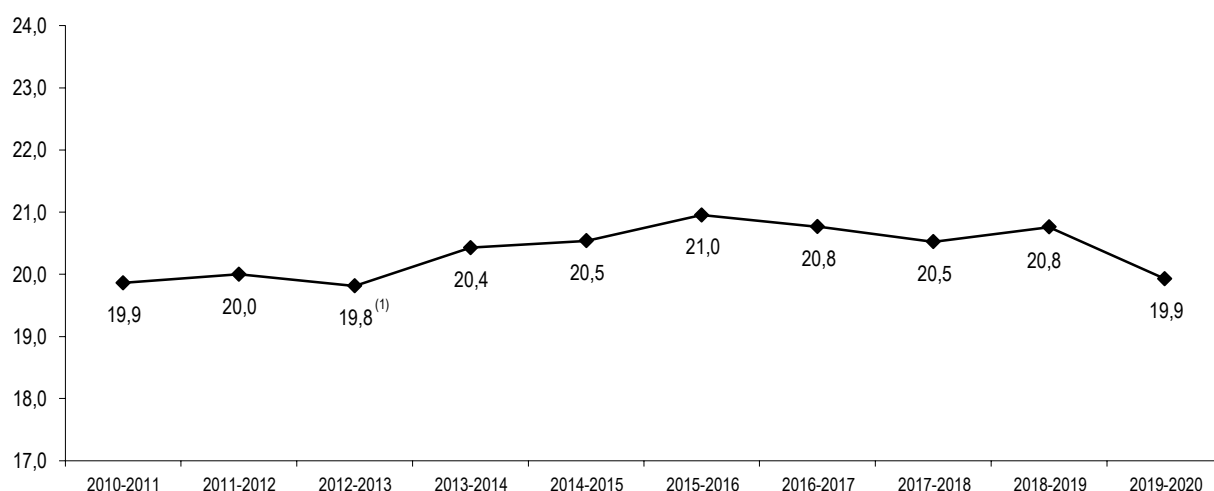
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement à la disposition des contribuables.

Revenus autonomes

(en pourcentage du PIB)



(1) La baisse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 20,4 %.

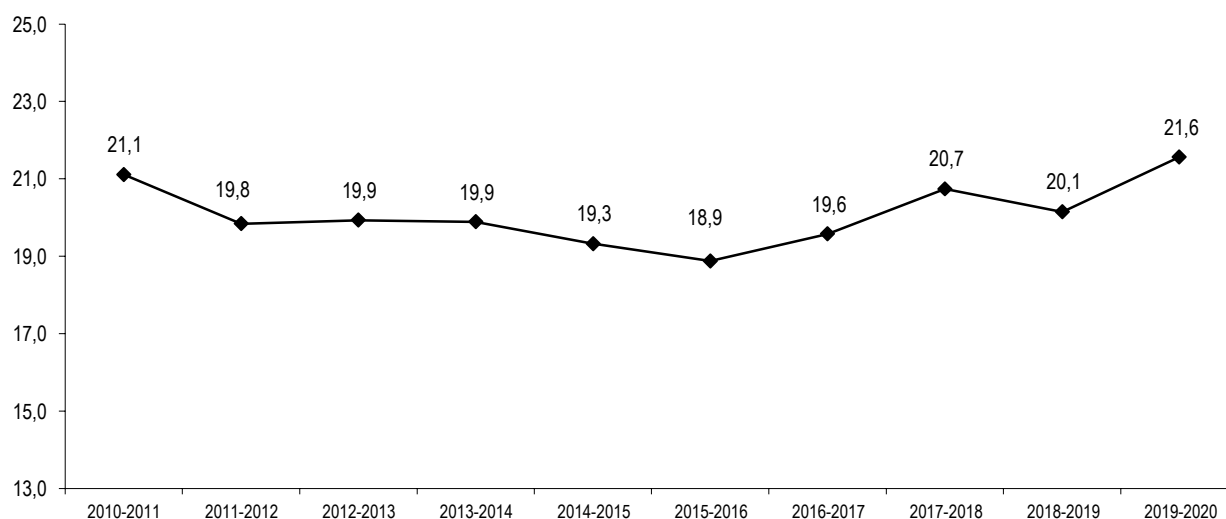
De 2010-2011 à 2015-2016, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB a augmenté, passant de 19,9 % à 21,0 %. Cette hausse a contribué à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016. En 2016-2017 et en 2017-2018, le ratio a diminué, principalement en raison des mesures de réduction du fardeau fiscal mises en œuvre par le gouvernement et de la croissance de l'économie. En 2018-2019, le ratio a atteint 20,8 %, en hausse par rapport à l'année précédente, en raison essentiellement des revenus sur les placements de portefeuille du Fonds des générations qui résultent des retraits totalisant 8 milliards de dollars effectués en 2018-2019 ainsi que d'un gain exceptionnel aux revenus d'Hydro-Québec lié à la cession partielle de la filiale TM4. En 2019-2020, le ratio a diminué pour s'établir à 19,9 %, reflétant notamment la non-réurrence des résultats d'Hydro-Québec de l'année précédente et l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire sur les revenus.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral (en pourcentage des revenus totaux)



La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux se situait à 21,1 % en 2010-2011. En 2011-2012, cette part a diminué à 19,8 %, principalement en raison d'une diminution des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec. Elle a légèrement fléchi en 2014-2015 pour atteindre 19,3 %, en raison de la fin des versements de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS. Depuis le creux atteint en 2015-2016, soit 18,9 %, le ratio a augmenté au cours des deux années suivantes pour atteindre 20,7 % en 2017-2018, en raison notamment de la hausse des revenus de péréquation et d'une augmentation des transferts pour la santé. La part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est demeurée relativement stable en 2018-2019 à 20,1 % et a atteint 21,6 % en 2019-2020 en raison d'une augmentation des revenus de péréquation découlant notamment d'un accroissement observé dans les écarts de capacité fiscale à la moyenne des dix provinces.

Statistiques financières

Ces tableaux présentent certaines informations financières publiées aux états financiers consolidés du gouvernement depuis 2010-2011.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	Surplus (déficit) ⁽¹⁾	Actifs financiers	Passifs	Dette nette ⁽²⁾	Actifs non financiers ⁽³⁾	Déficit cumulé ⁽⁴⁾
2019-2020	116 974	114 364	2 610	88 004	(259 317)	(171 313)	76 107	(95 206)
2018-2019	114 746	106 466	8 280	81 643	(254 201)	(172 558)	72 110	(100 448)
2017-2018	108 404	103 489	4 915	87 263	(263 806)	(176 543)	69 073	(107 470)
2016-2017	103 082	98 720	4 362	78 103	(259 858)	(181 755)	68 906	(112 849)
2015-2016	100 123	96 479	3 644	70 767	(255 792)	(185 025)	67 095	(117 930)
2014-2015	95 937	95 801	136	70 178	(255 758)	(185 580)	64 419	(121 161)
2013-2014	93 231	94 934	(1 703)	62 701	(243 962)	(181 261)	61 372	(119 889)
2012-2013	87 997	90 512	(2 515)	62 015	(237 502)	(175 487)	57 392	(118 095)
2011-2012	86 410	88 198	(1 788)	60 060	(227 171)	(167 111)	52 989	(114 122)
2010-2011	82 863	85 253	(2 390)	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 de la présente annexe (page 58).

(2) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le détail de la variation annuelle des actifs non financiers est présenté dans le tableau 1.1 de la présente annexe (page 56).

(4) Le détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 de la présente annexe (page 57).

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 – Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'année financière			Ajustements du solde des actifs non financiers ⁽¹⁾			Total de la variation de l'année financière
	Valeur comptable nette des immobilisations	Autres actifs non financiers	Investissement net dans les réseaux	Valeur comptable nette des immobilisations	Autres actifs non financiers	Investissement net dans les réseaux	
2019-2020	3 737	260					3 997
2018-2019	3 002	35					3 037
2017-2018	160	7					167
2016-2017	1 784	27					1 811
2015-2016	2 695	(19)					2 676
2014-2015	2 980	34		33			3 047
2013-2014	3 977	3					3 980
2012-2013	4 863	49		(279) ⁽²⁾	(230) ⁽³⁾		4 403
2011-2012	5 350	252					5 602
2010-2011	4 923	(19)					4 904

(1) Le solde d'ouverture des actifs non financiers a été modifié en raison de modifications comptables et de reclassifications de données.

(2) La modification de la convention comptable sur les revenus de transfert a entraîné une révision à la baisse du poste « Immobilisations » de 249 M\$.

(3) La diminution découle de la modification de la convention comptable sur les dépenses de transfert, entraînant l'imputation dans les dépenses de certains frais payés d'avance.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2019-2020	2 632	—	—	2 632	
2018-2019	(1 303)	45	—	(1 258)	Entreprises du gouvernement : 10 M\$ à la suite de l'adoption par Hydro-Québec des nouvelles directives publiées par le Financial Accounting Standards Board (FASB) sur les contrats de location et 35 M\$ résultant des modifications comptables apportées par les autres entreprises du gouvernement pour se conformer aux nouvelles exigences des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou IFRS) à l'égard des instruments financiers
2017-2018	464	—	—	464	
2016-2017	719	—	—	719	
2015-2016	(306)	(107)	—	(413)	Entreprises du gouvernement : (107 M\$) pour finaliser les ajustements apportés en 2014-2015 pour se conformer aux IFRS.
2014-2015	550	(2 252)	294	(1 408)	Ministères et organismes : 294 M\$ pour l'ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières; Entreprises du gouvernement : (2 252 M\$) pour se conformer aux IFRS.
2013-2014	(80)	(11)	—	(91)	Entreprises du gouvernement : (11 M\$) pour se conformer à la norme IFRS IAS 19 – Avantages du personnel.
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	Ministères et organismes : (988 M\$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et (110 M\$) pour tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	Entreprises du gouvernement : (56 M\$) pour se conformer aux IFRS.
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	Entreprises du gouvernement : (95 M\$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et (158 M\$) pour se conformer aux IFRS. Ministères et organismes : (1 413 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit)	Fonds des générations	Sous-total	Modifications comptables et autres	Solde budgétaire ⁽¹⁾	Utilisation de (affectation à) la réserve	Solde budgétaire après la réserve ⁽²⁾
2019-2020	2 610	(2 606)	4		4	(4)	-
2018-2019	8 280	(3 477)	4 803		4 803	(4 803)	-
2017-2018	4 915	(2 293)	2 622		2 622	(2 622)	-
2016-2017	4 362	(2 001)	2 361		2 361	(2 361)	-
2015-2016	3 644	(1 453)	2 191		2 191	(2 191)	-
2014-2015	136	(1 279)	(1 143)	418 ⁽³⁾	(725)		(725)
2013-2014	(1 703)	(1 121)	(2 824)		(2 824)		(2 824)
2012-2013	(2 515)	(961)	(3 476)	1 876 ⁽⁴⁾	(1 600)		(1 600)
2011-2012	(1 788)	(840)	(2 628)		(2 628)		(2 628)
2010-2011	(2 390)	(760)	(3 150)		(3 150)		(3 150)

(1) Le solde budgétaire est établi conformément à l'article 2 de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en vigueur depuis le 21 septembre 2009. Les dispositions de cet article ont effet depuis le 1^{er} avril 2006.

(2) Le solde budgétaire après la réserve présente l'atteinte de l'équilibre budgétaire conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi, lequel prévoit que le gouvernement ne peut encourir de déficit budgétaire. Cet article ne s'applique pas aux années 2009-2010 à 2014-2015.

(3) La Loi prévoit que le solde budgétaire doit :

- a) exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut;
- b) prendre en considération les impacts des modifications comptables relatifs à une période postérieure au 31 mars 2006 et portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007.

(4) La Loi prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.4 – Réserve de stabilisation
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
 (en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectation à la réserve	Utilisation pour le maintien de l'équilibre budgétaire	Versement au Fonds des générations	Solde à la fin
2019-2020	11 977	4			11 981
2018-2019	7 174	4 803			11 977
2017-2018	4 552	2 622			7 174
2016-2017	2 191	2 361			4 552
2015-2016	-	2 191			2 191
2014-2015	-				-
2013-2014	-				-
2012-2013	-				-
2011-2012	-				-
2010-2011	-				-

Note : En vertu de la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (L.Q. 2009, c. 38), adoptée en septembre 2009, le gouvernement a institué une réserve de stabilisation afin de faciliter sa planification pluriannuelle et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations. Les dispositions de la Loi relatives à cette réserve ont effet depuis le 1^{er} avril 2006.

Informations par secteurs de reddition de comptes

AU 31 MARS 2020

Les résultats consolidés incluent les données financières de nombreux ministères, organismes, fonds et entreprises du gouvernement. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2020

Sommaire des résultats consolidés par secteurs

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾				
	Fonds général ⁽²⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽³⁾	Entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	Fonds spéciaux ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾
REVENUS					
Impôt sur le revenu et les biens	40 026	7 529		1 058	
Taxes à la consommation	20 359	286		2 463	
Droits et permis	294			2 632	
Revenus divers	1 664			2 818	171
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			4 419		
Affectation des revenus des entreprises	4 214		(4 773)	27	
Total des revenus autonomes	66 557	7 815	(354)	8 998	171
Transferts du gouvernement du Québec				6 842	
Transferts du gouvernement fédéral	22 975			581	1 744
Total des revenus	89 532	7 815	(354)	16 421	1 915
DÉPENSES					
Santé et services sociaux	40 185	831		276	142
Éducation et culture	22 340	593		113	70
Économie et environnement	8 772	1 533		9 053	1 303
Soutien aux personnes et aux familles	6 988	3 915		3 083	
Gouverne et justice	6 345	943		1 850	400
Sous-total	84 630	7 815	—	14 375	1 915
Service de la dette	5 473			1 866	
Total des dépenses	90 103	7 815	—	16 241	1 915
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	(571)	—	(354)	180	—

Fonds des générations ⁽⁷⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁸⁾	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁹⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁹⁾	Ajustements de consolidation ⁽¹⁰⁾	Résultats consolidés
			1 545	324	50 482
500	29			(2 289)	21 348
1 089	520				4 535
485	6 268	2 657	1 856	(4 957)	10 962
					4 419
532					—
2 606	6 817	2 657	3 401	(6 922)	91 746
	14 078	26 484	15 304	(62 708)	—
	664	196	231	(1 163) ⁽¹¹⁾	25 228
2 606	21 559	29 337	18 936	(70 793)	116 974
	13 514	28 874		(40 123)	43 699
	565		18 336	(16 750)	25 267
	3 728			(7 096)	17 293
	214			(3 274)	10 926
	2 862			(2 897)	9 503
—	20 883	28 874	18 336	(70 140)	106 688
	526	582	425	(1 196)	7 676
—	21 409	29 456	18 761	(71 336)	114 364
2 606	150	(119)	175	543	2 610

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2020

- (1) Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.
- (2) Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives, ainsi que des dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes, comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3); ces crédits étant, au sens de la Loi, soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (3) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de comptes particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.
- (4) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement, en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.
- (5) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes versées au fonds consolidé du revenu doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.
- (6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministère de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.
- (7) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (8) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.
- (9) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics et instances régionales.
 Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, de celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que de celui de l'Université du Québec et ses constituantes.
 Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et sont dotés d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.
- (10) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.
- (11) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transfert dont les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites par le gouvernement fédéral, conformément aux contrats ou ententes conclus entre les deux parties. Ces sommes sont perçues par le fonds général et comptabilisées dans les comptes à fin déterminée. Par la suite, ces sommes sont versées aux bénéficiaires lorsque ces derniers sont admissibles. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transfert fédéraux liés à des sommes versées par le fonds général à des organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

Informations par portefeuilles ministériels

AU 31 MARS 2020

Pour accomplir ses missions, le gouvernement met sur pied des programmes qui sont administrés directement par des entités gouvernementales, dont des ministères et des organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités sous la responsabilité d'un ministre ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par son portefeuille.

Informations par portefeuilles ministériels (suite)

AU 31 MARS 2020

Dépenses par supercatégories

(en millions de dollars)

	Transfert	Rémunération	Fonctionnement
Éducation et Enseignement supérieur	4 525	15 524	4 281
Santé et Services sociaux	5 393	28 925	10 433
Autres portefeuilles			
Affaires municipales et Habitation	2 854	137	191
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	941	176	82
Assemblée nationale		97	41
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	63	1 971	1 183
Conseil exécutif	411	107	21
Culture et Communications	853	193	253
Économie et Innovation	2 361	96	848
Énergie et Ressources naturelles	548	131	164
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	864	167	107
Famille	6 244	91	95
Finances	737	1 016	565
Forêts, Faune et Parcs	207	295	525
Immigration, Diversité et Inclusion	137	109	85
Justice	186	636	326
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	11	69	19
Relations internationales et Francophonie	30	64	30
Sécurité publique	592	1 388	587
Tourisme	197	59	117
Transports	2 264	612	2 518
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 520	451	217
Autres portefeuilles	24 020	7 865	7 974
Sous-total	33 938	52 314	22 688
Éliminations inter-portefeuille ⁽¹⁾	(1 110)	(1 416)	(2 064)
Dépenses consolidées	32 828	50 898	20 624

(1) Ajustements de consolidation résultant principalement de l'élimination des opérations réciproques entre entités de différents portefeuilles.

Annexe 3

Créances douteuses et autres provisions	Sous-total	Service de la dette	2020	2019
62	24 392	428	24 820	23 480
81	44 832	578	45 410	43 115
102	3 284	82	3 366	2 981
6	1 205	4	1 209	903
	138		138	139
	3 217	151	3 368	2 194
	539		539	459
2	1 301	19	1 320	1 273
1 188	4 493	91	4 584	2 844
1	844	2	846	702
1	1 139		1 139	1 090
	6 430		6 430	5 803
841	3 159	7 451	10 610	11 344
7	1 034	3	1 037	1 074
	331		331	211
24	1 172	1	1 173	1 133
	99		99	183
	124		124	124
	2 567	2	2 569	2 202
	373	16	389	384
7	5 401	728	6 129	5 755
16	5 204	2	5 206	4 996
2 195	42 054	8 552	50 606	45 794
2 338	111 278	9 558	120 836	112 389
—	(4 590)	(1 882)	(6 472)	(5 923)
2 338	106 688	7 676	114 364	106 466

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le Contrôleur des finances est responsable de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Il est également responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés qui sont préparés conformément aux conventions comptables mentionnées dans les notes complémentaires et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le Contrôleur des finances ainsi que les entités formant le périmètre comptable du gouvernement maintiennent des systèmes de gestion financière et des contrôles internes qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont notamment conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées selon les règlements adoptés et comptabilisées adéquatement afin de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Le Contrôleur des finances obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toutes les informations nécessaires pour satisfaire aux exigences de la comptabilité et met en place des procédés afin de s'assurer que ces informations sont fiables. Il soumet les états financiers consolidés du gouvernement au Vérificateur général du Québec pour leur audit, lequel expose la nature et l'étendue de ses travaux et exprime son opinion dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale.

Les états financiers consolidés font partie des comptes publics et sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Pierre Côté

Le contrôleur des finances,



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 22 décembre 2020



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec (le « gouvernement »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du gouvernement au 31 mars 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le gouvernement n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2020 et 2019, à l'état consolidé de la situation financière, des subventions (paiements de transfert) relatives à différents programmes d'aide à des tiers concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Ces subventions sont actuellement présentées à titre d'obligations contractuelles à la note 22 des états financiers consolidés du gouvernement. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation a donné lieu à l'expression d'une opinion d'audit modifiée concernant les états financiers consolidés de l'année financière précédente.

Étant donné la comptabilisation actuelle de ces subventions, les ajustements suivants, selon l'estimation établie en fonction des informations disponibles, sont nécessaires afin que les états financiers consolidés du gouvernement respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée	
	En millions de dollars	
	2020	2019
État consolidé de la situation financière		
Prêts	(6 560)	(6 547)
Autres passifs	5 853	5 339
Dette nette et déficit cumulé	12 413	11 886
État consolidé des résultats et du déficit cumulé		
Dépenses		
Santé et services sociaux	(18)	7
Éducation et culture	98	104
Économie et environnement	460	302
Soutien aux personnes et aux familles	(10)	(17)
Gouverne et justice	(3)	(6)
Total des dépenses	527	390
Surplus annuel	(527)	(390)
Note 22		
Obligations contractuelles	(12 413)	(11 886)

J'ai obtenu des informations probantes qui m'ont permis de conclure que les travaux étaient réalisés pour les montants présentés ci-dessus. Par contre, pour 4 669 millions de dollars d'obligations contractuelles au 31 mars 2020 (4 892 millions au 31 mars 2019), le gouvernement ne recense pas les informations me permettant de déterminer l'avancement des travaux chez les bénéficiaires qui sont principalement des municipalités et des organismes municipaux. En conséquence, je ne peux déterminer les ajustements supplémentaires devant être apportés aux états financiers consolidés.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du gouvernement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le volume 1 des Comptes publics 2019-2020, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

J'ai obtenu le volume 1 des Comptes publics 2019-2020 avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Comme il est décrit dans la section précédente, « Fondement de l'opinion avec réserve », le gouvernement n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2020 et 2019 certaines subventions. Par conséquent, j'en conclus que les autres informations contenues dans l'analyse des états financiers consolidés du volume 1 comportent des anomalies significatives découlant de ma réserve.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation. La direction considère que le gouvernement a la capacité de poursuivre ses activités.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du gouvernement;
- j'apprécie le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du gouvernement à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gouvernement à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et les annexes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du gouvernement pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également à la direction une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et lui communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du gouvernement du Québec au 31 mars 2020 ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et l'évolution de sa situation financière consolidée pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec. Celles-ci sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés et complétées, notamment, par l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) qui énonce que la seule partie d'un transfert pluriannuel qui doit être comptabilisée dans l'année financière du gouvernement est celle qui est exigible et autorisée par le Parlement. Cette disposition législative n'est toutefois pas conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Commentaire du Vérificateur général

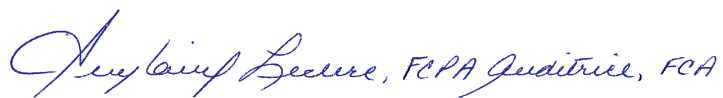
La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01) me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers consolidés du gouvernement. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de formuler le commentaire suivant qui complète ainsi mon opinion sur ces états financiers.

Comptabilisation des subventions (paiements de transfert)

Le fondement de mon opinion avec réserve exprimée ci-dessus découle de la connaissance approfondie de mon organisation quant aux pratiques financières et budgétaires du gouvernement et de mon interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert, à la lumière du cadre conceptuel actuel. Il prend aussi en compte les informations et analyses qui ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ainsi, je suis d'avis que la pratique comptable du gouvernement au regard de la comptabilisation des paiements de transfert n'est pas appropriée et ne permet pas de donner un juste portrait de sa situation financière puisqu'elle sous-évalue de manière significative la dette nette et le déficit cumulé. Le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour modifier cette pratique comptable afin de se conformer aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in blue ink, reading "Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 22 décembre 2020

État consolidé des résultats et du déficit cumulé

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2020

(en millions de dollars)

		2020		2019
	Notes	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
REVENUS	3			
Impôt sur le revenu et les biens		49 163	50 482	49 168
Taxes à la consommation		21 864	21 348	21 001
Droits et permis		4 229	4 535	4 361
Revenus divers		10 680	10 962	11 548
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	9	4 778	4 419	5 548
Revenus autonomes		90 714	91 746	91 626
Transferts du gouvernement fédéral		24 924	25 228	23 120
Total des revenus		115 638	116 974	114 746
DÉPENSES	4			
Santé et services sociaux		44 429	43 699	41 522
Éducation et culture		25 357	25 267	23 887
Économie et environnement		15 424	17 293	14 730
Soutien aux personnes et aux familles		10 832	10 926	10 095
Gouverne et justice		7 996	9 503	7 510
Sous-total		104 038	106 688	97 744
Service de la dette		8 996	7 676	8 722
Total des dépenses		113 034	114 364	106 466
Provision pour éventualités		(100)	—	—
SURPLUS ANNUEL		2 504	2 610	8 280
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(111 538)	(100 448)	(107 425)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	5	—	2 632	(1 303)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	5	(109 034)	(95 206)	(100 448)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

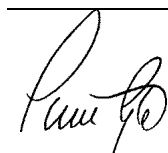
(1) Selon les données présentées dans le budget 2019-2020 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2019.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2020
(en millions de dollars)

	Notes	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie		3 064	2 568
Équivalents de trésorerie	6	10 126	6 773
Placements temporaires	6	1 813	2 826
Débiteurs	7	19 047	18 753
Placements de portefeuille	8	5 416	5 366
Participations dans les entreprises du gouvernement	9	27 974	25 500
Prêts	10	10 857	10 880
Fonds des générations	11	8 899	8 293
Autres actifs financiers	12	808	684
Total des actifs financiers		88 004	81 643
PASSIFS			
Créditeurs et frais à payer	13	31 829	29 699
Revenus reportés	14	7 605	6 719
Passif environnemental	15	2 988	3 008
Autres passifs	16	1 045	1 031
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	17	14 716	18 362
Dettes	18, 19	201 134	195 382
Total des passifs		259 317	254 201
DETTE NETTE		(171 313)	(172 558)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	20	75 053	71 316
Autres actifs non financiers	21	1 054	794
Total des actifs non financiers		76 107	72 110
DÉFICIT CUMULÉ	5	(95 206)	(100 448)
Obligations contractuelles et droits contractuels	22		
Éventualités	23		
Événements postérieurs à la date des états financiers	26		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



Pierre Côté
Sous-ministre des Finances



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA
Contrôleur des finances

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2020

(en millions de dollars)

	Notes	2020	2019
		Budget ⁽¹⁾	Résultats réels
DETTE NETTE AU DÉBUT		(174 095)	(172 558)
Surplus annuel		2 504	8 280
Variation due aux immobilisations	20		
Acquisitions et travaux en cours		(7 411)	(7 124)
Amortissement		4 303	4 032
Dispositions, réductions de valeur et autres		—	90
Total de la variation due aux immobilisations		(3 108)	(3 002)
Variation due aux autres actifs non financiers		—	(35)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	9	—	(1 303)
Diminution (augmentation) nette de la dette nette		(604)	3 940
DETTE NETTE À LA FIN		(174 699)	(172 558)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2019-2020 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2019.

État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2020
(en millions de dollars)

	Notes	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT⁽¹⁾			
Surplus annuel		2 610	8 280
Éléments sans effet sur les flux de trésorerie	24	6 668	3 118
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	24	1 118	(339)
Prestations versées pour les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs		(6 963)	(7 111)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		3 433	3 948
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS⁽¹⁾			
Placements temporaires effectués		(5 781)	(6 546)
Placements temporaires encaissés		3 794	3 728
Placements de portefeuille effectués		(1 575)	(1 049)
Placements de portefeuille encaissés		493	905
Prêts effectués		(2 097)	(2 025)
Prêts encaissés		901	758
Entreprises du gouvernement			
Émission de capital-actions et mises de fonds		(9)	
Prêts et avances effectués		(294)	(95)
Prêts et avances encaissés		20	150
Dividendes encaissés		4 883	4 926
Placements effectués au Fonds des générations		(2 184)	(2 071)
Retraits du Fonds des générations pour le remboursement de dettes		2 000	8 000
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placements		151	6 681
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS⁽¹⁾			
Immobilisations acquises		(7 594)	(6 862)
Immobilisations disposées		49	90
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		(7 545)	(6 772)

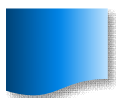
État consolidé des flux de trésorerie (suite)
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2020
 (en millions de dollars)

	Notes	2020	2019
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT⁽¹⁾			
Dettes contractées		24 446	17 484
Dettes remboursées		(15 377)	(20 196)
Dépôts au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et aux fonds particuliers		(1 417)	(1 211)
Cotisations déposées nettes des prestations versées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite et les fonds particuliers		116	108
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		7 768	(3 815)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		3 807	42
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		9 341	9 299
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant de l'abolition des sociétés Innovatech		42	—
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		13 190	9 341

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

- (1) Les opérations sans effet sur les flux de trésorerie sont exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie et détaillées à la [note 24 – Informations sur les flux de trésorerie](#).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés



1. Sommaire des principales conventions comptables

Référentiel comptable

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions comptables adoptées par le Conseil du trésor. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables.

Périmètre comptable et partenariats

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement, soit les entités pour lesquelles il a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives de sorte que les activités de celles-ci lui procureront des avantages attendus ou l'exposeront à un risque de perte.

L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement sur lesquelles ce dernier exerce un contrôle sont énumérées aux [annexes 1 à 4](#). Les états financiers consolidés du gouvernement incluent également les opérations financières des partenariats sur lesquels le gouvernement exerce un contrôle partagé. Ces partenariats, conclus avec des partenaires du secteur privé ou avec d'autres gouvernements, sont présentés à l'[annexe 5](#).

Les biens détenus et les activités fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement au nom de bénéficiaires désignés et mentionnés dans l'[annexe 6](#) sont exclus du périmètre comptable du gouvernement.

Méthodes de consolidation

Les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses (ci-après désignés « les comptes ») des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement et des partenariats commerciaux, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations financières des partenariats non commerciaux font l'objet d'une consolidation ligne par ligne, proportionnellement à la quote-part du gouvernement dans chacun des comptes sous contrôle partagé. Préalablement à la consolidation, les comptes de chacune de ces entités sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement. Enfin, les opérations et les soldes interentités ainsi que les gains et les pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs et des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement et dans les partenariats commerciaux représentent un actif financier pour le gouvernement et, compte tenu de leur orientation commerciale, de leur autonomie de gestion et de leur autosuffisance financière, elles sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Méthodes de consolidation (suite)

Selon cette méthode qui ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables avec celles du gouvernement, les participations sont comptabilisées au coût. Annuellement, le coût est ajusté en fonction de la quote-part du gouvernement dans leurs résultats, la contrepartie étant portée aux revenus, et de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, la contrepartie étant alors portée au déficit cumulé. La valeur des participations est réduite des dividendes déclarés et ajustée du montant de l'élimination des gains et pertes interentités non réalisés se rattachant aux actifs et aux passifs qui demeurent dans le périmètre comptable du gouvernement.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment des transactions. À la fin de l'année financière, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes résultant de la variation des taux de change sont constatés dans les résultats annuels du gouvernement, à l'exception de ceux non réalisés provenant de la conversion des éléments à long terme, lesquels sont reportés et amortis linéairement sur la durée de vie restante des éléments d'actif ou de passif concernés.

Incertitude relative à la mesure

Une incertitude relative à la mesure existe lorsqu'il y a un écart entre le montant constaté ou communiqué dans les états financiers et un autre montant raisonnablement possible. Certaines incertitudes sont qualifiées d'importantes, notamment lorsque la fourchette des montants raisonnablement possible est grande et que cette situation est à même d'influer sur les décisions des utilisateurs des états financiers. L'incidence du dénouement des incertitudes peut se faire sentir à court terme ou à plus long terme.

Le gouvernement a déterminé qu'il existait une incertitude relative à la mesure importante à court terme, attribuable aux hypothèses utilisées pour établir la provision pour éventualités ([note 23](#)) relative aux poursuites et litiges. Les participations dans les entreprises du gouvernement ([note 9](#)), le passif environnemental ([note 15](#)) et les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ([note 17](#)) présentent une incertitude relative à la mesure importante à long terme en raison des hypothèses utilisées pour établir leur valeur.

D'autres incertitudes relatives à la mesure sont attribuables aux estimations réalisées dans le cadre des activités normales de fonctionnement du gouvernement. Les nouveaux événements qui se produisent, l'expérience acquise ou les renseignements dont dispose le gouvernement peuvent entraîner des révisions à court terme des provisions pour créances douteuses sur les débiteurs ([note 7](#)), des revenus fiscaux et des sommes correspondantes à recevoir et à payer ([notes 7 et 13](#)), des moins-values durables sur les placements de portefeuille ([note 8](#)), des provisions pour moins-value sur les prêts ([note 10](#)) et des autres passifs ([note 16](#)).

Par ailleurs, on estime la durée de vie utile des immobilisations en fonction de la période pendant laquelle elles sont censées servir au gouvernement ainsi que la durée de certains contrats présentés dans les obligations et les droits contractuels.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure (suite)

Les estimations et les hypothèses utilisées par le gouvernement pour comptabiliser ou présenter certains éléments des états financiers reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement.

Il est raisonnablement possible qu'à la suite du processus annuel de révision des estimations et des hypothèses, les montants subissent des modifications. Les révisions d'estimations comptables sont constatées au cours de la période de révision des estimations si elles ne concernent que cette période. Si elles concernent plusieurs périodes, elles sont constatées au cours de la période de révision et les suivantes. Des informations additionnelles sur la nature et les circonstances donnant lieu à l'incertitude relative à la mesure sont présentées dans les notes complémentaires appropriées.

Considérations particulières liées à la pandémie de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Le 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et a entrepris de mettre en place une série de mesures en santé publique ainsi qu'un soutien financier aux personnes et aux entreprises pour les aider à composer avec les répercussions économiques de la crise.

La pandémie a eu des répercussions importantes sur l'activité économique du Québec. Afin d'établir les provisions pour pertes associées aux débiteurs, aux prêts et aux garanties d'emprunt et établir la valeur des placements, le gouvernement a révisé certaines hypothèses utilisées dans ses méthodologies d'évaluation pour inclure des facteurs de risque additionnels. Puisque la durée et les effets de cette pandémie sont inconnus, les résultats réels des prochains exercices pourraient différer de ceux estimés par le gouvernement. Les ajustements aux différentes méthodes d'évaluation sont présentés dans les notes complémentaires appropriées.

Par ailleurs, la juste valeur des placements détenus dans les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, présentée dans les différentes notes complémentaires aux états financiers consolidés, a été établie par cette dernière en tenant compte des meilleures informations disponibles dans les circonstances. En contexte économique d'incertitude et de volatilité, il est impossible de déterminer l'ampleur des répercussions futures de la pandémie sur ces justes valeurs puisque celles-ci dépendront de l'évolution de la situation dans les différents secteurs de l'économie qui est incertaine et ne peut être prédite à l'heure actuelle.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Principales conventions comptables par composantes

Pour faciliter la compréhension des états financiers consolidés, les principales conventions comptables par composantes sont détaillées dans la note de référence des composantes suivantes :

Notes	Composantes
Note 3	Revenus
Note 4	Dépenses
Note 5	Déficit cumulé
Note 6	Équivalents de trésorerie et placements temporaires
Note 7	Débiteurs
Note 8	Placements de portefeuille
Note 9	Participations dans les entreprises du gouvernement
Note 10	Prêts
Note 11	Fonds des générations
Note 13	Créditeurs et frais à payer
Note 14	Revenus reportés
Note 15	Passif environnemental
Note 16	Autres passifs
Note 17	Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs
Note 19	Dettes
Note 20	Immobilisations
Note 21	Autres actifs non financiers
Note 22	Obligations contractuelles et droits contractuels
Note 23	Éventualités



2. Modifications comptables et reclassement des données financières comparatives

Modifications comptables

Adoption d'une nouvelle norme comptable

Entreprises du gouvernement

Le 1^{er} avril 2019, les entreprises du gouvernement qui appliquent les Normes internationales d'informations financières (IFRS) ont adopté la norme IFRS 16 – Contrats de location, laquelle est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La norme IFRS 16 établit un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats de location, sauf pour ceux ayant une durée à court terme ou pour ceux dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. Auparavant, seuls les contrats de location où le preneur obtenait la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété étaient comptabilisés dans les actifs et les passifs. Pour le bailleur, les exigences demeurent inchangées.

Cette norme a été appliquée rétroactivement sans retraitement des données financières des années antérieures par les entreprises. L'incidence de l'application de cette norme par Hydro-Québec a été prise en compte dans la participation du gouvernement au 31 mars 2019 et a donc été adoptée de façon anticipée.

Au 1^{er} avril 2019, l'application de cette norme a augmenté les immobilisations de 40 millions de dollars, les autres actifs de 330 millions de dollars et les dettes et avances des entreprises de 370 millions de dollars. Ces modifications n'ont eu aucune incidence significative sur la participation dans les entreprises du gouvernement, sur les revenus provenant des entreprises du gouvernement et sur les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement.

Reclassement des données financières comparatives

Certaines données financières de 2018-2019 ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée en 2019-2020.



3. Revenus

Principales conventions comptables

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens et taxes à la consommation)

Dès le moment où les mesures fiscales ont été autorisées par le Parlement, les revenus fiscaux sont constatés de la façon suivante :

- Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore effectués sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière.
- Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont constatés au moment de leur encaissement. Les encaissements sont principalement composés des acomptes provisionnels calculés par les sociétés à partir d'une estimation de leur bénéfice imposable. Ces revenus sont ajustés pour considérer les sommes relatives aux avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les sommes à recevoir ou à rembourser découlant de l'écart entre le revenu imposable estimé et celui réellement gagné par les sociétés pendant l'année financière ne sont pas constatées, car elles ne peuvent être estimées avec précision.
- Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont constatés sur la période au cours de laquelle cet impôt est levé.
- Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés au moment de délivrer les avis de cotisation ou à la suite des activités de contrôle fiscal ou de la production de déclarations par les contribuables.

3. Revenus (suite)

Principales conventions comptables (suite)

Droits et permis

Les revenus de droits et de permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu est remboursable sur demande et qu'il est lié à des biens et services clairement identifiables devant être rendus au titulaire du droit ou du permis par le gouvernement, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements de portefeuille sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas raisonnablement sûr.

Les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements sont constatés dans l'année de la donation lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une affectation particulière. Dans le cas contraire, ils sont constatés aux revenus en fonction des conditions de l'affectation. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

Transferts provenant des gouvernements

Les transferts provenant du gouvernement fédéral et des autres gouvernements sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés.

Incertitude relative à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les revenus sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 7](#)), celle sur les participations dans les entreprises du gouvernement ([note 9](#)) et celle sur les créditeurs et les frais à payer ([note 13](#)).

3. Revenus (suite)

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2020		2019
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes			
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		33 814	31 773
Cotisations pour les services de santé		6 522	6 359
Impôt des sociétés		8 607	9 183
Impôt foncier scolaire		1 539	1 853
	49 163	50 482	49 168
Taxes à la consommation			
Ventes ⁽²⁾		17 536	17 115
Carburants		2 206	2 247
Tabac		938	995
Boissons alcooliques		637	634
Autres ⁽³⁾		31	10
	21 864	21 348	21 001
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 390	1 342
Ressources naturelles		1 392	1 410
Émissions de gaz à effet de serre		997	863
Autres		756	746
	4 229	4 535	4 361
Revenus divers			
Ventes de biens et services		5 306	5 247
Contributions des usagers		1 838	1 782
Intérêts sur les débiteurs et les prêts		884	997
Revenus de placements de portefeuille		805	1 497
Amendes, confiscations et recouvrements		878	819
Donations de tiers		730	698
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral		115	112
Frais de scolarité		406	396
	10 680	10 962	11 548
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Hydro-Québec		1 959	2 768
Loto-Québec		1 328	1 383
Société des alcools du Québec		1 226	1 147
Autres		(94)	250
	4 778	4 419	5 548
Total des revenus autonomes	90 714	91 746	91 626
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		13 124	11 732
Transferts pour la santé		6 617	6 306
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 542	1 596
Autres programmes		3 945	3 486
Total des transferts du gouvernement fédéral	24 924	25 228	23 120
Total des revenus	115 638	116 974	114 746

(1) Selon les données présentées dans le budget 2019-2020 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2019.

(2) Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 787 M\$ (1 633 M\$ en 2018-2019), constitue un dégrèvement puisqu'il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Il est présenté en réduction des revenus de taxes à la consommation sur les ventes.

(3) Le revenu incluait une somme de 29 M\$ (8 M\$ en 2018-2019) provenant des revenus liés à la composante québécoise du droit d'accise sur le cannabis.

3. Revenus (suite)

Impôt sur le revenu et les biens – Informations supplémentaires sur les crédits d'impôt remboursables

Selon la législation fiscale en vigueur, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Cependant, les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que ces crédits soient présentés dans les dépenses lorsqu'ils représentent des transferts financés par le régime fiscal, c'est-à-dire lorsqu'ils procurent à un contribuable un avantage financier autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Les crédits d'impôt remboursables de 6 975 millions de dollars (6 293 millions de dollars en 2018-2019) ont été reclassés dans les dépenses de transfert de sorte que les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens s'élèvent à 50 482 millions de dollars (49 168 millions de dollars en 2018-2019).

Impôt sur le revenu et les biens – Reclassement des crédits d'impôt remboursables (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2020			2019
	Revenus fiscaux nets des crédits d'impôt remboursables	Crédits d'impôt remboursables	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	28 841	4 973	33 814	31 773
Cotisations pour les services de santé	6 522		6 522	6 359
Impôt des sociétés	6 605	2 002	8 607	9 183
Impôt foncier scolaire	1 539		1 539	1 853
	<u>43 507</u>	<u>6 975</u>	<u>50 482</u>	<u>49 168</u>

3. Revenus (suite)

Informations supplémentaires – Dépenses de transfert financées par le régime fiscal, par missions gouvernementales (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars						
2020						2019
DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES						
Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total	Total
Impôt sur le revenu et les biens						
Impôt sur le revenu des particuliers						
Crédits d'impôt remboursables						
Allocation famille			2 825		2 825	2 475
Frais de garde d'enfants			697		697	722
Maintien à domicile des aînés	596				596	556
Prime au travail			311		311	298
Incitatif québécois à l'épargne-études		134			134	83
Soutien aux aînés	101				101	94
RénoVert		80			80	110
Aidant naturel	59				59	59
Frais médicaux	60				60	61
Bouclier fiscal			48		48	47
Autres	15	27	18	2	62	62
831	161	98	3 881	2	4 973	4 567
Impôt des sociétés						
Crédits d'impôt remboursables						
Recherche scientifique et développement expérimental		466			466	401
Affaires électroniques		446			446	362
Production cinématographique	362				362	346
Titres multimédias		270			270	235
Déclaration des pourboires				101	101	93
Investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation		95			95	98
Ressources		68			68	17
Stage en milieu de travail	33		34		67	51
Autres	37	90			127	123
—	432	1 435	34	101	2 002	1 726
831	593	1 533	3 915	103	6 975	6 293



4. Dépenses

Principales conventions comptables

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert sont constatées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui les accorde, et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Conformément aux lois en vigueur, un transfert est autorisé lorsque le Parlement et le gouvernement ont chacun exercé leur pouvoir d'autorisation.

- L'autorisation du Parlement est accordée, dans le cas d'un ministère ou d'un organisme budgétaire, lors du vote d'une loi sur les crédits ou de l'application de toute autre loi autorisant l'octroi des crédits. Cette autorisation est accordée, dans le cas d'un fonds spécial, lors de l'approbation des prévisions de dépenses et d'investissements par le Parlement pour une année financière. Quant aux autres entités, par l'adoption de leur loi constitutive, le Parlement a accordé à leur conseil d'administration ce pouvoir d'autorisation.
- L'exercice du pouvoir d'autorisation du gouvernement se concrétise par l'adoption de décrets ou par la conclusion d'une entente avec le bénéficiaire du transfert.

Ainsi, le gouvernement conserve un pouvoir discrétionnaire en n'étant pas tenu d'effectuer un transfert aussi longtemps que le Parlement et le gouvernement n'ont pas chacun exercé leur pouvoir d'autorisation. Donc, la seule partie d'un transfert pluriannuel qui peut être portée aux comptes d'une année financière est celle qui, pour cette année, est à la fois exigible et autorisée par le Parlement.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus.

Incertitude relative à la mesure

Les incertitudes relatives à la mesure ayant des incidences sur les dépenses sont présentées dans la note sur les débiteurs ([note 7](#)) ainsi que dans celles sur les placements de portefeuille ([note 8](#)), les prêts ([note 10](#)), le passif environnemental ([note 15](#)), les autres passifs ([note 16](#)), les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ([note 17](#)) et les éventualités ([note 23](#)).

4. Dépenses (suite)

Dépenses par supercatégories et catégories (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2020		2019
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Dépenses excluant le service de la dette			
Transferts			
Rémunération		3 075	2 925
Fonctionnement		730	755
Capital		2 625	2 435
Intérêt		379	385
Support		26 019	23 841
		32 828	30 341
Rémunération		50 898	47 378
Fonctionnement ⁽²⁾		20 624	19 009
Créances douteuses et autres provisions ⁽³⁾		2 338	1 016
Total des dépenses excluant le service de la dette	104 038	106 688	97 744
Service de la dette⁽³⁾			
Intérêts sur les dettes		8 168	8 339
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		1 140	665
Revenus sur les placements temporaires		259	243
		6 769	7 431
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		6 963	6 680
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		5 928	5 269
Revenus de placement des fonds des autres avantages sociaux futurs		128	120
		907	1 291
Total du service de la dette	8 996	7 676	8 722
Total des dépenses	113 034	114 364	106 466

(1) Selon les données présentées dans le budget 2019-2020 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2019.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 4 198 M\$ (4 032 M\$ en 2018-2019) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) Les dépenses incluaient des gains nets de change de 55 M\$ (75 M\$ en 2018-2019), soit de gains de change de 57 M\$ (79 M\$ en 2018-2019) dans la supercatégorie « Service de la dette » et des pertes de change de 2 M\$ (4 M\$ en 2018-2019) dans la supercatégorie « Créances douteuses et autres provisions ».

5. Déficit cumulé

Principales conventions comptables

Les entreprises du gouvernement comptabilisent certains gains ou pertes non réalisés sur les instruments financiers et les gains ou pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs dans les autres éléments du résultat étendu, et ce, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces autres éléments sont exclus des résultats annuels du gouvernement et sont comptabilisés directement dans le déficit cumulé. Lorsque ces gains et pertes sur les instruments financiers se réaliseront, ils seront reclassés dans les revenus provenant des entreprises du gouvernement et constatés dans les résultats annuels du gouvernement. Les gains et pertes actuariels sur les avantages sociaux futurs ne seront jamais reclassés dans les résultats annuels du gouvernement.

Détail du déficit cumulé

(en millions de dollars)

	Notes	2020	2019
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(100 448)	(107 425)
Surplus annuel		2 610	8 280
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	9	2 632	(1 303)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		(95 206)	(100 448)

Cumul des autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars					
		2020			2019
Note		Gains (pertes) actuariels sur les avantages sociaux futurs	Gains (pertes) non réalisés sur les instruments financiers	Autres	Total
Solde au début		(691)	(347)	63	(975)
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	9	2 025	588	19	2 632
		1 334	241	82	1 657
Éléments reclassés dans les autres éléments des capitaux propres		(5)			(5)
Solde à la fin	9	1 329	241	82	(975)

6. Équivalents de trésorerie et placements temporaires

Principales conventions comptables

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de placements dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ils sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Titres détenus et taux moyen pondéré par catégories

	Taux moyen pondéré (en pourcentage)	Au 31 mars	
		2020 (en millions de dollars)	2019 (en millions de dollars)
Acceptations bancaires	1,24	4 767	4 043
Billets	1,09	1 106	1 651
Bons du Trésor	0,65	4	3
Certificats de dépôt	0,74	1 961	1 152
Dépôts à terme	2,01	150	184
Obligations	0,74	3 886	2 511
Autres	1,13	65	55
	0,84 ⁽¹⁾	11 939 ⁽²⁾	9 599 ⁽²⁾
Équivalents de trésorerie		(10 126)	(6 773)
Placements temporaires		1 813	2 826

(1) Ce taux correspond au taux effectif des équivalents de trésorerie et des placements temporaires détenus au 31 mars et tient compte de contrats d'échange de taux d'intérêt.

(2) Aux 31 mars 2020 et 2019, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.



7. Débiteurs

Principales conventions comptables

Les créances sont comptabilisées initialement au coût, à l'exception de l'impôt et des taxes à recevoir qui sont comptabilisés à leur valeur de réalisation, soit pour une somme équivalente à ce que le gouvernement s'attend à percevoir. Les créances sont subséquemment ramenées à leur valeur de recouvrement nette, au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les revenus d'impôt sur le revenu des particuliers, des cotisations pour les services de santé et des taxes à la consommation non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt et taxes à recevoir sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés non perçus à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre d'impôt à recevoir sur la base des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière.

Incertitude relative à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à recevoir

L'impôt et les taxes à recevoir qui découlent d'avis de cotisation délivrés à la suite d'activités de contrôle fiscal et ceux faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à percevoir relativement à ces avis s'appuie sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires. Les ajustements découlant des nouvelles informations obtenues à la suite de vérifications ou de décisions judiciaires sont comptabilisés dans l'année financière où ces informations sont connues.

Estimation de la provision pour créances douteuses

La valeur de la provision pour créances douteuses relative à l'impôt et aux taxes à recevoir est incertaine en raison du fait qu'elle est estimée à partir d'un échantillon statistique de créances représentatif de l'ensemble de la population. La valeur de recouvrement potentielle des créances de l'échantillon est établie en considérant principalement la situation financière des contribuables. Au 31 mars 2020, le gouvernement a inclus un facteur additionnel à sa méthode d'évaluation pour traduire l'incidence de la pandémie de la COVID-19 sur le risque de crédit des particuliers et des sociétés. Pour établir ce facteur, il a considéré la matérialisation de ce risque de crédit lors d'une période importante de ralentissement économique précédente, ajusté pour tenir compte de l'ampleur de la pandémie actuelle. L'estimation de la différence d'incidence entre les deux crises a été établie en comparant notamment leur impact sur le PIB du Québec ainsi que l'ampleur du soutien offert aux particuliers et aux sociétés.

7. Débiteurs (suite)

Incertitude relative à la mesure (suite)

Estimation des revenus d'impôt et de la taxe de vente du Québec non perçus à la fin de l'année financière

Pour supporter les particuliers et les sociétés dans la crise provoquée par la COVID-19, le gouvernement a introduit des mesures d'assouplissement au regard des déclarations de revenus des particuliers pour l'année civile 2019 et de la taxe de vente du Québec due à compter de la fin de mars 2020. Pour tenir compte de ces assouplissements, la méthode d'application de la convention comptable sur les débiteurs a été modifiée en prolongeant la période de prise en compte des transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Détail des débiteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Impôt et taxes à recevoir		
Impôt sur le revenu et les biens	8 704	8 323
Taxes à la consommation	4 906	4 981
Droits et permis	563	505
Revenus divers	5 133	5 037
	19 306	18 846
Provision pour créances douteuses	(2 791)	(2 366)
	16 515	16 480
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	338	448
Transferts du gouvernement fédéral	2 194	1 825
	19 047	18 753



8. Placements de portefeuille

Principales conventions comptables

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Lorsque les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire s'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense. Subséquemment, des revenus de placements sont constatés et ajoutés à la valeur comptable du placement de portefeuille jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux dépenses. S'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un placement radié est constaté dans les revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les placements de portefeuille en actions et mises de fonds sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer la valeur recouvrable des placements. Les facteurs dont le gouvernement tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable sur ses placements comprennent leur durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût. Pour les placements privés, le gouvernement estime la valeur de recouvrement à l'aide de jugement d'experts et d'approches fondées sur des modèles qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

L'incidence de la pandémie de la COVID-19 sur l'activité économique peut notamment se traduire par une augmentation des coûts d'emprunts des entreprises, un accès restreint aux liquidités ainsi qu'un niveau d'incertitude plus élevé quant à leurs bénéfices et flux monétaires futurs. Le gouvernement a estimé l'incidence de la crise sur la valeur de ses placements à l'aide de toutes les informations disponibles pour porter des jugements.

Les dépôts à participation ainsi que les obligations et billets n'ont pas subi de baisse de valeur durable puisque leur juste valeur est supérieure à leur coût.

8. Placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille par catégories d'entités et par nature de titres détenus (en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2020			2019
	Actions et mises de fonds ^{(1),(2)}	Dépôts à participation ⁽³⁾	Obligations et billets	Total
Gouvernements et administrations locales				
Gouvernements fédéral et provinciaux			581	581
Municipalités et organismes municipaux			439	439
	—	—	1 020	1 020
Entreprises	2 642		155	2 797
Organismes fiduciaires et sans but lucratif		1 559		1 559
Autres	17		23	40
	2 659	1 559	178	4 396
	2 659 ⁽⁴⁾	1 559	1 198	5 416
				5 366 ⁽⁴⁾

(1) Le cours des titres négociables sur un marché officiel était de 156 M\$ (239 M\$ au 31 mars 2019) et leur valeur comptable était de 137 M\$ (176 M\$ au 31 mars 2019).

(2) Le gouvernement détient des placements de portefeuille assortis de modalités de remboursement dont les conditions sont telles que ces placements s'apparentent à des prêts. Une provision pour moins-value de 216 M\$ (99 M\$ au 31 mars 2019) a été comptabilisée sur ces placements.

(3) Le gouvernement détient des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(4) La valeur des placements de portefeuille a été réduite de 137 M\$ (146 M\$ au 31 mars 2019), somme représentant l'incidence des conditions avantageuses importantes dont certains de ces placements sont assortis.



9. Participations dans les entreprises du gouvernement

Principales conventions comptables

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sur la base de la quote-part du gouvernement dans chacune de ces entreprises.

Les renseignements financiers des entreprises du gouvernement sont établis selon les normes IFRS à l'exception de ceux d'Hydro-Québec qui sont établis selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis. Des ajustements sont apportés aux informations financières d'Hydro-Québec afin de les rendre conformes aux IFRS, lesquels ajustements portent essentiellement sur les avantages sociaux futurs, les instruments financiers et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Incertitude relative à la mesure importante

Chaque entreprise du gouvernement est sujette à des incertitudes relatives à la mesure inhérentes à leurs propres activités. Les principales incertitudes relatives à la mesure se rapportent aux revenus, aux autres passifs, notamment aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, aux immobilisations ainsi qu'aux instruments financiers.

9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

Au 31 mars													
2020									2019				
Hydro-Québec				Investis- sement Québec	Loto- Québec	Société des alcools du Québec	Autres	Total	Total				
(PCGR des États-Unis)		(Normes IFRS)											
31 décembre 2019	Ajustements pour les périodes de trois mois	Ajustements – Normes IFRS ⁽¹⁾	31 mars 2020										
ÉTAT DES RÉSULTATS													
Revenus	14 021	(269)	(13)	13 739	874	2 735	3 555	399	21 302	22 185			
Dépenses	11 098	(20)	708	11 786	1 054	1 382	2 329	363	16 914	16 542			
Surplus (déficit) annuel	2 923	(249)	(721)	1 953	(180)	1 353	1 226	36	4 388	5 643			
Ajustements de consolidation				6	50	(25)			31	(95)			
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				1 959	(130)	1 328	1 226	36	4 419	5 548			
Autres éléments du résultat étendu				(502)	315	2 701	2 514	59	59	—	—	2 632	(1 303)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE													
Immobilisations	66 917	111	1 095	68 123	228	767	196	159	69 473	68 034			
Autres actifs	11 646	3 775	1 532	16 953	9 555	220	988	127	27 843	25 268			
Total de l'actif	78 563	3 886	2 627	85 076	9 783	987	1 184	286	97 316	93 302			
Dettes et avances	45 807	5 453	193	51 453	5 780	467	308	47	58 055	56 322			
Autres passifs	11 308	(3 285)	2 195	10 218 ⁽²⁾	530	349	836	139	12 072	11 935			
Total du passif	57 115	2 168	2 388	61 671	6 310	816	1 144	186	70 127	68 257			
Cumul des autres éléments du résultat étendu				(2 408)	193	3 702	1 487	86	84	(5)		1 652	(975)
Autres éléments des capitaux propres				23 856	1 525	(3 463)	21 918	3 387	87	45	100	25 537	26 020
Total des capitaux propres				21 448	1 718	239	23 405	3 473	171	40	100	27 189	25 045
Ajustements de consolidation					(103)	11				(1)	(93)	(149)	
Valeur de consolidation modifiée					23 302	3 484	171	40	99	27 096	24 896		
Prêts						692	163			23	878	604	
Participation dans les entreprises du gouvernement					23 302	4 176	334	40	122	27 974	25 500		
Dividendes déclarés et autres contributions				2 192		—	1 353	1 226	26	4 797	4 949		
Principales obligations contractuelles				54 012		1 262	75	—	2	55 351	56 987		
Principaux passifs éventuels				—		362	—	—	—	362	346		

- (1) Les ajustements pour rendre conformes les renseignements financiers d'Hydro-Québec aux normes IFRS ont eu pour incidence d'augmenter de 1 980 M\$ la participation du gouvernement dans cette entreprise, soit une diminution de 721 M\$ des revenus provenant des entreprises du gouvernement et une augmentation de 2 701 M\$ des autres éléments du résultat étendu. Le cumul des ajustements aux normes IFRS a eu pour effet d'augmenter la participation du gouvernement de 239 M\$ (de la diminuer de 1 741 M\$ au 31 mars 2019).
- (2) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2019). Afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, Hydro-Québec a constitué une fiducie de 160 M\$ (154 M\$ au 31 mars 2019).

9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Opérations interentités et avec des tiers hors périmètre comptable

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2020			2019		
	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total	Inter-entités	Tiers hors périmètre comptable	Total
ÉTAT DES RÉSULTATS						
Revenus	678	20 624	21 302	705	21 480	22 185
Dépenses	1 396	15 518	16 914	1 417	15 125	16 542
Surplus (déficit) annuel	(718)	5 106	4 388	(712)	6 355	5 643
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE						
Immobilisations		69 473	69 473		68 034	68 034
Autres actifs	5 654	22 189	27 843	5 921	19 347	25 268
Total de l'actif	5 654	91 662	97 316	5 921	87 381	93 302
Dettes et avances	882	57 173	58 055	624	55 698	56 322
Autres passifs	632	11 440	12 072	862	11 073	11 935
Total du passif	1 514	68 613	70 127	1 486	66 771	68 257
Prêts accordés aux entreprises du gouvernement	878			604		
Dividendes déclarés et autres contributions	4 797			4 949		

9. Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier de remboursement des dettes et avances contractées auprès de tiers et auprès du gouvernement⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 et suivantes	Total
Hydro-Québec							
Tiers hors périmètre	6 316	2 692	2 009	58	1 587	38 791	51 453
Gouvernement							—
	6 316	2 692	2 009	58	1 587	38 791	51 453
Investissement Québec							
Tiers hors périmètre	1 073	1 493	1 258	1 049	438	4	5 315
Gouvernement	517	56	56	42	21	17	709
	1 590	1 549	1 314	1 091	459	21	6 024
Loto-Québec							
Tiers hors périmètre	291	6	3	2		2	304
Gouvernement	43			25		95	163
	334	6	3	27	—	97	467
Autres							
Tiers hors périmètre	52	46	41	36	31	126	332
Gouvernement	23						23
	75	46	41	36	31	126	355
Total des dettes et avances							
Tiers hors périmètre	7 732	4 237	3 311	1 145	2 056	38 923	57 404
Gouvernement	583	56	56	67	21	112	895
	8 315	4 293	3 367	1 212	2 077	39 035	58 299

(1) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec et Investissement Québec. La valeur nette des emprunts garantis s'élevait à 48 623 M\$ (47 757 M\$ au 31 mars 2019) pour Hydro-Québec et à 5 122 M\$ (5 222 M\$ au 31 mars 2019) pour Investissement Québec.

Principales conventions comptables

Les prêts sont comptabilisés au coût.

Lorsque les prêts sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire s'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des dettes du gouvernement, ils sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet. Cet écart représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense. Subséquemment, des revenus d'intérêts sont constatés et ajoutés à la valeur comptable du prêt jusqu'à son échéance, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsque des faits ou des circonstances laissent présager un risque de perte, une provision pour moins-value est comptabilisée en réduction des prêts dans le but de refléter leur valeur de recouvrement nette. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses. Toute radiation de la valeur comptable d'un prêt est comptabilisée dans les dépenses et, s'il y a lieu, le recouvrement subséquent d'un prêt radié est constaté en revenus.

Incertitude relative à la mesure

Les prêts sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour établir les provisions pour moins-values et la valeur de recouvrement nette des prêts. L'estimation de la provision pour moins-value est régulièrement revue et ajustée en fonction de plusieurs facteurs, notamment les taux de pertes historiques, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur.

Les répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur l'activité économique sont importantes et il est difficile d'en prévoir les incidences sur le risque de crédit des entreprises. Afin d'estimer la provision pour moins-value sur les prêts aux entreprises au 31 mars 2020, le gouvernement a intégré des facteurs de risque à ses méthodes d'évaluation habituelles. Ces facteurs sont estimés en fonction des informations disponibles et en considérant l'incidence de la crise sur les portefeuilles de crédit selon le secteur d'activité et le niveau de risque de l'emprunteur.

10. Prêts (suite)

Prêts accordés et taux moyen pondéré par catégories d'emprunteurs

		Au 31 mars					
		2020			2019		
Taux moyen pondéré		Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette	Coût	Provisions pour moins-value	Valeur comptable nette
(en pourcentage)		(en millions de dollars)			(en millions de dollars)		
Administrations locales							
Municipalités	3,49	628	(9)	619	714	(9)	705
Organismes municipaux	2,84	4 901 ⁽¹⁾	(37)	4 864	4 978 ⁽¹⁾	(36)	4 942
	2,91	5 529	(46)	5 483	5 692	(45)	5 647
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2,71	3 071		3 071	2 983		2 983
Entreprises ^{(2),(3)}	2,93	2 717 ⁽¹⁾	(1 092)	1 625 ⁽⁴⁾	2 345 ⁽¹⁾	(781)	1 564 ⁽⁴⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	3,02	241 ⁽¹⁾	(4)	237	249 ⁽¹⁾	(4)	245
Étudiants	4,45	637	(243)	394	639	(239)	400
Autres		47		47	41		41
		6 713	(1 339)	5 374	6 257	(1 024)	5 233
	2,95	12 242	(1 385)	10 857	11 949	(1 069)	10 880

- (1) Dans le cadre de ses opérations, le gouvernement octroie des prêts à des tiers hors périmètre comptable et reçoit des actifs en garantie. Le coût des prêts accordés par le Fonds du développement économique était de 2 643 M\$ (2 211 M\$ au 31 mars 2019). Le tableau ci-dessous présente, pour chaque catégorie de prêts, la proportion du solde nominal des prêts pour lesquels le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives :

		Au 31 mars			
		2020		2019	
		Proportion du solde nominal des prêts		Proportion du solde nominal des prêts	
		Coût		Coût	
Prêts – taux fixe		1 326	16 %	1 199	11 %
Prêts – taux variable		361	24 %	280	23 %
Prêts – sans intérêts		956	33 %	732	25 %

Quant aux prêts accordés par les autres entités du périmètre comptable, dont le coût était de 9 599 M\$ (9 738 M\$ au 31 mars 2019), les garanties reçues étaient de 183 M\$ (176 M\$ au 31 mars 2019).

- (2) Les prêts aux entreprises incluent des prêts de 27 M\$ US (18 M\$ US au 31 mars 2019), pour un équivalent de 37 M\$ CA (23 M\$ CA au 31 mars 2019), et des prêts de 53 M€ (26 M€ au 31 mars 2019) pour un équivalent de 82 M\$ CA (40 M\$ CA au 31 mars 2019). Les prêts en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante.
- (3) Des prêts comportant des clauses de remboursement basées sur des redevances sont inclus dans les prêts aux entreprises. Les conditions de ces prêts sont telles que la totalité du montant avancé s'apparente davantage à une subvention et, par conséquent, ces prêts ont une valeur négligeable.
- (4) La valeur des prêts a été réduite de 103 M\$ (112 M\$ au 31 mars 2019), somme représentant l'incidence des conditions avantageuses importantes dont certains de ces prêts sont assortis.

10. Prêts (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2021	562	289	164	76	33	7	1 131
2022	972	262	204	14	48		1 500
2023	900	262	168	10	48		1 388
2024	552	240	184	7	48		1 031
2025	337	213	183	7	48		788
	3 323	1 266	903	114	225	7	5 838
2026-2030	1 185	1 172	553	52	169		3 131
2031-2035	461	434	78	34			1 007
2036-2040	206	145	165	24			540
2041-2045	54	54					108
2046 et suivantes	44						44
	5 273	3 071	1 699	224	394	7	10 668
Échéance indéterminée	210		29	13		40	292
	5 483	3 071	1 728	237	394	47	10 960
Réduction de la valeur liée aux prêts assortis de conditions avantageuses importantes			(103)				(103)
	5 483	3 071	1 625	237	394	47	10 857



11. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Principales conventions comptables

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont comptabilisés au coût.

Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux dépenses. Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités, établie selon la méthode du coût moyen, est imputé aux résultats.

Incertitude relative à la mesure

La valeur des dépôts à participation dans des fonds particuliers de la Caisse est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation d'hypothèses pour estimer la valeur recouvrable des placements qui ne se transigent pas sur un marché actif. Celle-ci peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour estimer cette valeur et celle réellement recouvrée. Parmi les hypothèses utilisées figurent le jugement d'experts et les approches fondées sur des modèles d'évaluation qui tiennent compte des conditions économiques actuelles, de la situation financière et des perspectives de rentabilité propres aux secteurs d'activité concernés.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	1 051	945
Revenus à recevoir sur les placements de portefeuille	23	9
Dépôts à participation ⁽¹⁾	7 757	7 229
	8 831	8 183
Débiteurs	68	110
Solde du fonds	8 899	8 293

(1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse. Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues dans les règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 7 077 487 unités de participation et la juste valeur totale de ces unités était de 8 633 M\$ (6 839 241 unités de participation et la juste valeur totale de ces unités était de 8 818 M\$ au 31 mars 2019).

11. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2020		2019
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	7 922	8 293	12 816
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	808	803	820
Revenus miniers	245	286	268
Revenus divers			
Biens non réclamés	15	21	22
Revenus sur les placements de portefeuille	416	464	1 394
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	305	317	258
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec ⁽²⁾	215	215	215
Total des revenus autonomes	2 504	2 606	3 477
Solde avant le remboursement de dettes	10 426	10 899	16 293
Sommes utilisées pour le remboursement de dettes	(2 000)	(2 000)	(8 000)
Solde à la fin	8 426	8 899	8 293

(1) Selon les données présentées dans le budget 2019-2020 du ministère des Finances, déposé le 21 mars 2019.

(2) En vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, chapitre H-5), une somme de 215 M\$ est prise annuellement à même les dividendes d'Hydro-Québec et sera versée au Fonds des générations jusqu'en 2043.



12. Autres actifs financiers

Détail des autres actifs financiers (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Stocks et autres actifs destinés à la vente	46	52
Participations dans les partenariats commerciaux	28	49
Frais reportés liés aux dettes	734	583
	808	684

13. Crédoiteurs et frais à payer

Principales conventions comptables

Impôt et taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser sont comptabilisés en fonction des avis de cotisation délivrés avant la fin de l'année financière. Les remboursements de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes à la consommation qui ne sont pas encore effectués à la fin de l'année financière sont comptabilisés à titre de crédoiteurs et frais à payer, sur la base d'estimations établies à partir des transactions réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière.

Incertitude relative à la mesure

Évaluation initiale de l'impôt et des taxes à rembourser

L'impôt et les taxes à rembourser qui découlent d'avis de cotisation faisant l'objet de litiges sont établis à partir d'estimations dont la mesure peut être incertaine. L'évaluation initiale des sommes que le gouvernement s'attend à rembourser relativement à ces litiges s'appuie principalement sur l'historique des taux de règlement de dossiers similaires.

Estimation de l'impôt et des taxes non remboursés à la fin de l'année financière

Pour supporter les particuliers et les sociétés dans la crise provoquée par la COVID-19, le gouvernement a introduit des mesures d'assouplissement au regard des déclarations de revenus des particuliers pour l'année civile 2019 et de la taxe de vente du Québec due à compter de la fin de mars 2020. Pour tenir compte de ces assouplissements, la méthode d'application de la convention comptable sur les impôts et taxes à rembourser a été modifiée en prolongeant la période de prise en compte des transactions réalisées après la fin de l'année financière.

Créditeurs et frais à payer

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Rémunération	10 648	9 273
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	4 444	4 269
Taxes à la consommation	2 579	2 179
Fournisseurs	4 346	3 971
Transferts	5 500	5 689
Intérêts courus sur les dettes	2 929	2 808
Avances des fonds en fidéicommis	1 137	1 145
Comptes d'accords de perception fiscale	246	365
	31 829	29 699

14. Revenus reportés

Principales conventions comptables

Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés. Plus précisément :

- les revenus de transferts provenant des gouvernements sont reportés lorsque les stipulations relatives à l'utilisation des ressources transférées ou reçues ou relatives aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque ces stipulations sont générales, les actions ou les communications du gouvernement qui précisent ces stipulations avant la date des états financiers peuvent également créer un passif. Lorsque les revenus de transferts sont reportés, ils sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les passifs sont réglés;
- les revenus provenant de donateurs autres que les gouvernements et qui font l'objet d'une affectation particulière sont reportés et constatés aux revenus lorsque les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour permettre l'acquisition de celles-ci, les revenus sont reportés et constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations;
- les revenus de droits et de permis remboursables sur demande qui sont liés à des biens et services clairement identifiables devant être rendus au titulaire du droit ou du permis par le gouvernement sont reportés et constatés dans les revenus sur la période de référence de ce droit ou permis;
- les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont reportés et constatés sur la période pour laquelle cet impôt est levé.

Incertitude relative à la mesure

Les revenus de transferts provenant du gouvernement fédéral qui sont reportés sont sujets à une incertitude relative à la mesure en raison des écarts possibles entre l'estimation des dépenses ou de l'avancement des travaux réalisés par le gouvernement et ceux réellement effectués.

Revenus reportés par sources ou par nature

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Transferts du gouvernement fédéral	3 944	3 074
Donations de tiers ⁽¹⁾	1 834	1 777
Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	108	101
Droits d'immatriculation et permis de conduire	796	795
Impôt foncier scolaire	376	433
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	163	165
Autres	384	374
	7 605	6 719

(1) Les donations de tiers proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

14. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés – Stipulations des transferts du gouvernement fédéral (en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Pour l'acquisition ou la construction d'immobilisations	2 148	2 123
Pour d'autres fins		
Financement des infrastructures municipales et locales	1 393	680
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	3	3
Financement de projets de recherche et autres	400	268
	1 796	951
	3 944	3 074

Revenus reportés – Affectation et variations des donations de tiers (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2020				
	Solde au début	Nouvelles donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	Solde au 31 mars 2019
Pour l'acquisition d'immobilisations	1 143	134	111	1 166	1 143
Pour d'autres fins	634	621	587	668	634
	1 777	755	698	1 834	1 777

15. Passif environnemental

Principales conventions comptables

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que les sites soient réhabilités et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les sites pour lesquels le gouvernement ne prévoit pas procéder à la réhabilitation sont ceux qui ne représentent pas un danger pour la santé et la sécurité de la population ou ceux dont il est peu probable que la contamination ait une incidence environnementale significative. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés.

15. Passif environnemental (suite)

Incertitude relative à la mesure importante

Le passif environnemental est sujet à une incertitude relative à la mesure en raison de l'utilisation de différents moyens pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, lesquels sont majorés pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé. Il est également sujet à une incertitude relative à la mesure en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de réhabilitation qui peuvent faire varier les coûts et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de la réhabilitation requise. Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée.

Pour estimer le passif, les principales hypothèses utilisées se rapportent aux superficies contaminées, aux coûts de la main-d'œuvre et des matériaux ainsi qu'aux choix des technologies disponibles pour éliminer la contamination ou la contrôler. Des modifications apportées à ces hypothèses et à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Passif environnemental

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Passif environnemental	2 988	3 008

Le passif environnemental comptabilisé pour les 1 803 sites répertoriés (1 804 sites au 31 mars 2019) tient compte d'une majoration des coûts de 736 millions de dollars, ce qui représente un taux moyen de majoration des coûts de 33 % (804 millions de dollars et 36 % au 31 mars 2019).

Actifs éventuels relatifs au passif environnemental

Une partie des coûts se rapportant à la réhabilitation de sites contaminés par des tiers et pouvant de façon probable relever de la responsabilité du gouvernement est recouvrable. Ces recouvrements se présentent principalement sous la forme de garanties financières qui assurent la disponibilité de sommes pour exécuter les travaux en cas de non-respect des engagements des tiers. Les recouvrements probables qui constituent un actif éventuel pour le gouvernement totalisaient 51 millions de dollars.

Principales conventions comptables

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

L'évaluation annuelle des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de pertes. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse au cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les garanties autorisées en vigueur qui ne font pas l'objet d'une provision constituent un passif éventuel pour le gouvernement.

Passif découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires

Les passifs découlant d'ententes de transfert sont constatés dans l'année financière au cours de laquelle les transferts sont dûment autorisés, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui les accorde, et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Incertitude relative à la mesure

La provision pour pertes sur les interventions financières garanties est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des hypothèses utilisées pour évaluer la probabilité que l'emprunteur manque à l'une de ses obligations et contraigne le gouvernement à rembourser l'intervention financière garantie. Les interventions financières sont regroupées en différentes classes de risques et un taux moyen à appliquer est établi à chacune de ces classes. Le taux de provision est basé sur l'expérience passée, la nature des interventions et l'historique des pertes. Lorsque les provisions sont prises individuellement, les risques du secteur d'activité et la situation financière de l'emprunteur sont les principaux éléments pris en compte.

La pandémie de la COVID-19 a des répercussions importantes sur l'activité économique et sur le risque de crédit des entreprises. Afin d'estimer la provision pour pertes sur les garanties d'emprunts qui leur sont accordées au 31 mars 2020, le gouvernement a intégré des facteurs de risque à ses méthodes d'évaluation. Ces facteurs sont estimés en fonction des informations disponibles et en considérant l'incidence de la crise sur les portefeuilles de garanties en vigueur, selon le secteur d'activité et le niveau du risque de l'emprunteur.

Les méthodologies utilisées pour estimer les provisions pour garanties d'emprunts accordées aux organismes à but non lucratif et aux coopératives, aux producteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches ainsi qu'aux étudiants n'ont pas fait l'objet de facteurs d'ajustements significatifs puisque le gouvernement estime que leur risque de crédit est réduit en raison des programmes mis en place par les institutions financières et les différents paliers de gouvernements pour leur venir en aide.

16. Autres passifs (suite)

Autres passifs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	666	537
Passif découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires	379	494
	1 045	1 031

16. Autres passifs (suite)

Garanties d'emprunts et autres interventions financières garanties par catégories de tiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars							
	2020				2019			
	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties	Limite autorisée	Garanties autorisées en vigueur	Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	Risque net en vertu des garanties
Entreprises	1 067	971 ⁽¹⁾	(124)	847	1 197	1 129 ⁽¹⁾	(77)	1 052
Organismes sans but lucratif et coopératives	2 302	2 300 ⁽²⁾	(203)	2 097	2 235	2 234 ⁽²⁾	(131)	2 103
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	6 521	5 861 ⁽³⁾	(56)	5 805	6 289	5 552 ⁽³⁾	(54)	5 498
Étudiants								
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ⁽⁴⁾	1 483	1 483 ⁽⁵⁾		1 483	1 586	1 586 ⁽⁵⁾		1 586
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts sont à la charge de l'emprunteur	2 500	2 500 ^{(5),(6)}	(283)	2 217	2 446	2 446 ⁽⁵⁾	(275)	2 171
		13 115	(666)	12 449		12 947	(537)	12 410

(1) Des garanties de 953 M\$ (1 112 M\$ au 31 mars 2019) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus des garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place pour faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs. Aux 31 mars 2020 et 2019, le gouvernement a reçu des sûretés et des cautions significatives pour 99 % du solde nominal de son portefeuille de garanties.

(2) Des garanties de 2 270 M\$ (2 203 M\$ au 31 mars 2019) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8). Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles. Ces garanties totalisaient 2 141 M\$ (2 055 M\$ au 31 mars 2019).

De plus, le gouvernement a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à lui verser des sommes, afin de la dédommager pour les pertes subies à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur, lorsqu'un projet est en difficulté. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts est à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles. Ces garanties totalisaient 115 M\$ (134 M\$ au 31 mars 2019).

(3) Des garanties de 5 744 M\$ (5 442 M\$ au 31 mars 2019) sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(4) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 165 M\$ (140 M\$ au 31 mars 2019).

(5) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(6) Pour soutenir les particuliers pendant la crise de la COVID-19, le gouvernement a suspendu le remboursement des prêts étudiants pour une période de six mois à compter du 1er avril 2020. Les intérêts qui seront assumés par le gouvernement au cours de cette période sont estimés à 36 M\$.

16. Autres passifs (suite)

Passif découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires

Ce passif découle des programmes de transfert administrés par la Société de financement des infrastructures locales du Québec et la Société d'habitation du Québec. Puisque leur loi constitutive leur permet d'autoriser une dépense de transfert sans requérir l'approbation du Parlement par une loi sur les crédits, la dépense et le passif correspondant sont constatés dès que l'entente de transfert a été dûment autorisée par l'organisme et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Dans le cadre de ces programmes de transfert, le gouvernement accorde généralement des subventions additionnelles aux bénéficiaires pour couvrir les intérêts qu'ils assument, lesquels sont estimés à 45 millions de dollars (60 millions de dollars au 31 mars 2019). Les taux d'intérêt assumés par les bénéficiaires varient entre 1,45 % et 8,00 % (entre 1,45 % et 8,00 % en 2018-2019).

Échéancier des versements annuels prévus visant à rembourser le capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Total
2021	99
2022	76
2023	58
2024	45
2025	32
	310
2026 et suivantes	69
	379



17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Principales conventions comptables

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants. Les obligations du Régime de rentes de survivants sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Les gains et les pertes actuariels déterminés lors de la réévaluation des obligations découlent d'écarts d'expérience par rapport aux prévisions et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année financière suivant leur prise en compte dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Pour le Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

Les intérêts annuels sont établis par l'application du taux d'actualisation de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme à la valeur moyenne de l'obligation afférente.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui qui est prévu est amorti sur cinq ans.

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à obtenir de cet excédent. La variation annuelle de la provision est imputée aux dépenses.

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. La période d'amortissement est la DMERCA des participants des régimes ou du programme concerné.

Le rendement annuel d'un fonds est obtenu par l'application du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations de chaque régime de retraite ou programme d'avantages sociaux futurs au solde moyen du fonds concerné.

Incertitude relative à la mesure importante

Les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels. Les incidences d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des quatre principaux régimes de retraite sont présentées à la suite du tableau des principales hypothèses économiques utilisées.

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2020	2019
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	113 750	(4 440)	109 310	105 656
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(90 722)	2 318	(88 404)	(81 344)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(6 051)	109	(5 942)	(5 731)
	16 977	(2 013)	14 964	18 581
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 484	(34)	1 450	1 471
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 826)	128	(1 698)	(1 690)
	(342)	94	(248)	(219)
	16 635	(1 919)	14 716	18 362

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement.

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant au versement des prestations.

Les obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations sont présentés à l'[annexe 8](#) intitulée « Opérations fiduciaires du gouvernement ». Des informations additionnelles sont présentées dans les états financiers des régimes publiés par Retraite Québec.

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, laquelle est établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. En général, les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont indexées pour la partie acquise avant cette date.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeurs aux régimes concernés.

Financement et paiement des prestations

Le gouvernement a mis en place le FARR afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

Afin d'assurer le paiement des prestations acquises conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime. Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, ou en l'absence d'un fonds de régime, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

¹ Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

	Catégories de régime			Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) (en années) ⁽²⁾
	À coûts partagés ⁽¹⁾	À solde du coût	Présence d'un fonds particulier	
Régimes				
RREGOP ⁽³⁾				15
– service régulier ⁽⁴⁾	✓ 50,0 % ⁽⁵⁾			
– service transféré du RRE et du RRF		✓		
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓	
RRPE				10
– service régulier – autres que les prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015 ⁽⁴⁾	✓ 50,0 % ⁽⁵⁾			
– service régulier – prestations des retraités avant le 1 ^{er} janvier 2015		✓ ⁽⁶⁾		
– service transféré du RRE et du RRF		✓		
– RRAS		✓		
RRE ⁽³⁾		✓		15
RRCE ⁽³⁾		✓		15
RRF ⁽³⁾		✓		15
RRUQ		✓	✓	11
RRMSQ				15
– service régulier depuis le 1 ^{er} janvier 2007	✓ 61,0 % ⁽⁷⁾		✓ ⁽⁸⁾	
– service régulier avant le 1 ^{er} janvier 2007		✓		
RRAPSC	✓ 54,0 % ⁽⁹⁾			14
RRCJQ		✓		10
RREFQ		✓	✓	5
RRMAN		✓		5

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) La DMERCA est utilisée pour établir la période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime.

(3) Une DMERCA commune est établie pour ce groupe de régimes dont la continuité est assurée par le RREGOP.

(4) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(5) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} juillet 1982.

(6) Conformément à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité du régime de retraite du personnel d'encadrement et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 2017, chapitre 7), sanctionnée en mai 2017, le gouvernement assume dorénavant la quote-part à la charge des participants des prestations à verser aux pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2015 ou à leurs ayants droit. En contrepartie, le gouvernement a reçu une quote-part de la valeur du fonds des cotisations des participants du RRPE, laquelle a été inscrite dans le FARR.

(7) La quote-part du gouvernement est de 66,7 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2020.

(8) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(9) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013.

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2020	2019
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	66 599	(2 592)	64 007	60 811
– service transféré	2 545	(113)	2 432	2 502
RRPE				
– service régulier	17 337	(159)	17 178	16 705
– service transféré	1 038	(61)	977	995
– RRAS	1 992	(101)	1 891	1 736
RRE	9 294	(764)	8 530	8 828
RRCE	1 082	(158)	924	964
RRF	2 996	(166)	2 830	2 969
RRUQ	4 209	69	4 278	4 102
RRMSQ	4 861	(351)	4 510	4 385
RRAPSC	570	(17)	553	521
RRCJQ	813	(25)	788	734
RREFQ	190	(6)	184	178
RRMAN	224	4	228	226
	113 750	(4 440)	109 310	105 656
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(90 722)	2 318	(88 404)	(81 344)
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	(4 561)	42	(4 519)	(4 274)
Fonds du RRMSQ	(907)	43	(864)	(824)
Autres fonds de régime	(916)	24	(892)	(888)
Provision pour moins-value – RRUQ	261		261	190
Provision pour moins-value – Autres fonds	72		72	65
	(6 051)	109	(5 942)	(5 731)
	16 977	(2 013)	14 964	18 581

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2020	2019
Obligations au début	110 835	106 993
Coût des prestations acquises	2 677	2 579
Intérêts sur les obligations	6 875	6 596
Compensations ⁽¹⁾	120	109
Prestations versées	(6 814)	(6 948)
Transferts de régimes	41	24
Modifications de régimes ⁽²⁾	6	5
(Gains) pertes actuariels	10	1 469
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾		8
Obligations à la fin	113 750	110 835

(1) Le gouvernement verse dans les fonds des cotisations des participants du RREGOP et du RRPE un montant de compensation annuelle afin de financer ces régimes et de limiter la hausse des cotisations versées par les participants. Pour le RRPE, le montant de la compensation annuelle versé jusqu'en 2022, établi sur la base des services rendus au cours de l'année financière, doit permettre de compenser la perte assumée par le fonds pour le transfert de participants en provenance du RREGOP et est limité à un maximum de 100 M\$.

(2) Des modifications, entrant respectivement en vigueur les 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} janvier 2019, ont été apportées aux dispositions du RRUQ et ont eu pour résultat d'augmenter de 6 M\$ (5 M\$ au 31 mars 2019) la valeur de ses obligations.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 décembre 2019 (dépôt en 2019-2020)	31 décembre 2018 (dépôt en 2019-2020)	31 décembre 2017 (dépôt en 2018-2019)	31 décembre 2016 (dépôt en 2017-2018)
RRUQ	RREGOP	RREGOP	RRAS
	– crédits de rente liés à des transferts de régimes	– service régulier	RRAPSC
	– rachats d'années de service	– service transféré du RRF et du RRE	RRCJQ
	RRCE	RRPE	RREFQ
	RRMSQ	– service régulier ⁽¹⁾	RRMAN
		– service transféré du RRF et du RRE	
		RRE	
		RRF	

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

(1) Le service régulier du RRPE se divise en deux catégories, comme présenté au tableau « Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement ».

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses économiques utilisées

(en pourcentage)

	Régimes administrés par Retraite Québec		RRUQ	
	2020-2029	2030 et suivantes	2020-2029	2030 et suivantes
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	4,10	4,10
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35	6,10	6,10
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,51	0,50	0,50	0,50

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des quatre principaux régimes de retraite⁽¹⁾

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 31 mars 2020	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Économiques			
– Taux de rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(610)	- 0,6
	– Baisse de 0,05 %	610	+ 0,6
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 470)	- 1,5
	– Baisse de 0,25 %	1 510	+ 1,6
– Taux de progression des salaires, net d'inflation	– Hausse de 0,25 %	510	+ 0,5
	– Baisse de 0,25 %	(500)	- 0,5
Démographique			
– Espérance de vie ⁽²⁾	– Hausse de 0,5 an	740	+ 0,8
	– Baisse de 0,5 an	(750)	- 0,8

(1) Les quatre principaux régimes de retraite sont le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le RRE et le RRF.

(2) L'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 26,3 années pour un homme et de 29,5 années pour une femme selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP.

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2020				2019
	FARR	Fonds du RRUQ	Fonds du RRMSQ	Autres fonds de régime	Total
Valeur de marché redressée au début	85 139	4 421	884	925	91 369
Revenus de placement prévus	5 486 ⁽¹⁾	260	55	28	5 829
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 500				1 500
Cotisations versées ⁽²⁾		150		291	441
Prestations versées		(179)	(20)	(321)	(520)
Gains (pertes) actuariels	(1 403)	(91)	(12)	(7)	(1 513)
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾					—
Valeur de marché redressée à la fin ⁽⁴⁾	90 722	4 561	907	916	97 106

(1) Le taux de rendement attendu du FARR est de 6,35 % (6,35 % en 2018-2019); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de -2,92 % (6,80 % en 2018-2019).

(2) Ce poste incluait 204 M\$ (196 M\$ en 2018-2019) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(4) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 91 400 M\$ (92 799 M\$ au 31 mars 2019). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRUQ, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes étaient respectivement de 85 421 M\$, de 4 243 M\$, de 857 M\$ et de 879 M\$ (de 86 485 M\$, de 4 474 M\$, de 902 M\$ et de 938 M\$ au 31 mars 2019).

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (actifs réels tels que les actifs immobiliers et les infrastructures) et des actions.

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Titres à revenu fixe	33,00	33,00
Actifs réels	20,00	19,00
Actions	47,00	48,00
	100,00	100,00

Charge relative aux prestations de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2020	2019
Coût des prestations acquises	2 677	2 579
Compensations ⁽¹⁾	120	109
Cotisations des participants et des employeurs	(204)	(196)
	2 593	2 492
Modifications de régimes ⁽¹⁾	6	5
Amortissement des (gains) pertes actuariels	749	529
Variation des provisions pour moins-value	78	67
	3 426	3 093

(1) Des informations sur les compensations et les modifications de régimes sont présentées dans les informations additionnelles accompagnant le tableau « Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite ».

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2020	2019
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	6 875	6 596
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(5 928)	(5 269)
	947	1 327

(1) Ces revenus ont été augmentés de 99 M\$ (réduits de 27 M\$ en 2018-2019) en raison de l'amortissement des gains actuariels (des pertes actuarielles en 2018-2019) liés au FARR et aux fonds particuliers des régimes.

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, en règle générale, la totalité des coûts.

Congés de maladie accumulés

Certains employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) ainsi que les enseignants du réseau des commissions scolaires peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement.

Pour les employés non cadres, le nombre de journées de congé de maladie non utilisées pouvant être cumulées dans une réserve est limité à 20 jours. Cette réserve est monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi et ne peut être utilisée lors d'un départ en préretraite. Les journées de congé de maladie accumulées avant l'entrée en vigueur des ententes limitant la réserve à 20 jours, déduction faite des journées initialement transférées dans cette réserve, pourront continuer à être utilisées dans le cadre d'un départ en préretraite jusqu'à la date d'échéance prescrite dans l'entente, laquelle varie entre le 31 mars 2022 et le 31 mars 2024. Le solde des journées non utilisées à cette date d'échéance sera monnayé à 70 %.

Pour les employés non syndiqués participant au RRPE et au RRAS, principalement les cadres, les journées accumulées dans la réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de situations prévues dans les différentes ententes de conditions de travail ou dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. Les enseignants reçoivent en argent la valeur totale des journées accumulées.

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut déposer des sommes à la Caisse, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis ⁽¹⁾	2020	2019
Obligations relatives aux prestations acquises				
Congés de maladie accumulés	768	(9)	759	797
Régime de rentes de survivants	438	(7)	431	426
Programmes de l'Université du Québec	278	(18)	260	248
	1 484	(34)	1 450	1 471
Fonds des autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(1 373)	123	(1 250)	(1 249)
Fonds du Régime de rentes de survivants	(453)	5	(448)	(441)
	(1 826)	128	(1 698)	(1 690)
	(342)	94	(248)	(219)

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 14 à 15 ans pour les congés de maladie accumulés, alors qu'elle est de 18 ans pour le Régime de rentes de survivants et de 13 ans pour les programmes de l'Université du Québec.

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2020			2019
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total
Obligations au début	810	433	287	1 530
Coût des prestations acquises	39	15	20	82
Intérêts sur les obligations	51	27	10	88
Prestations versées	(130)	(37)	(23)	(190)
Modifications de régime	1		(1)	—
(Gains) pertes actuariels	(3)		(15)	(18)
Obligations à la fin	768	438	278	1 484

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Date des dernières évaluations actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations relatives aux prestations acquises

31 mars 2019 (dépôt en 2018-2019)	31 décembre 2019 (dépôt en 2019-2020)	31 décembre 2018 (dépôt en 2018-2019)
Congés de maladie accumulés	Programmes de l'Université du Québec	Régime de rentes de survivants

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées (en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Taux de rendement, net d'inflation	4,35	4,35	—
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,35	3,60
Taux de progression des salaires, net d'inflation	0,50	—	0,50

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2020			2019
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	1 406	452	1 858	1 747
Revenus de placement prévus ⁽¹⁾	88	28	116	110
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		17	17	6
Remboursement au fonds général du fonds consolidé du revenu ⁽²⁾	(100)		(100)	—
Prestations versées		(37)	(37)	(36)
Gains (pertes) actuariels	(21)	(7)	(28)	31
Valeur de marché redressée à la fin⁽³⁾	1 373	453	1 826	1 858

(1) Le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants est de 6,35 % (6,35 % en 2018-2019); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de -2,31 % et de -2,87 % (respectivement de 6,80 % et de 4,24 % en 2018-2019).

(2) Conformément à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le paiement de toute prestation affectant le passif de l'obligation relative aux congés de maladie accumulés peut être remboursé au fonds consolidé du revenu à même le Fonds des congés de maladie accumulés.

(3) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants étaient respectivement de 1 297 M\$ et de 427 M\$ (respectivement de 1 430 M\$ et de 460 M\$ au 31 mars 2019).

Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2020			2019
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total
Coût des prestations acquises	39	15	20	74
Modifications de régime	1		(1)	—
Amortissement des (gains) pertes actuariels	1		6	7
	41	15	25	81
				93

17. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2020			2019
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	51	27	10	88
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(101)	(27)		(128)
	(50)	—	10	(40)
				(36)

(1) Ces revenus sont augmentés d'un amortissement de 13 M\$ (12 M\$ en 2018-2019) de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés et sont réduits d'un amortissement de 1 M\$ (2 M\$ en 2018-2019) de pertes actuarielles relatives au Fonds du Régime de rentes de survivants.



18. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats, qui ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre, viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037. Dans sa gestion du risque de change, le gouvernement fait également l'acquisition d'actifs libellés en devises étrangères à l'intérieur de ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts.

18. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de change (suite)

Aux 31 mars 2020 et 2019, la structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change et des actifs libellés en devises étrangères détenus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, était de 100 % en dollars canadiens. Ce pourcentage est calculé sur la dette brute¹ du gouvernement. Une variation de 1 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur la dette brute¹ de même que sur le service de la dette.

Le service de la dette tient compte de gains de change de 57 millions de dollars (79 millions de dollars en 2018-2019).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 88 % à taux d'intérêt fixe et de 12 % à taux d'intérêt variable (89 % à taux d'intérêt fixe et 11 % à taux d'intérêt variable au 31 mars 2019). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute¹ du gouvernement. La dette à taux fixe est celle qui, au cours de la prochaine année financière, ne viendra pas à échéance et ne subira pas de modification de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement transige ses instruments financiers dérivés hors bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que la limite fixée avec le contrepartiste soit respectée. En vertu de certaines conventions-cadres, les dépassements de limite font l'objet d'un soutien au crédit qui peut être comblé avec des titres financiers à court terme ou de l'argent.

¹ Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

18. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit (suite)

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une d'elles doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Aux 31 mars 2020 et 2019, 100 % des transactions en vigueur respectaient ce critère.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2020, les marges de crédit n'étaient pas utilisées. Au 31 mars 2019, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 2 millions de dollars.

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 400 millions de dollars américains obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. À ce jour, aucune opération n'a été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2020, la valeur comptable des liquidités prudentielles était de 13 226 millions de dollars canadiens (13 219 millions de dollars canadiens au 31 mars 2019).

Au 31 mars 2020, le fonds général du fonds consolidé du revenu disposait de liquidités et de facilités de crédits suffisantes pour faire face à la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 au cours de la prochaine année financière.

Principales conventions comptables

Dettes

Les dettes sont comptabilisées selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Des instruments financiers dérivés, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts en devises étrangères et à la gestion de la trésorerie qui en découle. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés à long terme sont reportés et amortis linéairement sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les titres détenus par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

19. Dettes (suite)

Dettes par sources et par devises (en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2020		2019	
	Équivalent en dollars canadiens			
	Dettes avant incidence des instruments financiers dérivés	Instruments financiers dérivés – nets	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés
Dettes contractées sur les marchés financiers				
En dollars canadiens ⁽¹⁾	178 810	42 506	221 316	211 416
En dollars américains ⁽¹⁾	31 575	(28 722)	2 853	4 033
En euros	14 442	(12 856)	1 586	1 472
En dollars australiens	1 626	(1 623)	3	3
En livres sterling	1 845	(1 848)	(3)	(3)
En francs suisses	1 507	(1 508)	(1)	(1)
Autres devises ⁽²⁾	769	(768)	1	—
	230 574	(4 819)	225 755	216 920
Dettes découlant d'ententes de partenariats public-privé et de contrats de location-acquisition				
En dollars canadiens			4 227	4 099
Total			229 982	221 019
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts⁽³⁾				
En dollars canadiens	24 664	(346)	24 318	20 060
En dollars américains	2 648	478	3 126	4 255
En euros	1 575		1 575	1 516
	28 887	132	29 019	25 831
Total des dettes avant gains de change reportés			200 963	195 188
Gains de change reportés			171	194
			201 134	195 382

(1) Le gouvernement détenait 14 243 M\$ de ses titres (11 793 M\$ au 31 mars 2019), soit 11 400 M\$ (9 317 M\$ au 31 mars 2019) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 771 M\$ (1 602 M\$ au 31 mars 2019) dans ses placements temporaires, 723 M\$ (724 M\$ au 31 mars 2019) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement, 535 M\$ (79 M\$ au 31 mars 2019) dans ses placements de portefeuille et 814 M\$ (71 M\$ au 31 mars 2019) dans ses équivalents de trésorerie. Les titres correspondants étaient composés en quasi-totalité d'obligations et de billets.

(2) Les autres devises regroupaient le yen, la couronne suédoise ainsi que les dollars néo-zélandais et de Hong Kong.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 79 692 M\$ de dettes (73 692 M\$ au 31 mars 2019).

19. Dettes (suite)

Dettes par catégories et taux moyen pondéré

Au 31 mars						
2020			2019			
Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)	Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)	
Dettes contractées sur les marchés financiers						
En dollars canadiens						
Emprunts temporaires						
Acceptations bancaires, emprunts bancaires et marges de crédit		2 618		2 993	2 993	
Billets au pair		980		1 024	1 024	
Billets à escompte		332		471	471	
Bons du Trésor		3 884		3 879	3 879	
Produits d'épargne ⁽²⁾		11 287		10 987	10 987	
Obligations et billets ⁽²⁾		156 742		154 643	154 643	
Emprunts hypothécaires		40		45	45	
Autres produits financiers				5	5	
Sommes à payer aux contrepartistes ⁽³⁾		2 927		1 336	1 336	
Sous-total	3,44 %	178 810	178 810	3,62 %	175 383	175 383
Contrats d'échange de devises		42 506		36 033	36 033	
		221 316	221 316	211 416	211 416	
En dollars américains						
Emprunts temporaires						
Papiers commerciaux		1 012				
Billets à escompte		240				
Obligations et billets		20 598		18 113	24 205	
Sommes à payer aux contrepartistes ⁽³⁾		406		310	414	
Sous-total	3,44 %	22 256	31 575	4,03 %	18 423	24 619
Contrats d'échange de devises		(20 245)	(28 722)	(15 405)	(20 586)	
		2 011	2 853	3 018	4 033	
En euros						
Obligations et billets	1,25 %	9 267	14 442	1,97 %	9 757	14 638
Contrats d'échange de devises		(8 249)	(12 856)	(8 776)	(13 166)	
		1 018	1 586	981	1 472	
En dollars australiens						
Obligations et billets	3,89 %	1 874	1 626	3,96 %	1 780	1 687
Contrats d'échange de devises		(1 871)	(1 623)	(1 776)	(1 684)	
		3	3	4	3	
En livres sterling						
Obligations et billets	1,19 %	1 048	1 845	1,97 %	848	1 478
Contrats d'échange de devises		(1 050)	(1 848)	(850)	(1 481)	
		(2)	(3)	(2)	(3)	
En francs suisses						
Obligations et billets	1,41 %	1 024	1 506	1,41 %	1 024	1 375
Contrats d'échange de devises		(1 025)	(1 507)	(1 025)	(1 376)	
		(1)	(1)	(1)	(1)	
En yens						
Obligations et billets	2,42 %	21 000	276	2,42 %	21 000	253
Contrats d'échange de devises		(21 000)	(276)	(21 000)	(253)	
		—	—	—	—	
Total à reporter			225 754		216 920	

19. Dettes (suite)

Dettes par catégories et taux moyen pondéré (suite)

Au 31 mars					
2020			2019		
Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)	Taux moyen pondéré ⁽¹⁾	En unités monétaires (en millions)	Équivalent en dollars canadiens (en millions)
Dettes contractées sur les marchés financiers					
Total reporté		225 754			216 920
En couronnes suédoises					
Obligations et billets	1,17 %	1 700	- %		
Contrats d'échange de devises		(1 698)			(241)
		<u>2</u>		<u>—</u>	<u>—</u>
En dollars néo-zélandais					
Obligations et billets	3,35 %	181	3,64 %	115	104
Contrats d'échange de devises		(181)		(115)	(104)
		<u>—</u>		<u>—</u>	<u>—</u>
En dollars de Hong Kong					
Obligations et billets	1,95 %	540	1,95 %	540	92
Contrats d'échange de devises		(540)		(540)	(92)
		<u>—</u>		<u>—</u>	<u>—</u>
Sous-total		225 755			216 920
Dettes découlant d'ententes et de contrats					
En dollars canadiens					
Ententes de partenariats public-privé		3 928		3 871	3 871
Contrats de location-acquisition		299		228	228
Sous-total	4,74 %	4 227	4,72 %	4 099	4 099
Total	3,35 % ⁽⁴⁾	229 982	3,58 % ⁽⁴⁾		221 019
Moins					
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts					
En dollars canadiens		24 318		20 060	20 060
En dollars américains		2 203		3 184	4 255
En euros		1 011		1 011	1 516
		<u>29 019</u>			<u>25 831</u>
Total des dettes avant gains de change reportés		200 963			195 188
Gains de change reportés		171			194
Total des dettes		201 134			195 382

(1) Les taux moyens pondérés par devises des dettes sont déterminés en fonction des taux d'intérêt effectifs des dettes en vigueur au 31 mars, en excluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

(2) Ces catégories incluaient des titres émis d'une valeur comptable de 2 847 M\$ (2 331 M\$ au 31 mars 2019) dont le produit de l'émission est affecté à des projets spécifiques qui comportent des avantages sur le plan environnemental. Des actifs affectés d'une valeur comptable de 401 M\$ étaient inclus dans les placements temporaires (265 M\$ inclus dans l'encaisse au 31 mars 2019).

(3) Il s'agit de sommes reçues (versées) à titre de garantie pour le soutien au crédit dans le cadre d'ententes relatives à la gestion du risque de crédit. Des informations additionnelles sont présentées à la [note 18 – Gestion du risque et instruments financiers dérivés](#).

(4) Ce taux moyen pondéré est déterminé en fonction du taux d'intérêt effectif des dettes en vigueur au 31 mars, en tenant compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

19. Dettes (suite)

Évolution du solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2020	2019
	Équivalent en dollars canadiens	
Solde au début	25 632	24 207
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	3 495	2 876
Revenus nets de placement	1 140	665
	30 267	27 748
Sommes utilisées pour le remboursement des emprunts	(1 608)	(2 116)
Solde à la fin	28 659	25 632

Solde des fonds d'amortissement afférents à des emprunts – Information détaillée

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
	Équivalent en dollars canadiens	
Placements		
Acceptations bancaires		603
Bons du Trésor	6 897	5 719
Certificats de dépôt	27	40
Obligations et billets ⁽¹⁾	21 787	19 234
Contrats d'échange de devises – nets	132	117
	28 843	25 713
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	4	2
Débiteurs et intérêts courus	172	116
	176	118
Solde des fonds avant gains de change reportés	29 019	25 831
Gains de change reportés	(360)	(199)
Solde des fonds	28 659	25 632

(1) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement donne en garantie des titres financiers. Le gouvernement a donné en garantie des titres de placement, inclus dans les fonds d'amortissement afférents à des emprunts, dont la valeur comptable était de 63 M\$ (89 M\$ au 31 mars 2019).

19. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes par devises

(en millions de dollars)

Équivalent en dollars canadiens										
Échéance au 31 mars	Dettes contractées sur les marchés financiers								Dettes découlant d'ententes et de contrats	Total
	En dollars canadiens ⁽¹⁾	En dollars américains	En euros	En dollars australiens	En livres sterling	En francs suisses	Autres devises	Sous-total	En dollars canadiens	
2021	24 218 ⁽²⁾	(179) ⁽²⁾						24 039	160	24 199
2022	14 936	27						14 963	96	15 059
2023	13 030	26			(1)			13 055	101	13 156
2024	14 690	(1 423)	(25)		(1)			13 241	105	13 346
2025	17 681	(30)	(9)	1	(1)	(1)		17 641	110	17 751
	84 555	(1 579)	(34)	1	(3)	(1)	—	82 939	572	83 511
2026-2030	47 866	1 175	(23)	2			1	49 021	633	49 654
2031-2035	9 387	131	68					9 586	781	10 367
2036-2040	13 648							13 648	942	14 590
2041-2045	16 359							16 359	918	17 277
2046 et suivantes	25 183							25 183	381	25 564
	196 998	(273)	11	3	(3)	(1)	1	196 736	4 227	200 963

(1) Relativement aux produits d'épargne remboursables à vue de 1 476 M\$, cet échéancier prévoit des remboursements de 930 M\$ en 2021, de 192 M\$ en 2022, de 124 M\$ en 2023, de 75 M\$ en 2024, de 44 M\$ en 2025 et de 111 M\$ pour les années 2026-2030.

(2) L'échéancier des dettes en dollars canadiens contractées sur les marchés financiers tient compte de remboursements de bons du Trésor de 3 884 M\$ et d'emprunts temporaires de 3 930 M\$ pour l'année 2021, et celui des dettes en dollars américains contractées sur les marchés financiers tient compte de remboursements d'emprunts temporaires de 1 776 M\$ pour l'année 2021.

Échéancier de remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts par devises

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens			
	En dollars canadiens	En dollars américains	En euros	Total
2021	1 096	936		2 032
2022	2 732			2 732
2023	4 219			4 219
2024	1 983	1 424	1 575	4 982
2025	2 808			2 808
	12 838	2 360	1 575	16 773
2026-2030	9 780	766		10 546
2031-2035				—
2036-2040				—
2041-2045	563			563
2046 et suivantes	1 137			1 137
	24 318	3 126	1 575	29 019

19. Dettes (suite)

Dettes découlant d'ententes de partenariats public-privé et de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
	Équivalent en dollars canadiens	
Ententes de partenariats public-privé⁽¹⁾		
Centres hospitaliers et centres d'hébergement de soins de longue durée	2 695	2 609
Infrastructures pour le transport routier	1 084	1 109
Établissement de détention	86	88
Salle de spectacle	63	65
	3 928	3 871
Contrats de location-acquisition	299	228
	4 227	4 099

- (1) Les ententes de partenariats public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées aux ententes de partenariats public-privé sont d'une durée initiale variant de 25 à 39 ans.



20. Immobilisations

Principales conventions comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les œuvres d'art et les trésors historiques tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, y compris celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État sans avoir été achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariats public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette s'y rattachant sont constatées lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

20. Immobilisations (suite)

Catégories d'immobilisations	Durée
Bâtiments <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives, etc.)</i>	10 à 50 ans
Aménagements <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier et équipement de bureau, équipements spécialisés à des fins médicales, éducationnelles, scientifiques, industrielles, etc.)</i>	3 à 30 ans
Équipements informatiques et bureautiques <i>(Ordinateurs, imprimantes et autres périphériques, logiciels, équipements de télécommunication, de radiocommunication, de traitement de l'information, etc.)</i>	3 à 10 ans
Développement informatique <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et des logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

20. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories (en millions de dollars)

	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	Total
Coût								
Solde au début	2 667	58 580	1 569	44 288	12 189	2 827	5 281	127 401
Acquisitions	67	599	37	98	738	351	65	1 955
Travaux en cours		3 025	163	2 364	105	45	352	6 054
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(1)	(115)	(5)	(522)	(398)	(231)	(154)	(1 426)
Reclassements et autres ajustements		(216)	150	72	(10)	23	(19)	—
Solde à la fin	2 733	61 873	1 914	46 300	12 624	3 015	5 525	133 984
Amortissement cumulé								
Solde au début	—	23 728	627	18 301	7 743	2 173	3 513	56 085
Dépenses d'amortissement		1 453	78	1 330	695	332	310	4 198
Incidence des dispositions		(107)	(3)	(519)	(354)	(232)	(137)	(1 352)
Reclassements et autres ajustements		(73)	55	20	(2)	2	(2)	—
Solde à la fin	—	25 001	757	19 132	8 082	2 275	3 684	58 931
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	2 733	36 872	1 157	27 168	4 542	740	1 841	75 053 ⁽¹⁾
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	2 667	34 852	942	25 987	4 446	654	1 768	71 316 ⁽¹⁾

(1) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 78 M\$ (140 M\$ en 2018-2019) ont été capitalisés dans le coût des immobilisations.

20. Immobilisations (suite)

Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Matériel et équipement	Autres	Total
Coût	309	20	27	356
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	58	14	13	85
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	251	6	14	271
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	184	7	21	212

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 12 M\$ (11 M\$ en 2018-2019).

Immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Total
Coût	5 323	188	2 303	152	7 966
Amortissement cumulé ⁽¹⁾	421	33	439	42	935
Valeur comptable nette au 31 mars 2020	4 902	155	1 864	110	7 031
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	4 736	155	1 922	121	6 934

(1) La dépense d'amortissement de ces immobilisations était de 179 M\$ (181 M\$ en 2018-2019).

Immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (travaux en cours)⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Bâtiments	Aména- gements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Dévelop- pement informatique	Total
Coût au 31 mars 2020	3 788	215	1 062	87	50	758	5 960
Coût au 31 mars 2019	2 941	149	1 930	79	47	692	5 838

(1) Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations en 2019-2020 et en 2018-2019.

21. Autres actifs non financiers

Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Détail des autres actifs non financiers

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2020	2019
Stocks	523	485
Frais payés d'avance	531	309
	1 054	794

22. Obligations contractuelles et droits contractuels

Principales conventions comptables

Une obligation contractuelle est présentée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'un écrit juridiquement exécutoire en date du 31 mars, donnant le pouvoir à l'autre partie de recourir aux tribunaux pour procéder à son exécution;
- cet écrit entraîne la perte du pouvoir discrétionnaire, c'est-à-dire que vraisemblablement, le gouvernement a peu ou pas de possibilité de modifier les conditions prévues à l'écrit ou de s'y soustraire de sa propre initiative et n'a donc pas d'autre option réaliste que de régler l'obligation lorsque l'opération ou l'évènement se produira;
- le gouvernement devra sortir des ressources économiques pour régler l'obligation;
- l'opération ou l'évènement prévu à l'origine de l'obligation ne s'est pas encore produit.

Un droit contractuel est présenté selon les mêmes conditions, c'est-à-dire lorsqu'il y a un écrit juridiquement exécutoire au 31 mars qui a fait perdre le pouvoir discrétionnaire de l'autre partie et qui entraînera une rentrée de ressources économiques pour le gouvernement lorsque l'opération ou l'évènement se produira.

Les obligations contractuelles ou les droits contractuels relatifs à des ententes dont la durée est indéterminée sont calculés et présentés sur une période de six ans, soit chacune des cinq premières années de l'entente et une année additionnelle pour le solde. Les obligations contractuelles relatives à des ententes dont les sommes seront versées à perpétuité sont établies sur une période de 30 ans.

22. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles par catégories de dépenses et d'investissements (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Dépenses								Investissements			Total
	Transferts – capital ⁽¹⁾			Transferts – ententes autres qu'en capital ⁽¹⁾	Rémuné- ration ⁽³⁾	Fonctionnement			Acquisitions d'immobili- sations ⁽⁴⁾	Promesses de prêts et d'investis- sements		
	Emprunts contractés par des bénéficiaires ⁽²⁾	Emprunts à être contractés par des bénéficiaires	Coût des immobili- sations des bénéficiaires			Contrats de location- exploitation	Approvision- nements en biens et services ⁽⁴⁾	Autres				
2021	1 161	158	1 453	3 844	7 976	592	4 522	611	3 500	943	24 760	
2022	1 073	293	465	2 197	8 071	502	2 760	465	657	189	16 672	
2023	989	379	310	1 933	8 222	432	1 809	614	388	102	15 178	
2024	889	442	324	1 301	234	377	1 140	1	265	44	5 017	
2025	806	473	351	1 330	115	344	805	1	185	26	4 436	
	4 918	1 745	2 903	10 605	24 618	2 247	11 036	1 692	4 995	1 304	66 063	
2026 et suivantes	6 475	7 150	585	5 775	215	2 132	8 025		177	104	30 638	
	11 393	8 895	3 488	16 380	24 833	4 379	19 061	1 692	5 172	1 408	96 701	
Échéancier indéterminé										1 219	1 219	
	11 393	8 895	3 488	16 380	24 833	4 379	19 061	1 692	5 172	2 627	97 920	

(1) En plus de ces sommes, le gouvernement subventionne les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes. Pour les cinq prochaines années financières, ils sont estimés à 2 719 M\$ et les remboursements prévus sont de 623 M\$ en 2021, 582 M\$ en 2022, 546 M\$ en 2023, 507 M\$ en 2024 et de 461 M\$ en 2025.

(2) Les bénéficiaires ont contracté leurs emprunts auprès de :

Financement-Québec	5 829
Fonds de financement	730
	6 559
Institutions financières	4 834
	11 393

(3) Les obligations contractuelles liées à la rémunération découlent d'ententes conclues avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes.

(4) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services et aux acquisitions d'immobilisations incluaient respectivement une somme de 7 530 M\$ et de 91 M\$ découlant d'ententes de partenariats public-privé.

22. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Obligations contractuelles concernant les transferts – Pratique du gouvernement en matière de financement des projets d'immobilisations

Les paiements de transfert découlant d'ententes sont présentés à titre de passifs lorsqu'ils ont été autorisés à la fois par le gouvernement et par le Parlement et que les critères d'admissibilité ont été rencontrés par les bénéficiaires. La partie de ces ententes qui ne répond pas à la définition d'un passif est présentée à titre d'obligation contractuelle.

Les ententes relatives à des transferts en capital permettent au gouvernement d'offrir un soutien financier aux bénéficiaires, notamment aux municipalités et aux universités, sous la forme du remboursement du capital et des intérêts d'emprunts qu'ils ont contractés pour la réalisation d'un projet d'immobilisation ou sous la forme du remboursement du coût de l'immobilisation. Le soutien financier offert pour le remboursement d'un emprunt s'échelonne sur une période variant de 5 à 25 ans. Cette pratique permet au gouvernement de prélever les impôts et les taxes nécessaires au financement de ces dépenses sur une période qui s'apparente à celle de l'utilisation des biens par les citoyens, comme cela est le cas pour ses propres immobilisations.

Annuellement, l'Assemblée nationale autorise le gouvernement à effectuer des dépenses et des investissements à même le fonds consolidé du revenu. Pour les paiements de transfert, ces autorisations sont octroyées sur la période pluriannuelle couverte par l'entente. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, aucune somme ne peut être prélevée du Fonds consolidé du revenu sans le consentement des parlementaires. Ainsi, le gouvernement ne peut constater un passif dans ses états financiers pour la partie des ententes qui n'est pas autorisée.

Ententes pour des transferts en capital

Les obligations contractuelles relatives à des emprunts contractés par les bénéficiaires ont trait à des projets d'immobilisations complétés dont le financement à long terme a été réalisé alors que celles pour des emprunts à être contractés concernent des projets qui sont en cours de réalisation par les bénéficiaires et dont les travaux sont financés par des emprunts temporaires.

Obligations contractuelles – Transferts en capital

(en millions de dollars)

Portefeuille cédant	Principaux bénéficiaires	Transferts relatifs à des emprunts			Coût des immobili- sations	Total
		Durées des ententes	Emprunts contractés	Emprunts à être contractés		
Culture et communications	Organismes à but non lucratif	5, 10 et 20 ans	763	331	2	1 096
Affaires municipales et Habitation	Municipalités	10 et 20 ans	2 770	1 420	450	4 640
Éducation et Enseignement supérieur	Établissements universitaires	5, 15, 20 et 25 ans	3 073	1 403	21	4 497
Transports	Municipalités et organismes de transport en commun	10 et 20 ans	4 133	5 385	1 826	11 344
Autres portefeuilles	Divers	5 à 25 ans	654	356	1 189	2 199
Total au 31 mars 2020			11 393	8 895	3 488	23 776
Total au 31 mars 2019			11 251	9 795	2 496	23 542

22. Obligations contractuelles et droits contractuels (suite)

Droits contractuels par catégories de revenus

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Droits et permis		Revenus divers				Transferts du gouvernement fédéral		Total
	Ressources naturelles	Autres	Ventes de biens et services	Donations de tiers	Transferts provenant d'entités autres que le gouvernement fédéral	Autres	Transferts pour la santé	Autres programmes	
2021	306	7	364	115	25	26	282	3 935	5 060
2022	82	5	241	79	1	7	339	4 095	4 849
2023	47	2	230	46		4		3 924	4 253
2024	19		220	32		3		3 663	3 937
2025	19		214	16		3		3 400	3 652
	473	14	1 269	288	26	43	621	19 017	21 751
2026 et suivantes	76	3	429	16		28		5 073	5 625
	549	17	1 698	304	26	71	621	24 090	27 376

Principales conventions comptables

Passifs éventuels

Les obligations découlant des poursuites et des litiges sont comptabilisées à titre de passif lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers et qu'une estimation raisonnable peut être établie. S'il est impossible de déterminer la probabilité de l'évènement ou que l'évènement est probable, mais qu'une estimation raisonnable ne peut être établie, un passif éventuel est alors présenté en note complémentaire.

Les conventions comptables à l'égard des passifs éventuels relatifs au passif environnemental et aux provisions pour pertes sur les interventions financières garanties sont présentées respectivement dans les notes sur le passif environnemental ([note 15](#)) et les autres passifs ([note 16](#)).

Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont présentés lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un actif à la date des états financiers.

Incertitude relative à la mesure importante

Les actifs et les passifs éventuels peuvent varier en raison des hypothèses retenues pour établir la probabilité du dénouement d'une situation existante à la date des états financiers et de celles relatives à l'estimation de la valeur du passif éventuel. Parmi les hypothèses utilisées figurent l'expérience passée, les négociations en cours, les règlements récents et les jugements rendus par les tribunaux.

Il est possible que ces provisions subissent des variations importantes dans la prochaine année. Puisque la présentation d'informations pourrait avoir des répercussions négatives sur le dénouement de ces poursuites et litiges, l'information à l'égard des montants et de l'ampleur des incertitudes qui y sont liées n'est pas fournie.

L'incertitude relative à la mesure à l'égard du passif environnemental et de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties est présentée respectivement dans les notes sur le passif environnemental ([note 15](#)) et les autres passifs ([note 16](#)).

23. Éventualités (suite)

Passifs éventuels

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécutions de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisaient 2 762 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 073 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou le désistement des demandeurs.

Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Le gouvernement fait également l'objet de plaintes de la part de certains de ses employés et des syndicats les représentant au regard de l'application de la Loi sur l'équité salariale (RLRQ, chapitre E-12.001), notamment dans le cadre des évaluations du maintien de l'équité salariale réalisées en 2010 et en 2015 pour le programme du secteur parapublic. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une catégorie d'emplois visée par des plaintes lorsqu'il est probable qu'elle fera l'objet d'un correctif salarial et qu'il peut raisonnablement estimer la somme qu'il devra déboursier. La méthode d'estimation utilisée pour évaluer le passif comprend les hypothèses jugées les plus probables par le gouvernement.

Actifs éventuels

Poursuites et litiges

Le gouvernement a effectué des réclamations auprès de tiers et a engagé des poursuites devant des tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment de pertes encourues et de dommages occasionnés à des biens. Les réclamations pour lesquelles le gouvernement juge qu'il est probable que le dénouement de ces litiges lui soit favorable et qu'il obtienne dédommagement totalisaient 44 millions de dollars.



24. Informations sur les flux de trésorerie

Éléments sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2020	2019
Créances douteuses	1 027	733
Perte sur le placement dans la Société en commandite Airbus Canada inc.	1 037	
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et aux interventions financières garanties	732	127
Portion « subvention » liée à des prêts et des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes	33	24
Intérêts capitalisés sur les prêts et placements de portefeuille	(85)	(99)
Réinvestissement des revenus sur les placements de portefeuille	(28)	(23)
Réinvestissement des revenus sur les placements du Fonds des générations	(464)	(1 394)
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(4 419)	(5 548)
Prêts recouverts par des subventions	669	711
(Gains) pertes sur dispositions d'actifs	(625)	(8)
(Gains) pertes de change	(19)	
Moins-value durable sur les actifs	305	178
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	113	147
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(225)	(217)
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs		
Coût des prestations acquises ⁽¹⁾	2 871	2 770
Modifications de régimes	6	5
Amortissement des (gains) pertes actuariels	756	540
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	6 963	6 680
Variation des provisions pour moins-values	78	67
	10 674	10 062
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(6 056)	(5 389)
	4 618	4 673
Amortissement des escomptes et des primes	(135)	(141)
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	(64)	(77)
Amortissement des immobilisations	4 198	4 032
	6 668	3 118

(1) Cette rubrique inclut les compensations versées par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)

24. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2020	2019
Actifs		
Débiteurs	(1 430)	(1 149)
Fonds des générations – débiteurs	42	(12)
Autres actifs financiers	(263)	17
Autres actifs non financiers	(260)	(35)
	(1 911)	(1 179)
Passifs		
Créditeurs et frais à payer	2 066	578
Revenus reportés	1 111	422
Passif environnemental	(20)	2
Autres passifs	(128)	(162)
	3 029	840
	1 118	(339)

Informations supplémentaires (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2020	2019
Intérêts payés	7 988	8 088
Dividendes à recevoir des entreprises du gouvernement	338	448
Acquisitions d'immobilisations incluses dans les créditeurs et frais à payer	(1 038)	(975)

24. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Opérations sans effet sur les flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2020	2019
Activités de placements		
Placements temporaires – rachat de titres	3 000	4 000
Placements de portefeuille effectués	(190)	
Prêts recouvrés	122	
Entreprises du gouvernement		
Abolition des sociétés Innovatech	87	
	3 019	4 000
Activités d'investissement en immobilisations		
Immobilisations acquises ⁽¹⁾	(351)	(90)
	(351)	(90)
Activités de financement		
Dettes contractées ⁽¹⁾	349	88
Dettes – rachat de titres	(3 000)	(4 000)
Fonds particuliers des régimes de retraite		(8)
	(2 651)	(3 920)

(1) Ces opérations sans effet sur la trésorerie découlent d'ententes de partenariats public-privé et de contrats de location-acquisition.



25. Informations relatives aux apparentés

Le gouvernement est apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants du gouvernement sont notamment les ministres, les sous-ministres et les présidents-directeurs généraux ou leurs équivalents.

Au cours de l'année financière 2019-2020, le gouvernement n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.



26. Événements postérieurs à la date des états financiers

Mesures mises en place pour faire face à la pandémie de la COVID-19

En plus des mesures de contrôle de la propagation de la maladie, le gouvernement a mis en place différentes mesures en 2020-2021 afin de soutenir les particuliers, les entreprises et les secteurs économiques les plus touchés par la crise.

L'incidence globale de la crise sanitaire sur les activités futures du gouvernement ainsi que sur l'évolution de ses actifs et de ses passifs est trop incertaine pour être estimée. Pour l'année financière 2020-2021, le gouvernement s'attend à une baisse importante de ses revenus autonomes, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et les taxes à la consommation ainsi que des revenus provenant de ses entreprises. L'incidence des mesures visant à renforcer le système de santé, à appuyer les travailleurs et les particuliers et à atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie est estimée par le gouvernement à 10 494 millions de dollars pour l'année financière 2020-2021 et se répercutera principalement sur ses dépenses. Ces mesures, publiées dans le Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020, prennent notamment la forme de bonifications salariales pour le personnel du réseau de la santé, de fournitures médicales additionnelles pour faire face à la crise sanitaire et de dépenses de transfert. Certaines de ces mesures sont financées par des transferts fédéraux de 3 076 millions de dollars découlant de l'Accord sur la relance sécuritaire conclu avec le gouvernement fédéral.

Le gouvernement a révisé à la hausse le niveau de ses emprunts afin de répondre aux besoins de liquidités additionnels en lien avec les mesures de soutien mises en place et les baisses de revenus attendues pour l'année financière 2020-2021.

Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbyisme
Directeur général des élections¹
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales et Habitation
Commission municipale du Québec
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor
Commission de la fonction publique

Conseil exécutif
Commission d'accès à l'information

Culture et Communications
Conseil du patrimoine culturel du Québec

Économie, et Innovation
Commission de l'éthique en science et en technologie

Éducation et Enseignement supérieur
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
Commission consultative de l'enseignement privé
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Conseil du statut de la femme
Conseil supérieur de l'éducation

Énergie et Ressources naturelles

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Famille
Curateur public

Finances

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu** (suite)

Forêts, Faune et Parcs

Immigration, Francisation et Intégration

Commission de toponymie

Conseil supérieur de la langue française

Office québécois de la langue française

Justice

Comité de la rémunération des juges

Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Office de la protection du consommateur

Tribunal des droits de la personne

Relations internationales et Francophonie

Revenu²

Santé et Services sociaux

Commissaire à la santé et au bien-être

Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

Bureau des enquêtes indépendantes

Bureau du coroner

Comité de déontologie policière

Commissaire à la déontologie policière

Commissaire à la lutte contre la corruption

Commission québécoise des libérations conditionnelles

Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports

Commission des transports du Québec

Travail, Emploi et Solidarité sociale

Commission des partenaires du marché du travail

(1) Le Directeur général des élections est également président de la Commission de la représentation électorale.

(2) Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement

Organismes¹

Agence du revenu du Québec
Autorité des marchés financiers
Autorité des marchés publics
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des services juridiques
Conseil de gestion du Fonds vert
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec² (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec² (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux actions collectives
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec – Santé
Fonds de recherche du Québec – Société et culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec
Société d'habitation du Québec
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)
Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de la Place des Arts de Montréal³

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)³
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du Plan Nord
Société nationale de l'amiante⁴
Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie inc.⁵
Société québécoise d'information juridique
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise des infrastructures
Transition énergétique Québec

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu

Capital ressources naturelles et énergie
Fonds Accès Justice
Fonds aérien
Fonds Avenir Mécénat Culture
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'information sur le territoire
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de financement
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux⁵
Fonds de la région de la Capitale-Nationale
Fonds de la sécurité routière
Fonds de partenariat touristique
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
Fonds de soutien aux proches aidants
Fonds de transition énergétique
Fonds des biens et des services
Fonds des générations
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
Fonds des ressources naturelles
Fonds des réseaux de transport terrestre
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
Fonds des services de police

Organismes et fonds spéciaux du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu (suite)

Fonds des services de santé
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Fonds du centre financier de Montréal
Fonds du développement économique
Fonds du patrimoine culturel québécois
Fonds du Plan Nord
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises⁵
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds régions et ruralité
Fonds relatif à l'administration fiscale
Fonds relatif aux contrats publics
Fonds vert
Tribunal administratif des marchés financiers (Fonds du)⁶
Tribunal administratif du Québec (Fonds du)⁶
Tribunal administratif du travail (Fonds du)⁶

-
- (1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.
- (3) La date de fin d'année financière de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) et de la Société de la Place des Arts de Montréal a été modifiée pour le 31 mars. Pour ces deux organismes, l'année financière terminée le 31 mars 2020 comprend donc seulement sept mois.
- (4) La Société nationale de l'amiante a cessé ses activités. Depuis le 1^{er} juin 2016, cette entité est constituée en personne morale de droit public régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-3.1.1).
- (5) Aucune opération n'a été effectuée dans cette entité en 2019-2020.
- (6) Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux

Centres intégrés de santé et de services sociaux

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Autres établissements publics et instances régionales

Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
Centre universitaire de santé McGill
CHU de Québec – Université Laval
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

Réseaux de l'éducation

Commissions scolaires^{1,2}

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Commissions scolaires (suite)

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)¹

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) (suite)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Université du Québec et ses constituantes³

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

-
- (1) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars, à l'exception de la Commission scolaire crie. Pour cette dernière, aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 mars.
- (2) La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires prévoit que les commissions scolaires seront remplacées par des centres de services scolaires au cours de l'année financière 2020-2021, à l'exception des commissions scolaires crie et Kativik.
- (3) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2020, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.

Entreprises du gouvernement¹

Capital Financière agricole inc.

Hydro-Québec (31 décembre)

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C.

Société québécoise du cannabis (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise du gouvernement est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(1) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans les entreprises est de 100 % à l'exception de la participation dans Capital Financière agricole inc. qui est de 90,10 %.

Partenariats commerciaux – Objet et pourcentage de détention

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2020	2019
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) S.E.C. (30 septembre)	Soutien à la relève du secteur agricole québécois en favorisant le démarrage et le transfert d'entreprises agricoles	33 %	33 %
Société de développement de la Baie-James			
Camp 257 S.E.C. (31 décembre)	Vente de services de restauration, d'hébergement et d'essence	33 %	33 %
Société de développement des entreprises culturelles			
Fonds Capital Culture Québec S.E.C. (31 décembre)	Financement innovateur offert aux entreprises culturelles québécoises d'exportation	60 %	60 %
Fonds d'investissement de la culture et des communications S.E.C. (31 décembre)	Offre un partenariat financier aux entreprises de création, de production, de distribution et de diffusion de produits et de services culturels et de communication	33 %	33 %
La Financière des entreprises culturelles (FIDEC) S.E.C. (31 décembre)	Financement offert aux entreprises culturelles afin de leur permettre de poursuivre leur progression sur les marchés internationaux	46 %	46 %

Partenariats non commerciaux – Objet et pourcentage de détention

Partenariats	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2020	2019
Capital ressources naturelles et énergie			
Corporation Métaux Précieux du Québec, Investissement Québec (Terres rares (Kipawa) (31 décembre)	Développement du projet minier de terres rares à Kipawa dans le sud du Témiscamingue	32 %	32 %
Pieridae Energy Limited, Investissement Québec, Tugliq Énergie s.a.r.f. (Propriété Bourque) (31 décembre)	Recherche, développement, production et disposition des hydrocarbures dans le gisement de Bourque, en Gaspésie	45 %	45 %
Cuda Oil and Gas inc., Investissement Québec, Gestion Bernard Lemaire inc. (projet Galt) (31 décembre)	Exploration et exploitation de ressources naturelles sur les propriétés du projet Galt	17 %	17 %
CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke			
Laboratoire de simulation clinique (30 avril)	Soutien à la communauté hospitalo-universitaire – formation clinique et implantation d'un laboratoire de simulation	45 %	45 %
Ministère de la santé et des services sociaux			
Fonds Québec en Forme	Promotion de saines habitudes de vie auprès de la jeunesse	—	50 %
Société québécoise des infrastructures			
Société Bon Pasteur S.E.N.C. (31 décembre)	Gestion d'édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels	50 %	50 %

**Biens détenus et activités fiduciaires exclus du périmètre comptable
du gouvernement qui sont administrés au nom de bénéficiaires désignés**

Biens non réclamés (31 décembre)
administré par l'Agence du revenu du Québec

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Cautionnements individuels des agents de voyages
administré par l'Office de la protection du consommateur

Comité Entraide – secteurs public et parapublic
administré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Comptes sous administration (31 décembre)
administré par le Curateur public

Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
administré par le ministère de la Famille

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)
administré par le ministère de la Sécurité publique

Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)
administré par la Société de l'assurance automobile du Québec

Fonds d'assurance-garantie
administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance parentale (31 décembre)
administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance-récolte
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
administrés par La Financière agricole du Québec

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
administré par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Fonds des pensions alimentaires
administré par l'Agence du revenu du Québec

**Biens détenus et activités fiduciaires exclus du périmètre comptable
du gouvernement qui sont administrés au nom de bénéficiaires désignés** (suite)

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages
administré par l'Office de la protection du consommateur

Fonds d'indemnisation des services financiers
administré par l'Autorité des marchés financiers

Fonds en fidéicomis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec
administré par le ministère des Finances

Fonds de garantie
administré par la Régie du bâtiment du Québec

Retraite Québec (31 décembre)

Régime de compensation pour les organismes municipaux
administré la Société québécoise de récupération et de recyclage

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales

Le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions et à communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions. Les opérations intersectorielles sont évaluées, en règle générale, à la valeur comptable.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenus et les coûts de chacune des missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux**, qui englobe les activités :
 - du ministère de la Santé et des Services sociaux (à l'exception du secteur de la condition des aînés et des proches aidants),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture**, qui englobe les activités :
 - du ministère de la Culture et des Communications (à l'exception du secteur de la gestion de la dette),
 - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (à l'exception du secteur de la condition féminine),
 - du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement**, qui englobe principalement les activités :
 - du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (à l'exception du secteur des compensations tenant lieu de taxes et du soutien aux municipalités, du secteur du soutien aux activités ministérielles et de celui de la Commission municipale du Québec),
 - du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
 - du ministère de l'Économie et de l'Innovation,
 - du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
 - du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
 - du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,
 - du ministère des Relations internationales et de la Francophonie,
 - du ministère de la Sécurité publique (secteur de la promotion et du développement de la Capitale-Nationale),
 - du ministère du Tourisme,
 - du ministère des Transports,

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Économie et environnement**, qui englobe principalement les activités (suite) :
 - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide à l'emploi),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Soutien aux personnes et aux familles**, qui englobe principalement les activités :
 - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (secteur de la condition féminine),
 - du ministère de la Famille,
 - du ministère de la Justice (secteur de l'indemnisation et de la reconnaissance),
 - du ministère de la Santé (secteur de la condition des aînés et des proches aidants),
 - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (à l'exception des mesures d'aide à l'emploi),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Gouverne et justice**, qui englobe principalement les activités :
 - de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci,
 - du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (secteur des compensations tenant lieu de taxes et du soutien aux municipalités, secteur du soutien aux activités ministérielles, et celui de la Commission municipale du Québec),
 - du Conseil du trésor,
 - du Conseil exécutif,
 - du ministère des Finances (à l'exception de la gestion de la dette),
 - du ministère de la Justice (à l'exception du secteur de l'indemnisation et de la reconnaissance),
 - du ministère de la Sécurité publique,
 - du Fonds des générations,
 - des organismes et des autres fonds spéciaux contribuant à cette mission.

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Gouverne et justice** (suite) :

De plus, les revenus et les dépenses liés à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l'exception des crédits d'impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d'impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé. De même, les revenus de transfert du gouvernement fédéral dont la responsabilité est confiée au ministère des Finances, c'est-à-dire les revenus de la péréquation, les transferts pour la santé et les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, sont présentés dans cette mission;

- **Service de la dette**, qui englobe principalement les activités du ministère des Finances (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités et des gains et des pertes non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs ou des passifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

Annexe 7

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus par missions gouvernementales (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2020						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens		1 539	79		48 864	50 482
Taxes à la consommation		90	2 338	30	18 890	21 348
Droits et permis	2	54	3 031	47	1 401	4 535
Revenus divers	4 135	1 976	1 732	208	2 911	10 962
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					4 419	4 419
Total des revenus autonomes	4 137	3 659	7 180	285	76 485	91 746
Transferts du gouvernement fédéral	228	1 380	2 185	38	21 397	25 228
Total des revenus	4 365	5 039	9 365	323	97 882	116 974

Année financière terminée le 31 mars 2019						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens		1 854	73		47 241	49 168
Taxes à la consommation	3	90	2 381	30	18 497	21 001
Droits et permis	2	50	2 872	48	1 389	4 361
Revenus divers	4 046	2 002	1 404	199	3 897	11 548
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 548	5 548
Total des revenus autonomes	4 051	3 996	6 730	277	76 572	91 626
Transferts du gouvernement fédéral	211	996	2 302	61	19 550	23 120
Total des revenus	4 262	4 992	9 032	338	96 122	114 746

Annexe 7

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses par missions gouvernementales (en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2020							
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	5 264	5 549	9 976	9 966	2 073		32 828
Rémunération	28 238	15 263	1 591	583	5 223		50 898
Fonctionnement	10 116	4 391	4 415	356	1 346		20 624
Créances douteuses et autres provisions	81	64	1 311	21	861		2 338
Total des dépenses excluant le service de la dette	43 699	25 267	17 293	10 926	9 503	—	106 688
Service de la dette						7 676	7 676
Total des dépenses	43 699	25 267	17 293	10 926	9 503	7 676	114 364

Année financière terminée le 31 mars 2019							
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 851	5 353	9 419	9 193	1 525		30 341
Rémunération	26 979	14 353	1 492	530	4 024		47 378
Fonctionnement	9 618	4 161	3 521	342	1 367		19 009
Créances douteuses et autres provisions	74	20	298	30	594		1 016
Total des dépenses excluant le service de la dette	41 522	23 887	14 730	10 095	7 510	—	97 744
Service de la dette						8 722	8 722
Total des dépenses	41 522	23 887	14 730	10 095	7 510	8 722	106 466

Annexe 8

Opérations fiduciaires du gouvernement

Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2020		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Biens non réclamés ⁽¹⁾ , administrés par l'Agence du revenu du Québec	202	172	30
Caisse de dépôt et placement du Québec ⁽¹⁾	392 619	52 510	340 109 ^{(2),(3)}
Cautionnements individuels des agents de voyages	6 ⁽²⁾	4	2
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	4	3	1
Comptes sous administration ⁽¹⁾ , administrés par le Curateur public	649	115	534
Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	3	3	
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration ⁽¹⁾	310	327	(17)
Régime supplémentaire de rentes ⁽¹⁾ :			
compte général	4 077 ⁽²⁾	2 453	1 624
compte complémentaire	12 867 ⁽²⁾	12 867	
compte des retraités	9 038 ⁽²⁾	8 867	171
Autres fonds ⁽¹⁾	2 356	1 421	935
Conseil de gestion de l'assurance parentale ⁽¹⁾	14	14	
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	571 ⁽²⁾	63	508
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾	2		2
Fonds d'assurance automobile du Québec ⁽¹⁾	13 063 ⁽²⁾	8 804	4 259
Fonds d'assurance-garantie	10 ⁽²⁾		10
Fonds d'assurance-récolte	305 ⁽²⁾	28	277
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	29	199	(170)
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	108	11	97

Annexe 8

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

Sommaire des biens détenus et des opérations fiduciaires administrées pour des bénéficiaires désignés (suite) (en millions de dollars)

	Au 31 mars 2020		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Fonds des pensions alimentaires	165	165	
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	138 ⁽²⁾	6	132
Fonds d'indemnisation des services financiers	84 ⁽²⁾	22	62
Fonds en fidéicomis sous administration du Bureau général de dépôts pour le Québec	1 143	1 143	
Fonds de garantie	8	23	(15)
Régime de compensation pour les organismes municipaux			
Retraite Québec ⁽¹⁾	261	246	15
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants ⁽¹⁾ :			
RREGOP	76 699 ⁽²⁾	68 722	7 977
RRPE	9 327 ⁽²⁾	8 193	1 134
RRAPSC	728 ⁽²⁾	659	69
RRMSQ	615 ⁽²⁾	569	46
Autres régimes de retraite administrés par Retraite Québec ⁽¹⁾	392 ⁽²⁾	324	68
Fonds du régime de rentes du Québec ⁽¹⁾			
Régime de base du régime de rentes du Québec	82 421 ⁽²⁾	876	81 545
Régime supplémentaire du régime de rentes du Québec	418 ⁽²⁾	2	416

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2019, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). L'actif net de la Caisse, présenté à la juste valeur, incluait une somme de 208 301 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la Caisse inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs était de 101 079 M\$.



GLOSSAIRE

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenues dans ce volume. Les définitions proviennent principalement du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Actifs financiers

Les actifs financiers représentent les actifs disponibles à la fin de l'année financière qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des activités futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers représentent les actifs qui, de par leur nature, sont utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert représentent des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services, pour lesquels le gouvernement ne s'attend pas à être remboursé ultérieurement ni à obtenir un rendement financier direct.

Dettes brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante.

Dettes nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dettes représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement.

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont des emprunts effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière qui servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Entreprises du gouvernement

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement ou autres. Un placement sera assimilé à un équivalent de trésorerie que s'il a une échéance proche, généralement inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Il comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et « Service de la dette ».

Partenariat commercial

Un partenariat commercial possède toutes les caractéristiques suivantes :

- il constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- il est investi des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- il a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes autres que les partenaires, non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- il peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources autres que les partenaires, non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés et dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Régimes de retraite à coûts partagés

Les régimes de retraite à coûts partagés sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés.

Régimes de retraite à solde du coût

Les régimes de retraite à solde du coût sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

Revenus provenant de droits et de permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- éléments exclus du solde budgétaire :
 - i) les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations,
 - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement,
 - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec;
- éléments inclus dans le solde budgétaire :
 - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
 - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés¹ pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut,
 - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable de 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de prochaines années financières.

¹ Les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sont publiées par CPA Canada depuis le 1^{er} novembre 2013.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieurement comme dans le cas des prêts.

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé, les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une fonction en relevant, le personnel qu'elle dirige, les juges ainsi que les membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

Fonctionnement

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts, les placements de portefeuille et les avances.

Service de la dette

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes et sur les obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs. Les revenus dédiés au remboursement de ces passifs sont présentés en réduction du service de la dette. Ce dernier inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission et à la gestion des dettes ainsi que les gains et pertes de change, incluant l'amortissement de ceux-ci.

